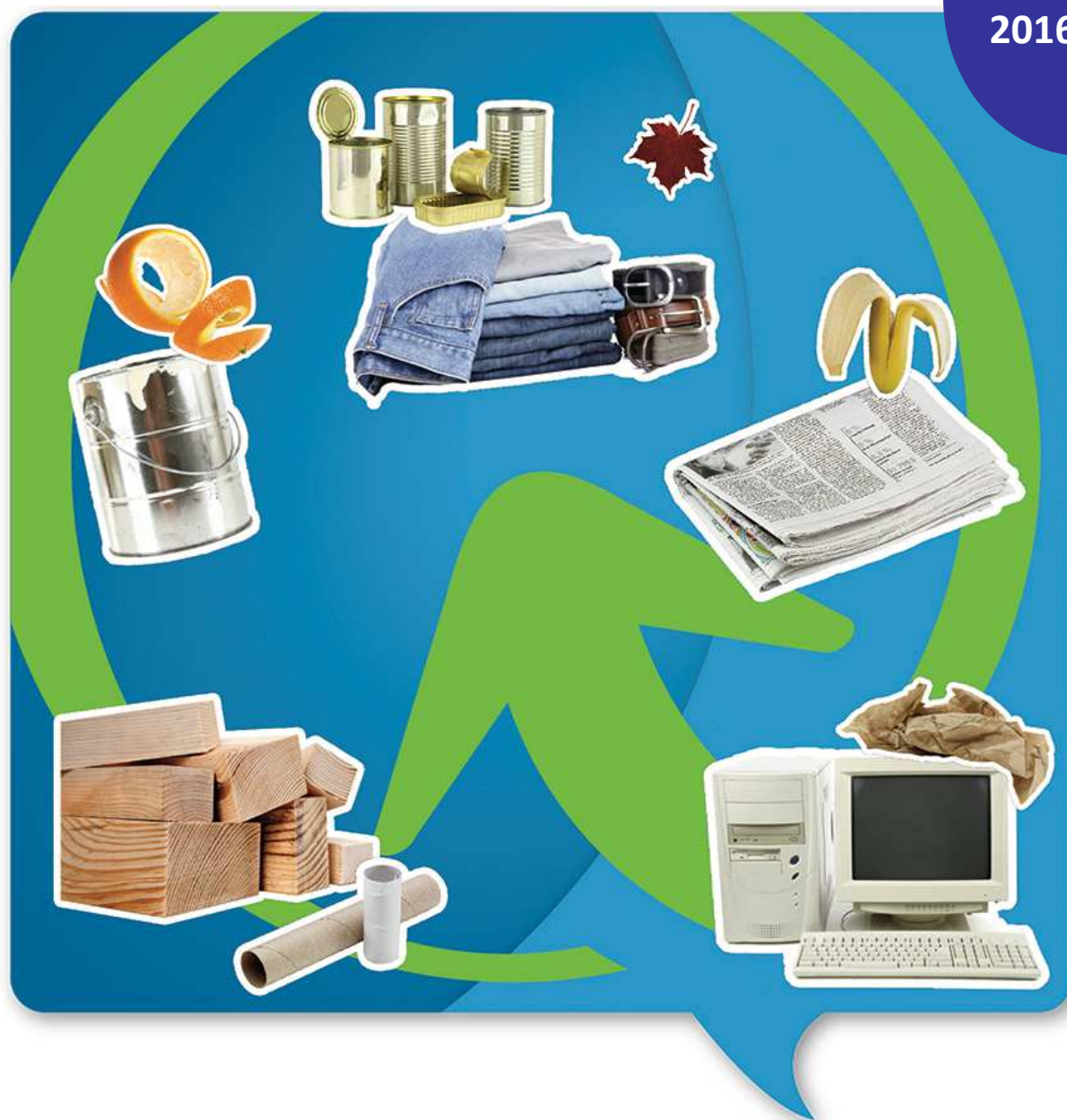




Plan de gestion des matières résiduelles Plan d'action 2016-2020

Service des matières résiduelles – Direction de l'environnement – Juin 2016

J'éco-agis!



Ville de
Lévis



Projet adopté par le Conseil de Ville de Lévis le 19 octobre 2015 et par
le Conseil de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon le 19 octobre 2015

Modifié le 30 mars 2016 à la suite du
Rapport de la commission sur les consultations publiques tenues les 20 et 27 janvier 2016
Et adopté par le Conseil de la Ville de Lévis le 29 mars 2016

Édicté par le Conseil de la Ville le 27 juin 2016



La Ville de Lévis est fière de s'engager dans son nouveau plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020. Les objectifs ambitieux qu'elle s'est fixés respectent la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et prévoient des actions dans tous les secteurs d'activité.

La Ville souhaite maintenir son leadership et demeurer un modèle à suivre en termes de bonnes pratiques de gestion. En adhérant au mouvement « Zéro déchet », elle envoie un message clair que la réduction des déchets, c'est l'affaire de tous. Que ce soit pour le secteur résidentiel, commercial ou industriel, la Ville prévoit des mesures qui encouragent et facilitent l'intégration de nouvelles façons de faire.

Elle s'engage à mettre sur pied un plan de gestion corporatif pour démontrer que la gestion durable des matières résiduelles commence à la maison et se poursuit au travail. Ces bonnes habitudes doivent faire partie de notre quotidien. Peu importe où on est - chez soi, au boulot, au parc ou au cinéma - l'option de poser un geste pour l'environnement doit toujours être possible.

Le maire de Lévis,

Gilles Lehouillier



La municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon est heureuse de contribuer activement à la réduction des déchets sur son territoire. Sa vision engagée pour ce deuxième plan de gestion des matières résiduelles prévoit des mesures concrètes et réalistes pour sa mise en œuvre et l'atteinte des objectifs qu'elle s'est fixés.

En travaillant conjointement, la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon sont plus que déterminées à relever les défis qui les attendent au cours des cinq prochaines années afin de maintenir leur position de leader en gestion des matières résiduelles.

Le maire de Saint-Lambert-de-Lauzon,

François Baret

Équipe de rédaction

Rédaction

Azoulay Delphine, conseillère en environnement, Service des matières résiduelles, Ville de Lévis
Dumas Doris, coordonnatrice, Service des matières résiduelles, Ville de Lévis

Avec la participation de

Asselin Marie-Claude, technicienne, Service des matières résiduelles, Ville de Lévis
Gagnon Sophie, technicienne, Service des matières résiduelles, Ville de Lévis
Houde Mathieu, technicien, Service des matières résiduelles, Ville de Lévis

Comité de révision

Blanchet Magdalen, directrice générale, municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon
Fleury Louis, directeur général, Régie intermunicipale des déchets des Chutes-de-la-Chaudière
Paré Christian, chef de service, Service des matières résiduelles, Ville de Lévis

Table des matières

LISTE DES FIGURES	- 7 -
LISTE DES TABLEAUX	- 7 -
ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	- 8 -
INTRODUCTION	- 9 -
1. MISE EN CONTEXTE	- 10 -
1.1. Politique québécoise de réduction des déchets.....	- 10 -
1.2. Objectifs de la Politique québécoise de réduction des déchets.....	- 10 -
1.3. Plan d'action de développement durable de la Ville de Lévis (PADD)	- 11 -
1.4. Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Ville de Lévis	- 12 -
2. BILAN DU PREMIER PGMR.....	- 13 -
3. PROCESSUS DE RÉVISION	- 18 -
3.1. Consultation des acteurs partie prenante.....	- 18 -
3.2. Constats et enjeux	- 18 -
3.2.1 Constats pour le secteur résidentiel	- 19 -
3.2.2 Constats pour le secteur des ICI.....	- 19 -
3.2.3 Constats pour le secteur des CRD	- 19 -
3.2.4 Principaux enjeux	- 19 -
4. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS	- 20 -
4.1. Orientations générales	- 20 -
4.2. Objectifs généraux.....	- 20 -
4.3. Orientations spécifiques	- 22 -
5. DROIT DE REGARD	- 25 -
6. CAPACITÉS DES INSTALLATIONS ACTUELLES	- 25 -
6.1. Installations d'élimination	- 25 -

6.2.	Installations au niveau de la récupération de matières résiduelles.....	- 27 -
6.2.1.	Centre de valorisation de la biomasse.....	- 27 -
6.2.2.	Centre de tri des matières recyclables.....	- 27 -
6.2.3.	Écocentres et centres de tri de résidus de CRD.....	- 27 -
7.	MESURES PRÉVUES.....	- 27 -
7.1.	Liste des mesures prévues et échéancier	- 28 -
7.2.	Mesures spécifiques prévues au sein du PGMR corporatif	- 38 -
7.2.1.	En tant qu'organisations qui souhaitent améliorer leur gestion des matières résiduelles dans leurs opérations et dans leurs bâtiments	- 38 -
7.2.2.	En tant qu'organisations qui attribuent des contrats ou qui soutiennent des organismes.....	- 39 -
7.2.3.	En tant qu'organisations qui gèrent les matières résiduelles déposées sur des terres publiques	- 39 -
7.3.	Coûts par axe d'intervention	- 39 -
7.3.1.	Estimation des coûts pour la mise en œuvre du PGMR 2016-2020.....	- 39 -
7.3.2.	Coûts des contrats de collecte en vigueur lors du PGMR 2016-2020	- 41 -
7.3.3.	Coûts et revenus projetés pour la gestion des matières résiduelles de 2016 à 2020	- 42 -
8.	SUIVI ET SURVEILLANCE DE MISE EN ŒUVRE.....	- 45 -
CONCLUSION		- 45 -
RÉFÉRENCES		- 46 -
ANNEXE I - LISTE DES PARTICIPANTS AUX ATELIERS DE TRAVAIL SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES TENUS EN FÉVRIER 2015		- 48 -
ANNEXE II - CONSTATS ET ENJEUX DÉTAILLÉS PAR AXE D'INTERVENTION ET FILIÈRES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES		- 50 -
ANNEXE III – FICHES DÉTAILLÉES DES MESURES		- 56 -

Liste des figures

FIGURE 1 : ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES DU PGMR	- 23 -
FIGURE 2 : ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES DU PGMR – SERVICES OFFERTS	- 24 -

Liste des tableaux

TABLEAU 1: ÉTAT D'AVANCEMENT DU PGMR ADOPTÉ EN 2005 - AU 31 DÉCEMBRE 2014	- 14 -
TABLEAU 2 : OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LÉVIS ET DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON	- 21 -
TABLEAU 3 : PROJECTIONS DES TONNAGES DE DÉCHETS SUR 10 ANS (T.M.)	- 26 -
TABLEAU 4 : LISTE DES MESURES PRÉVUES AU PGMR 2016-2020	- 28 -
TABLEAU 5 : RÉCAPITULATIF DES COÛTS ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR	- 40 -
TABLEAU 6 : COÛTS ADDITIONNELS REQUIS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION 2016-2020	- 41 -
TABLEAU 7 : COÛTS DES CONTRATS DE COLLECTE	- 41 -
TABLEAU 8 : COÛTS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PROJETÉS SUR 5 ANS POUR LÉVIS ET SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON	- 43 -
TABLEAU 9 : REVENUS TIRÉS DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PROJETÉS SUR 5 ANS POUR LÉVIS ET SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON	- 44 -

Abréviations et acronymes

3RVE : Réduction à la source, Réemploi, Recyclage, Valorisation, Élimination
AOMGMR : Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles
CCE : Commission consultative sur l'environnement
CRD : Construction, rénovation, démolition
GES : Gaz à effet de serre
GMR : Gestion des matières résiduelles
ICI : Institutions, commerces et industries
ISÉ : Information, sensibilisation et éducation
LET : Lieu d'enfouissement technique
LQE : Loi sur la qualité de l'environnement
MDDELCC : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MRC : Municipalité régionale de comté
PADD : Plan d'action de développement durable
PGMR : Plan de gestion des matières résiduelles
PRGES : Plan de réduction des gaz à effet de serre
RDD : Résidus domestiques dangereux
REP: Responsabilité élargie des producteurs
RIGDCC : Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière
SLDL : Saint-Lambert-de-Lauzon
UO : unité d'occupation

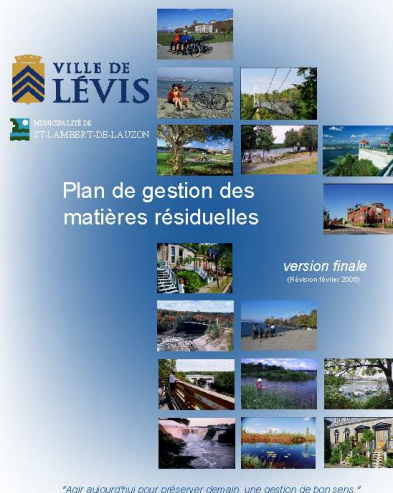
Introduction

En 2005, la Ville de Lévis adoptait son tout premier plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), en son nom et en celui de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon. Selon la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les PGMR doivent être révisés aux cinq ans. La Ville de Lévis a amorcé son processus de révision à l'automne 2013, suite à l'adoption de la nouvelle Politique québécoise de gestion des matières résiduelles en mars 2011 et de la publication des lignes directrices par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en juillet 2013. La résolution de démarrage a été adoptée le 17 novembre 2014 par le conseil de la Ville de Lévis et le 10 août 2015 par la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon.

La Ville a rédigé un portrait diagnostique de la situation de la gestion des matières résiduelles prévalant en 2013 sur le territoire visé par le PGMR, lequel comprend la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon.

À la lumière des constats et leçons tirés du portrait diagnostique, le présent document fait état des orientations spécifiques retenues par la Ville de Lévis, en son nom et au nom de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, ainsi que du plan d'action prévu pour 2016-2020. Ce document présente également le programme de suivi et de surveillance du PGMR.

Les mesures proposées pour une saine gestion des matières résiduelles pour les cinq prochaines années tiennent compte des objectifs et des orientations de la Politique et du Plan d'action provincial ainsi que des orientations prises sur la gestion des matières résiduelles par la Ville de Lévis dans son Plan d'action de développement durable et son Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre.



1. Mise en contexte

1.1. Politique québécoise de réduction des déchets

Le Québec a adopté sa première politique nationale de gestion des déchets en 1989, intitulée la *Politique de gestion intégrée des déchets solides*. Elle mettait de l'avant la hiérarchie des 3RV-E, et visait notamment à réduire de 50 % la quantité de résidus envoyés à l'élimination d'ici l'an 2000.

Cette première Politique n'ayant pas permis d'atteindre les résultats escomptés, une deuxième *Politique de gestion des matières résiduelles* fut adoptée par le gouvernement du Québec. Un plan d'action décennal 1998-2008 accompagnait la politique. Il stipulait entre autres que toutes les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines du Québec devaient mettre en valeur annuellement un minimum de 65 % des matières résiduelles pouvant l'être, et ce, à compter de 2008. Les municipalités régionales ont donc élaboré et adopté des plans de gestion de leurs matières résiduelles, communément appelés PGMR de première génération.

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 a évolué au cours des dernières années et une nouvelle politique est maintenant en vigueur. Adoptée en mars 2011, elle vise à créer une société sans gaspillage qui cherche à maximiser la valeur ajoutée par une saine gestion de ses matières résiduelles. Son objectif fondamental est que seuls les résidus ultimes soient éliminés.

« Le résidu ultime est celui qui résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux. »

- *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011*



La Politique prévoit la mise en œuvre de mesures qui permettront de répondre aux trois enjeux majeurs de la gestion des matières résiduelles :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

1.2. Objectifs de la Politique québécoise de réduction des déchets

La Politique, telle que présentée en 2011, est désormais pérenne et s'accompagne de plans d'action.

Le plan d'action 2011-2015 prévoit plusieurs objectifs provinciaux :

1. Ramener à **700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées**, soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport à 2008;
2. **Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;**
3. **Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;**
4. **Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;**
5. Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri **70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du secteur du bâtiment.**

Ces objectifs représentent une moyenne nationale à laquelle tous doivent contribuer. Chaque PGMR doit comprendre des mesures compatibles avec l'atteinte de l'ensemble des objectifs sur le territoire couvert. Par ailleurs, d'autres objectifs propres à des matières ou à des produits, notamment ceux qui sont désignés sous la Responsabilité élargie des producteurs (REP), sont fixés par règlement provincial ou par entente.

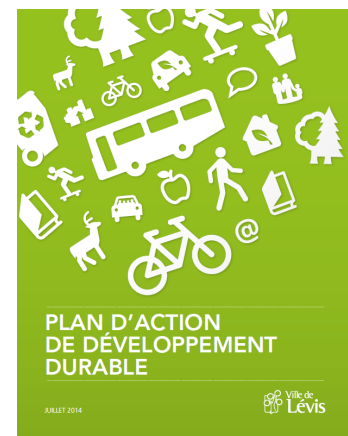
Parmi les éléments spécifiques qui doivent être pris en compte lors de la révision des PGMR, voici les **éléments majeurs** :

- Bannissement de l'élimination :
 - du papier et carton, au plus tard en 2020;
 - du bois, au plus tard en 2020;
 - des matières organiques putrescibles en 2020;
- Prise en compte des matières résiduelles générées par le secteur des industries, commerces et institutions (ICI) et le secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD). Le premier PGMR visait principalement le secteur résidentiel. Bien que la Ville de Lévis ait été innovante en offrant des services aux commerces, institutions et industries, le prochain PGMR doit prévoir des mesures pour aider à l'atteinte des objectifs provinciaux dans tous les secteurs d'activité;
- Respect de la hiérarchie des 3RV-É (Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation, élimination);
- Mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ).

1.3. Plan d'action de développement durable de la Ville de Lévis (PADD)

La Ville de Lévis a adopté son Plan d'action de développement durable (PADD) en juillet 2014. Il contient 36 objectifs répartis selon 8 axes d'intervention :

1. Gestion durable et intégrée de l'eau;
2. Gestion durable du territoire et des ressources naturelles et protection de l'environnement;
3. Mise en valeur des sports, des loisirs et de la culture;
4. Qualité du milieu de vie et des services;
5. Gestion de l'énergie;
6. Dynamisme et vitalité économique;
7. Mobilité durable;
8. Communication et gouvernance.



L'objectif 2.6 du PADD concerne l'amélioration de la gestion des matières résiduelles. Il précise certaines pistes d'action qui ont été prises en compte dans l'élaboration du plan d'action du PGMR. En voici quelques unes :

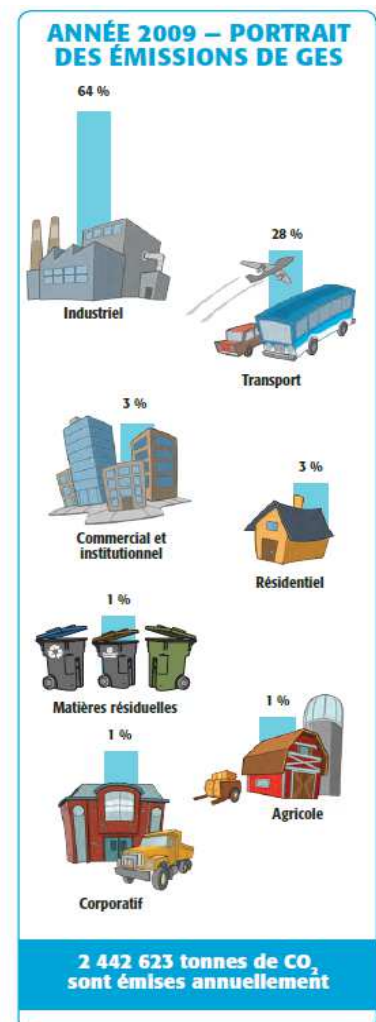
- Planter une offre de récupération des matières résiduelles adéquate et assurer un suivi dans les bâtiments municipaux ;
- Poursuivre la sensibilisation auprès de la population à propos de la gestion des matières résiduelles ;
- Mettre en place des mesures qui favorisent la récupération et la valorisation des matières résiduelles dans le domaine de la construction, de la rénovation et de la démolition pour les principaux générateurs ;
- Encourager les initiatives de réemploi et de réduction des déchets dans tous les secteurs d'activité ;
- Poursuivre la démarche de valorisation des matières organiques au sein des industries, commerces et institutions.

1.4. Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Ville de Lévis

En décembre 2014, la Ville a adopté son Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre (PRGES). La gestion des matières résiduelles y représente 1% des émissions de gaz à effet de serre (GES). Pour le secteur des matières résiduelles, la réduction des émissions de GES passe principalement par l'augmentation des tonnages des matières recyclables et compostables détournés de l'élimination. L'implantation de la collecte des matières compostables dans les ICI a été identifiée comme principale mesure dans le PRGES et a été intégrée au plan d'action du PGMR.

Quatre autres projets du PRGES concernent également la gestion des matières résiduelles. Ils n'ont pas été prévus dans le plan d'action du PGMR afin d'éviter les doublons. Ces projets sont en cours de réalisation et comprennent :

- Projet 1 : Amélioration de la gestion des boues de fosses septiques. Le projet consiste à mettre en place diverses mesures qui auront pour effet de réduire la consommation de carburant des camions de collecte des boues de fosses septiques comme mettre en place un contrat collectif ou favoriser l'émergence d'un site de traitement sur le territoire;
- Projet 2 : Révision des devis d'appel d'offres pour la collecte de matières résiduelles. Le projet consiste à inclure des exigences particulières pour certains aspects des appels d'offres et à en assouplir d'autres afin de réduire la consommation de carburant des camions de collecte;



- Projet 3 : Optimisation des infrastructures de collecte des ICI et du secteur résidentiel. Le projet consiste à assurer un meilleur suivi des données et à optimiser les équipements de collecte des ICI.
- Projet 4 : Organisation des visites des installations de traitement des matières résiduelles.

2. Bilan du premier PGMR

Le premier PGMR, adopté en 2005, a été mis en œuvre par la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon. Sur les 43 mesures prévues (regroupées dans 10 programmes ou thématiques), dont :

- 38 mesures ont été réalisées ou sont en cours de réalisation;
- 1 mesure a été abandonnée; et
- 4 mesures n'ont pas été complétées ou l'ont partiellement été : 2 d'entre elles seront reprises dans le présent PGMR et 2 seront reformulées.

Le tableau 1 fait état de l'avancement de la mise en œuvre du PGMR adopté en 2005. Il est extrait du rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR au 31 décembre 2014 transmis au MDDELCC en juin 2015.

Ce premier PGMR a permis des avancées considérables. Citons notamment la distribution de bacs roulants de 360 litres pour les matières recyclables, l'implantation de la collecte des matières compostables, la construction d'un écocentre à Lévis, etc.

Pour assurer la mise en œuvre du PGMR, la Ville de Lévis a procédé à l'embauche d'un coordonnateur, d'un conseiller en environnement ainsi que de 3 techniciens. Des efforts en sensibilisation importants ont été mis de l'avant, permettant à la population et aux ICI de mieux gérer leurs matières résiduelles.

Tableau 1: État d'avancement du PGMR adopté en 2005 - au 31 décembre 2014

Thématique	Mesure	Échéancier prévu dans le 1 ^{er} PGMR	Avancement	Description de l'avancement
Élaboration du PGMR	Adoption du PGMR final	Janvier 2005 à avril 2005	Complété	Le PGMR a été adopté par le conseil municipal lors de la séance spéciale du comité exécutif du 21 juin 2004.
	Rédaction d'un nouveau devis d'appel d'offres pour la collecte sélective, avec intégration des secteurs institutionnels et commerciaux	Mai 2004 à août 2004	Complété	Contrat octroyé en 2005.
	Préparation des plans et devis pour la construction d'un écocentre à Lévis	Mai 2004 à août 2004	Complété	Les premiers plans ont été réalisés en 2009 à l'interne.
	Appel d'offres pour la construction d'un écocentre à Lévis	Mai 2005 à août 2005	Abandonné	La construction a été réalisée à l'interne par des employés de la Ville.
	Construction de l'écocentre	Septembre 2005 à décembre 2005	Complété	Construction en 2011 et ouverture de l'écocentre en juin 2012.
Mise en œuvre du PGMR	Révision et mise en conformité de la réglementation municipale avec le PGMR	Mai 2005 à août 2005	Complété	Le règlement RV-2008-08-14 sur les matières résiduelles a été adopté en 2008 et a été modifié en 2011 et 2013.
	Révision des politiques d'achats et d'octroi de contrats	Janvier 2006 à avril 2006	Des démarches ont été entreprises mais les politiques n'ont pas été révisées.	Une conférence sur l'approvisionnement responsable a été donnée à l'association des approvisionneurs du Québec par le Service des matières résiduelles en octobre 2010. Cette mesure fera partie du PGMR corporatif dont la Ville de Lévis veut se doter d'ici 2020.
Matières recyclables	Ouverture des soumissions pour le contrat de collecte sélective	Septembre 2004 à décembre 2004	Complété	L'ouverture des soumissions a eu lieu le 25 août 2005 pour l'appel d'offres 2005-50-42.
	Distribution de bacs roulants de 360 litres dans les résidences unifamiliales et tous les multi-logements	Septembre 2004 à avril 2005	Complété	La distribution des bacs roulants de 360 litres a eu lieu au printemps 2006.
	Mise à niveau des équipements de collecte sélective dans les institutions	Septembre 2004 à décembre 2004	En continu	La Ville fournit les bacs roulants ou les contenants à chargement avant pour les matières recyclables pour les ICI sur le territoire depuis 2006.

Thématique	Mesure	Échéancier prévu dans le 1 ^{er} PGMR	Avancement	Description de l'avancement
	Distribution des bacs roulants (360 litres) dans les commerces.	Septembre 2004 à décembre 2004	Complété	Les bacs roulants et les contenants à chargement avant pour les matières recyclables sont fournis sans frais supplémentaires aux commerces.
	Fréquence de collecte : 1 fois aux 2 semaines	Janvier 2005 à décembre 2008	Complété	Les bacs roulants sont vidés 1 fois aux 2 semaines tandis que les contenants à chargement avant sont vidés toutes les semaines. La fréquence de collecte a été modifiée en 2006 lorsque les bacs roulants ont été livrés.
	Mise à niveau de l'équipement pour l'habitat vertical : cinq étages et plus	Septembre 2004 à avril 2005	En continu	Les équipements (bacs ou contenants à chargement avant) sont fournis aux immeubles à logements depuis 2006.
Matières organiques	Rédaction d'un nouveau devis d'appel d'offre pour la collecte des matières putrescibles	Mai 2007 à août 2007	Complété	Le devis a été rédigé au printemps 2010. Le devis inclut la fourniture et la distribution des bacs roulants ainsi que la collecte et le traitement des matières.
	Ouverture des soumissions pour le contrat de collecte et traitement des matières putrescibles	Septembre 2007 à décembre 2007	Complété	Les soumissions ont été ouvertes en juin 2010.
	Mise en place d'un programme de réduction à la source : compostage domestique et herbicyclage	Mai 2006 à août 2006	Complété	La Ville a offert des formations sur le compostage domestique entre 2008 et 2013. Elle a également offert une subvention à l'achat d'un composteur domestique entre 2008 et 2014. Les formations sur le compostage domestique sont suspendues depuis 2013.
	Distribution de bacs roulants de 240 litres (type aéré) dans les résidences unifamiliales et les immeubles de cinq étages et moins.	Septembre 2007 à décembre 2007	Complété	Distribution de 43 000 bacs bruns et de contenants de cuisine dans les immeubles de 4 logements et moins. Les bacs choisis ne sont cependant pas aérés.
	Fréquence de collecte : 1 fois par sem. En substitution d'une collecte des ordures ménagères	Janvier 2008 à décembre 2008	Complété	Les bacs bruns sont vidés à chaque semaine de la mi-avril au mois de novembre et aux 2 semaines le reste de l'année.

Thématique	Mesure	Échéancier prévu dans le 1 ^{er} PGMR	Avancement	Description de l'avancement
Matières organiques	Projet-pilote dans les immeubles de 5 étages et plus	Mai 2008 à août 2008	En continu	Livraison de bacs bruns sur demande dans les immeubles de 5 logements et plus.
	Négocier une entente de services à long terme avec un centre de compostage de la région	Septembre 2007 à décembre 2007	Complété	Contrat de 5 ans avec Véolia qui sous-traite le traitement des matières chez Biogénie, division d'Englobe Corp.
Ordures ménagères	Rédaction d'un nouveau devis d'appel d'offres pour la collecte et le transport des ordures ménagères	Mai 2005 à août 2005	Complété	Rédaction d'un nouveau devis qui inclut le changement de fréquence de collecte des déchets à 1 collecte aux 2 semaines.
	Ouverture des soumissions pour le contrat de collecte des ordures ménagères	Septembre 2005 à décembre 2005	Complété	Les soumissions ont été ouvertes en août 2005.
	Fréquence de collecte : 1 fois aux 2 semaines	Janvier 2006 à décembre 2008	Complété	La fréquence de la collecte des déchets est passée de 1 collecte par semaine à 1 collecte aux 2 semaines suite à la livraison des bacs bruns (de 2011 à 2013). À partir de 2014, les bacs à déchets ont été vidés à chaque semaine en été de juin à août.
Résidus de CRD	Projet – pilote pour un "chantier vert"	Septembre 2006 à août 2007	Non-complété	Cette mesure est planifiée dans le PGMR 2016-2020.
Gestion des boues	Réviser la réglementation municipale sur la gestion des biosolides des fosses septiques.	Mai 2006 à août 2006	En cours	En 2010, un projet de règlement a été rédigé. Depuis 2014, la Ville travaille à implanter un service de collecte et de traitement des boues de fosses septiques qui entrera en vigueur en 2016.
Infrastructures	Étude de faisabilité sur une zone d'activité de récupération et de valorisation intégrant une déchetterie (avec dépôt permanent des RDD), un centre régional de valorisation des boues résiduelles, et une plate-forme de traitement et de valorisation des résidus de CRD.	Mai 2005 à août 2005	Complété partiellement	Le projet de déchetterie (écocentre) avec dépôt des RDD a été réalisé. Les autres projets ne peuvent être réalisés sur la zone visée en raison du manque d'espace.

Thématique	Mesure	Échéancier prévu dans le 1 ^{er} PGMR	Avancement	Description de l'avancement
Infra	Étude de faisabilité sur les possibilités de valorisation énergétique de l'incinérateur.	Janvier 2005 à décembre 2005	Non-complété	Une étude préliminaire a été réalisée par une firme externe. Le projet a été suspendu en raison des coûts.
Plan de communication	Engagement de cinq (5) « ambassadeurs du tri », plus un (1) coordonnateur chargés de :	Mai 2005 à décembre 2008	Complété	La Ville a procédé à l'embauche de trois techniciens en environnement, un conseiller professionnel et un coordonnateur.
	Mettre en place un programme d'incitation de réduction à la source auprès des secteurs résidentiel, institutionnel, commercial et industriel;			
	Sensibiliser les publics (résidentiel, ICI) sur les programmes de valorisation :			
	Réaliser des audits environnementaux (industrie);			
	Maximiser l'utilisation des déchetteries (en particulier pour les RDD).			
Suivi	Nomination d'une ressource humaine à temps plein à la Ville de Lévis à titre de responsable de la mise en œuvre et de l'application du PGMR	Janvier 2005 à avril 2005	Complété	La Ville a procédé à l'embauche d'un coordonnateur chargé de la mise en œuvre et du suivi du PGMR en mai 2005. Cette ressource est également en charge de l'équipe de techniciens et du conseiller professionnel.
	Création d'un comité de suivi du PGMR	Septembre 2005 à décembre 2005	Complété	Ce comité a été actif dès l'adoption du PGMR jusqu'en 2014.
	Conception et implantation de mécanismes et d'éléments de suivi permettant de vérifier l'atteinte des objectifs par type de matières et par secteur	Mai 2006 à août 2006	En continu	Une compilation mensuelle des tonnages des différentes catégories de matières permet de voir l'évolution des tonnages, de comparer avec les années précédentes et de calculer les taux de valorisation.
	Publication d'un bilan annuel des mesures entreprises dans le cadre du PGMR, incluant les quantités déviées de l'élimination et l'évaluation des impacts des mesures	Annuel	Complété	Une conférence de presse annuelle présente un bilan des activités réalisés et des objectifs atteints.

3. Processus de révision

La Ville a amorcé son processus de révision du PGMR en novembre 2014.

3.1. Consultation des acteurs partie prenante

En février 2015, la Ville a organisé plusieurs ateliers de travail afin de consulter les acteurs du milieu sur les actions à entreprendre au cours des 5 prochaines années. Au total, 6 ateliers ont eu lieu. Ils portaient sur les thématiques suivantes :

- Information, Sensibilisation et Éducation;
- Réduction et réemploi;
- Matières compostables;
- Matières recyclables;
- Collecte, transport et équipement;
- Matériaux de construction, rénovation et démolition.

Une trentaine de partenaires ou d'organismes intéressés par la GMR ont participé à ces ateliers. La liste des participants est disponible à l'annexe 1. Lors de ces ateliers, les participants ont émis plusieurs recommandations, dont deux sont ressorties de tous les ateliers de travail :

- La Ville doit déployer des efforts de sensibilisation en continu;
- La Ville doit montrer l'exemple, à l'interne mais aussi comme donneur d'ouvrage.

Quelques recommandations plus spécifiques aux différentes thématiques méritent d'être soulignées :

- Dans la première phase d'implantation de la collecte des matières compostables, viser principalement les cuisines dans le secteur des ICI;
- Au moment de l'émission de permis, exiger la valorisation des résidus de CRD;
- Donner accès à un écocentre pour le secteur des ICI;
- Pour le secteur de la CRD, rendre la valorisation plus facile que l'enfouissement;
- Etc.

3.2. Constats et enjeux

À partir des résultats de ces ateliers de travail et au vu de la performance de la Ville présentée dans le portrait diagnostique de la gestion des matières résiduelles¹, le Service des matières résiduelles a posé des constats et identifié des enjeux pour toutes les filières de matières résiduelles selon le secteur d'activité. Le détail de ces constats et enjeux est présenté en annexe 2.

Évidemment, la performance territoriale constitue un enjeu majeur pour toutes les filières de matières résiduelles et tous les secteurs d'activité puisque le programme de redistribution des redevances à l'élimination en dépend. Plus une municipalité est performante, c.-à-d. plus la quantité de déchets éliminés par habitant est faible, plus les montants reçus par cette municipalité seront élevés. Les principaux constats pour les trois secteurs d'activité sont présentés dans les sections suivantes.

¹ Ville de Lévis, Plan de gestion des matières résiduelles – Portrait diagnostique, Mai 2016.

3.2.1. Constats pour le secteur résidentiel

La performance du secteur résidentiel de la Ville de Lévis et de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon est supérieure à la moyenne québécoise. L'objectif de récupération des matières recyclables est dépassé et celui de valorisation des matières compostables est presque atteint. Cependant, la participation à ces deux programmes de récupération, même si elle est bonne, stagne depuis quelques années.

Les tonnages d'encombrants récupérés via les collectes spéciales diminuent avec les années, ce qui coïncide notamment avec l'ouverture de l'écocentre de la Ville de Lévis. L'écocentre de Lévis est très utilisé et permet de détourner un tonnage important de matières de l'élimination. L'écocentre de Saint-Lambert-de-Lauzon, est, quant à lui, moins utilisé que l'écocentre de Lévis mais convient aux besoins de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon. Enfin, les organismes œuvrant dans le domaine du réemploi ne sont pas encore assez connus du grand public.

3.2.2. Constats pour le secteur des ICI

La Ville de Lévis offre aux ICI, sans frais supplémentaires, en plus des services de collecte, transport et élimination des déchets, des programmes de collecte des matières recyclables depuis 2006 et des matières compostables depuis 2013. La performance du secteur des ICI est acceptable en ce qui a trait à la récupération des matières recyclables. Cependant, pour les matières compostables ainsi que pour les résidus de CRD, le programme de récupération doit être déployé et amélioré. De plus, la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon manquent d'information concernant les résidus spécifiques de transformation industrielle.

3.2.3. Constats pour le secteur des CRD

Les données de ce secteur d'activités ne sont pas toujours disponibles car les installations sont gérées par le secteur privé. Les installations privées de tri des résidus de CRD sont presque toutes situées en dehors du territoire mais ne sont que peu ou pas connues ou utilisées. Il y a un manque de traçabilité des résidus de CRD à la sortie des chantiers de construction, rénovation et démolition.

3.2.4. Principaux enjeux

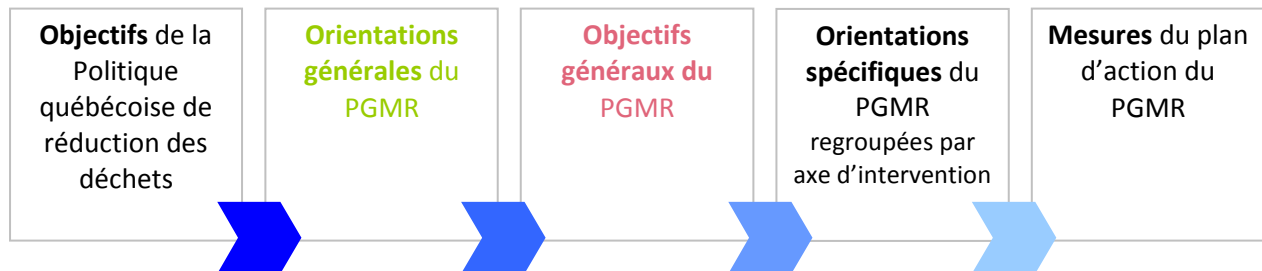
Les principaux enjeux de GMR pour les 5 prochaines années sont les suivants (tous secteurs d'activités confondus) :

- L'atteinte des objectifs provinciaux pour les matières compostables et les résidus de CRD;
- Les bannissements de l'élimination du papier-carton, du bois et des matières compostables;
- Le maintien et l'amélioration de la participation aux programmes de valorisation (recyclage, compostage, etc.) offerts par la Ville;
- L'amélioration de la connaissance des organismes et partenaires qui œuvrent dans le domaine du réemploi ainsi que le manque de données pour la filière du réemploi;
- L'acquisition de données dans le domaine des résidus de CRD et leur traçabilité;
- L'acquisition de données dans le domaine des résidus industriels.

L'annexe 2 détaille tous les enjeux par filière de matières résiduelles.

4. Orientations et objectifs

Cette section présente les orientations et objectifs que la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon se sont fixés en lien avec les objectifs provinciaux.



4.1. Orientations générales

La Ville a adopté des grandes orientations générales qui répondent aux objectifs fixés par le gouvernement provincial :

1. Adhérer à une vision « zéro déchet » et viser à n'éliminer que le résidu ultime parmi toutes les matières résiduelles générées sur le territoire;
2. Contribuer à répondre aux futurs bannissements et à l'atteinte des objectifs provinciaux;
3. Faciliter la participation à une GMR selon la hiérarchie des 3RV-E;
4. Améliorer la performance territoriale en vue d'augmenter les revenus liés à la redevance à l'élimination et aux compensations liées à la collecte sélective.



4.2. Objectifs généraux

Comme indiqué ci-dessus, la Ville souhaite contribuer à l'atteinte des objectifs provinciaux voire les dépasser. Elle s'est donc fixé **11 objectifs généraux** résumés dans le tableau 2.

L'état de la situation 2013 a été réalisé pour la Ville de Lévis **et** la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon (performances confondues). En ce qui concerne les matières compostables, les taux de valorisation ont été ventilés par secteur d'activité, afin de mieux cibler les objectifs généraux qui s'y rattachent. Les objectifs généraux ainsi que l'échéancier correspondant sont communs pour la Ville de Lévis et de Saint-Lambert-de-Lauzon.

Seul un objectif général a une échéance distincte pour la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon : celui concernant le recyclage de 100% des boues issues des installations septiques résidentielles.

Tableau 2 : Objectifs généraux de Lévis et de Saint-Lambert-de-Lauzon

Objectifs de la Politique québécoise et stratégies		État de la situation en 2013 pour Lévis et SLDL	Objectifs généraux de la Ville de Lévis et de la Municipalité de SLDL		Échéance
1	Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées par année	460 kg/hab./an	1	Ramener à 310 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées par année ²	2020
2	Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels en 2015	Taux de récupération global de 66% (secteur résidentiel et secteur des ICI)	2	Viser un taux de récupération global de 85%	2020
3	Bannissement du papier-carton de l'élimination en 2015	na	3	Récupérer 100% du papier et du carton générés	2020 ou dès l'entrée en vigueur du bannissement annoncé
4	Recycler 60 % des matières compostables en 2015;	Taux de valorisation global de 49% (secteur résidentiel et secteur des institutions et des commerces)	4	Atteindre un taux de valorisation global de 60%	2018
				Atteindre un taux de valorisation global de 100%	2020
		Taux de valorisation secteur des industries agroalimentaires et des papetières de 95%	5	Atteindre un taux de valorisation de 100%	2020
		Taux de valorisation des biosolides municipaux de 100%	6	Maintenir un taux de valorisation de 100% pour les biosolides municipaux	2016
		Taux de valorisation des boues des installations septiques de 0%	7	Assurer un taux de recyclage de 100% pour les boues issues des installations septiques résidentielles	Lévis : 2016 SLDL : 2018
5	Bannissement des matières compostables de l'élimination en 2020	na	8	Récupérer 100% des matières compostables	2020
6	Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du secteur du bâtiment	Taux de valorisation global de 64%	9	Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70% des résidus de CRD	2019
7	Recycler ou valoriser 80% des résidus de béton, de brique et d'asphalte		10	Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte	2019
8	Bannissement du bois de l'élimination en 2015	na	11	Récupérer 100% du bois	2020 ou dès l'entrée en vigueur du bannissement annoncé

² Cet objectif a été fixé en faisant l'hypothèse que les tonnages visés par les bannissements sont tous récupérés et valorisés et donc détournés de l'élimination.

4.3. Orientations spécifiques

Afin d'atteindre les objectifs généraux présentés dans le tableau 2 de la section précédente, des orientations spécifiques ont été définies. Ces dernières ont servi à élaborer la liste des mesures présentées à la section 7 du présent document.

Ces 30 orientations spécifiques ont été regroupées selon 6 axes d'intervention, incluant le volet corporatif :

1. Information, Sensibilisation, Éducation
2. Réglementation et application
3. Installations de traitement des matières résiduelles
4. Services offerts par filière de matières :
 - a. Réduction et Réemploi
 - b. Matières recyclables
 - c. Matières compostables
 - d. Résidus de CRD
 - e. Résidus domestiques dangereux et produits visés par la Responsabilité élargie des producteurs
 - f. Ordures ménagères
5. Suivi et surveillance du PGMR
6. Volet corporatif car la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon souhaitent être un exemple à suivre pour l'ensemble des intervenants des secteurs d'activités.

Au début de juillet 2015, la commission consultative sur l'environnement de la Ville de Lévis et des représentants de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon ont approuvé les orientations spécifiques présentées aux figures 1 et 2.

Figure 1 : Orientations spécifiques du PGMR



Figure 2 : Orientations spécifiques du PGMR – Services offerts



Services offerts

5. Droit de regard

Toute municipalité régionale peut adopter, selon les articles 53.9 et 53.25 de la LQE, un droit de regard pour les matières résiduelles éliminées sur son territoire en provenance de l'extérieur de son territoire, sauf pour les matières résiduelles produites par les fabriques de pâtes et papiers. Ainsi, elle peut prévoir dans son PGMR une interdiction de toute activité d'élimination de ces matières résiduelles ou d'en limiter la quantité sur son territoire. Toutefois, le droit de regard n'est pas applicable à une installation d'élimination établie avant la date d'entrée en vigueur du Plan ou de la modification, jusqu'à concurrence de la capacité d'élimination autorisée à cette date. Il n'est pas applicable non plus à une installation d'élimination qui appartient à une entreprise l'utilisant exclusivement pour éliminer les matières résiduelles qu'elle génère.

La Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon **n'exerceront pas leur droit de regard** dans le présent PGMR.

6. Capacités des installations actuelles

Avant de mettre en œuvre toutes les mesures prévues à la section 7 du présent document, la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon se sont assurées que les installations d'élimination ainsi que les installations au niveau de la récupération des matières résiduelles pourraient accueillir les tonnages supplémentaires qu'elles estiment pouvoir recueillir.

6.1. Installations d'élimination

Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon comptent deux installations d'élimination sur le territoire : l'incinérateur de Lévis et le LET de Saint-Lambert-de-Lauzon.

En supposant que l'incinérateur traitera environ 20 000 t.m. de déchets par année pour les 10 prochaines années, et en supposant même que le tonnage de déchets enfouis au LET resterait similaire à celui traité actuellement, la capacité résiduelle du LET serait suffisante pour les 10 prochaines années. En effet, le LET a une capacité de 2 778 000 mètres cube (ou jusqu'au 30 juin 2026). Le rapport de WSP (2014), portant sur le volume d'enfouissement 2013, indique que le volume total de déchets enfouis depuis l'ouverture du LET s'élève à 1 011 365 mètres cube. Ainsi, il reste une possibilité d'enfouir 1 766 635 mètres cube de déchets. On pose l'hypothèse qu'un mètre cube de déchets après compaction correspond à 0.7 t.m. Ainsi, il reste une possibilité d'enfouir encore 1 236 645 t.m jusqu'en 2026. Même si le tonnage de déchets enfouis reste aux alentours de 40 000 tonnes métriques, le site a encore une durée de vie théorique de 30 ans.

Cependant, avec toutes les mesures de réduction des déchets mises de l'avant dans la section 7, la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon ont réalisé les projections de tonnages présentées au tableau 3.

Tableau 3 : Projections des tonnages de déchets sur 10 ans (t.m.)

Matières résiduelles	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Quantités totales de déchets (t.m.) réparties dans les deux types d'installations :	67 021	64 031	63 428	61 798	59 372	58 847	58 349	57 880	57 439	57 028
Incinérateur	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
LET	47 021	44 031	43 428	41 798	39 372	38 847	38 349	37 880	37 439	37 028

Ces projections ont été calculées selon la méthode de calcul suivante :

Tonnes projetées de déchets = Tonnes projetées de déchets si aucune mesure de réduction n'est mise en œuvre en tenant compte de l'augmentation de la population - Tonnes estimées de matières résiduelles détournées de l'élimination suite à la mise en œuvre des mesures présentées à la section 7

Tous les calculs ont été basés sur les tonnages de l'année de référence du portrait diagnostique (Ville de Lévis, Mai 2016), soit l'année 2013. Le portrait récapitule les tonnages en provenance de Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon éliminés à :

- L'incinérateur de la Ville de Lévis;
- Au LET;
- Dans des lieux d'élimination situés hors du territoire (non connus).

Étant donné que la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon desservent exclusivement leurs ICI, il ne devrait pas y avoir de déchets provenant du territoire couvert par le PGMR éliminés dans d'autres installations que l'incinérateur de la Ville de Lévis et le LET. Ainsi, en attendant de préciser l'origine de ces déchets, les projections des tonnages de déchets du tableau 3 ont été réalisées en faisant l'hypothèse que les tonnages de déchets éliminés à l'extérieur du territoire ne l'étaient plus et étaient acheminés au LET. Cela explique que le LET accueillerait selon ces projections plus de tonnage en 2016 qu'en 2013.

Il est à noter que ces projections sont similaires à celles obtenues en multipliant la population anticipée de 2025 (augmentation d'environ 2% par année) avec l'objectif d'élimination que se sont fixées Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon, soit 310 kg/habitant/an.

Ainsi, selon ces projections, plus de **400 000 tonnes de matières résiduelles seraient enfouies d'ici 2025**, ce qui correspond environ au tiers de la capacité résiduelle du LET. La capacité des deux installations d'élimination est donc adéquate et répond aux besoins d'élimination des déchets de Lévis et de Saint-Lambert-de-Lauzon.

6.2. Installations au niveau de la récupération de matières résiduelles

6.2.1. Centre de valorisation de la biomasse

La Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon ont signé un contrat qui leur assure que les matières compostables provenant de leur territoire seront transformées en compost. Ce contrat est valide de 2016 à 2020, soit la durée du PGMR actuel.

Cependant, il faut préciser que Biogénie pourrait utiliser d'autres plateformes que la plateforme actuelle afin de traiter les quantités supplémentaires que la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon estiment pouvoir recueillir suite à la mise en vigueur du bannissement de l'élimination des matières compostables.

6.2.2. Centre de tri des matières recyclables

La Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon ont signé une entente avec la Société V.I.A. pour le traitement de leurs matières recyclables jusqu'en 2019. La Société V.I.A. peut recueillir et traiter les tonnes supplémentaires que Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon estiment pouvoir récupérer grâce aux mesures de la section 7. Le centre de tri est en modernisation continue pour optimiser ses opérations. D'autre part, la Société V.I.A. pourrait ajouter un deuxième quart de travail afin d'augmenter davantage la capacité de traitement.

6.2.3. Écocentres et centres de tri de résidus de CRD

La capacité actuelle de l'écocentre situé sur la rue Vulcain est presque atteinte, non pas en termes de tonnage mais en termes de nombre de visiteurs. La Ville de Lévis prévoit construire un autre écocentre dans l'ouest du territoire (mesure 10.1). Cela permettra de desservir tout le territoire et de récupérer une partie des résidus de CRD supplémentaires que la Ville de Lévis prévoit détourner de l'élimination suite à la mise en place du plan d'action 2016-2020.

De plus, bien que la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon ne connaissent pas toutes les capacités de traitement et les capacités résiduelles des centres de tri privés de résidus de CRD dans la région, les données connues laissent présager que la capacité est adéquate pour traiter les résidus de CRD supplémentaires visés dans le plan d'action 2016-2020.

7. Mesures prévues

Toutes les mesures prévues dans le présent plan d'action 2016-2020 découlent des orientations spécifiques établies à la section 4. Elles visent à atteindre l'ensemble des objectifs généraux établis pour le territoire couvert par le PGMR. Les mesures retenues répondent également aux constats posés dans le portrait diagnostique et tiennent compte des installations et des intervenants présents sur le territoire.

Ces mesures sont regroupées par axe d'intervention (ISÉ, Réglementation, Installations, Services offerts en GMR, Suivi) et par orientation spécifique. Au total, **82 mesures** ont été identifiées pour la Ville de Lévis et **38 mesures** concernent la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon. Suite à l'entrée en vigueur

du PGMR révisé, un programme de suivi sera mis en place afin de mesurer l'état d'avancement ainsi que le degré d'atteinte des objectifs.

L'annexe 3 détaille pour chaque mesure la justification de cette dernière, les coûts, l'échéancier, le ou les responsables ainsi que les collaborateurs requis pour sa mise en œuvre.

7.1. Liste des mesures prévues et échéancier

Le tableau suivant regroupe toutes les mesures par axe d'intervention selon les orientations spécifiques définies. La mise en place de ces mesures est échelonnée sur la période d'application du PGMR, soit un horizon de 5 ans. Il est indiqué lorsque les mesures concernent la Ville de Lévis, la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon ou la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière.

Tableau 4 : Liste des mesures prévues au PGMR 2016-2020

Légende

✓	S'applique
---	------------

Axe d'intervention		Mesures	Application			Secteurs visés				Échéancier				
			Lévis	Saint-Lambert-de-Lauzon	RIGDCC	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD	2016	2017	2018	2019	2020
Information sensibilisation éducation (ISÉ)	1.1	Mettre en place une équipe de sensibilisation sur le terrain	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
	1.2	Mettre en place des projets vitrine et en faire la promotion	✓			✓	✓	✓				✓	✓	✓
	2.1	Concevoir et déployer au moins une campagne de sensibilisation pour chaque grande filière de matières résiduelles	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	2.2	Concevoir et promouvoir un guide du tri & bottin vert à l'intention des citoyens et des institutions, commerces et industries	✓	✓		✓	✓	✓		✓				
	2.3	Inciter les citoyens et les institutions, commerces et industries à réduire le gaspillage alimentaire	✓			✓	✓						✓	✓
	2.4	Maintenir une campagne de communication sur l'herbicyclage et le feuillicyclage	✓	✓		✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
	3.1	Diffuser le programme scolaire sur la gestion des matières résiduelles dans les écoles primaires	✓				✓				✓	✓	✓	✓
	3.2	Offrir un accompagnement pour la mise en place d'une collecte des matières compostables dans les écoles primaires et secondaires	✓				✓				✓	✓	✓	✓

Axe d'intervention	Mesures	Application			Secteurs visés				Échéancier				
		Lévis	Saint-Lambert-de-Lauron	RIGDCC	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD	2016	2017	2018	2019	2020
Réglementation et application	4.1	✓	✓		✓	✓	✓			✓			
	4.2	✓	✓		✓	✓	✓	✓					✓
	4.3	✓	✓		✓	✓	✓	✓					✓
	4.4	✓	✓		✓	✓	✓	✓					✓
	4.5	✓	✓		✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓
	5.1	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓				
	5.2	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
	5.3	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	6.1	✓			✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
	6.2	✓	✓		✓				✓	✓	✓	✓	✓

Axe d'intervention	Mesures	Application			Secteurs visés				Échéancier				
		Lévis	Saint-Lambert-de-Lauzon	RIGDCC	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD	2016	2017	2018	2019	2020
Installations	7.1	Réaliser une étude de faisabilité pour augmenter la durée de vie du lieu d'enfouissement technique (<i>broyage des déchets</i> ou autre)	✓	✓	✓		✓						✓
	7.2	Documenter régulièrement la provenance et le contenu des chargements arrivant au site d'enfouissement en vue des bannissements annoncés	✓	✓	✓		✓	✓	✓		✓		✓
	7.3	Cibler les générateurs institutionnels, commerciaux et industriels de matières valorisables (recyclables, compostables, résidus de CRD) apportées au site d'enfouissement et les sensibiliser aux alternatives existantes	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	7.4	Évaluer la possibilité pour la Régie d'attribuer des pénalités financières suite à l'entrée en vigueur des bannissements annoncés	✓	✓	✓		✓					✓	
	7.5	Assurer un suivi des données de pesées du métal qui est récupéré au site d'enfouissement	✓	✓	✓		✓		✓	✓	✓	✓	✓
	8.1	Étudier les possibilités de garantir un approvisionnement continu à l'incinérateur de la Ville de Lévis pendant la période hivernale	✓			✓	✓	✓				✓	
	9.1	Assurer une veille technologique, économique et environnementale pour le traitement des matières compostables	✓			✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
	10.1	Évaluer la faisabilité de construire un écocentre à l'ouest du territoire	✓			✓	✓					✓	
	10.2	Revoir la grille de tarification de l'écocentre pour instaurer la gratuité pour le bois et des résidus de CRD qui seront visés par la réglementation (dès l'entrée en vigueur du bannissement du bois de l'élimination)	✓	✓	✓	✓					✓		
	11.1	Harmoniser les listes des matières acceptées, le mode de fonctionnement et la gestion des débouchés des résidus de CRD de l'écocentre de Lévis et de Saint-Lambert-de-Lauzon	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓		
	11.2	Revoir le mode de fonctionnement et les ententes relatives à la filière de réemploi pour l'écocentre de Lévis	✓			✓	✓		✓				
	12.1	Évaluer la possibilité d'offrir un accès spécial aux écocentres aux institutions, commerces et industries de façon ponctuelle ou sur des plages horaires réservées	✓	✓	✓		✓	✓			✓		

Axe d'intervention	Mesures		Application			Secteurs visés				Échéancier				
			Lévis	Saint-Lambert-de-Lauzon	RIGDCC	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD	2016	2017	2018	2019	2020
Services offerts - Réduction et réemploi	13.1	Revoir le mode de soutien accordé aux organismes dédiés au réemploi	✓			✓	✓				✓	✓		
	13.2	Organiser ou soutenir des événements thématiques d'échange ou de vente d'objets usagés	✓			✓						✓		✓
	13.3	Étudier la possibilité d'encadrer les points de dépôt des textiles sur le territoire	✓			✓						✓		
	14.1	Créer une table de concertation du réemploi	✓	✓		✓	✓		✓		✓	✓	✓	✓
	15.1	Inciter les institutions, commerces et industries des parcs industriels à se regrouper dans des réseaux de trocs (économie circulaire)	✓				✓	✓				✓		
Services offerts - Matières recyclables	Secteur résidentiel													
	16.1	S'assurer que toutes les unités d'occupation résidentielles existantes aient accès à des équipements de récupération	✓	✓		✓				✓				
	16.2	Fournir des sacs réutilisables pour le transport des matières recyclables dans les immeubles à logement résidentiels	✓			✓				✓				
	16.3	Continuer à convertir les poubelles des parcs en poubelles à deux voies	✓			✓		✓		✓	✓	✓	✓	✓
	16.4	Fournir un deuxième bac bleu pour les matières recyclables aux familles de 5 personnes et plus qui le désirent	✓	✓		✓					✓			
	Secteur ICI													
	16.5	S'assurer que tous les immeubles institutionnels, commerciaux et industriels soient munis d'équipements de récupération	✓	✓			✓			✓				
	16.6	Contacteur les institutions, commerces et industries qui ne participent pas et leur proposer les services de la Ville	✓				✓			✓	✓	✓	✓	
	16.7	Évaluer la pertinence et la faisabilité d'instaurer une collecte de plastiques agricoles et autres plastiques industriels	✓				✓						✓	

Axe d'intervention	Mesures		Application			Secteurs visés				Échéancier				
			Lévis	Saint-Lambert-de-Lauzon	RIGDCC	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD	2016	2017	2018	2019	2020
Services offerts - Matières compostables	17.1	Évaluer la pertinence d'offrir le lavage du bac brun dans les multi-logements	✓			✓				✓				
	17.2	Développer et promouvoir un recueil de trucs et astuces pour mieux participer au programme de collecte des matières compostables	✓			✓				✓				
	17.3	S'assurer que toutes les unités d'occupation résidentielles existantes, incluant les multilogements, aient accès à des équipements de collecte pour les matières compostables	✓	✓		✓							✓	
	18.1	Continuer d'encourager les écoles qui participent au programme de collecte des matières compostables	✓				✓			✓	✓	✓	✓	✓
	18.2	Évaluer la pertinence d'intégrer aux appels d'offres le lavage des bacs bruns en option (\$) pour les institutions, commerces et industries participants au programme de collecte des matières compostables	✓				✓			✓				
	19.1	Cibler les grands générateurs comme les restaurants ainsi que les entreprises avec une cafétéria et les démarcher pour implanter la troisième voie	✓				✓			✓	✓	✓	✓	✓
	19.2	Considérer la possibilité d'imposer aux institutions soumises au programme de compensation tenant lieu de taxes municipales (ex : hôpital, écoles) de participer aux programmes de collecte des matières recyclables et compostables offerts par la Ville	✓				✓				✓	✓	✓	✓
	20.1	Exiger la valorisation des biosolides municipaux dans les devis dans la mesure où ces derniers sont valorisables	✓	✓				✓		✓	✓	✓	✓	✓

Axe d'intervention	Mesures		Application			Secteurs visés				Échéancier				
			Lévis	Saint-Lambert-de-Lauzon	RIGDCC	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD	2016	2017	2018	2019	2020
Services offerts - Résidus de CRD	21.1	Réaliser un sondage auprès des récupérateurs de résidus de CRD provenant des chantiers	✓						✓	✓	✓			
	22.1	Intégrer à la collecte des encombrants résidentielle une collecte porte-à-porte ponctuelle de bois	✓			✓					✓			
	22.2	Faire connaître le site de concassage municipal	✓				✓	✓	✓			✓		
	22.3	Promouvoir la récupération des résidus de CRD dans les écocentres privés de la région & Faire connaître les entreprises oeuvrant en déconstruction et celles récupérant et valorisant les résidus de CRD	✓				✓		✓			✓		
	23.1	Mettre sur pied une table de concertation des acteurs du secteur de la CRD	✓						✓	✓				
	23.2	Mettre en place un projet-pilote pour un chantier vert ou pour un chantier de déconstruction et promouvoir les résultats	✓				✓	✓	✓		✓			
	23.3	Évaluer la pertinence d'une collecte de bois dans les institutions, commerces et industries	✓	✓			✓		✓	✓				

Axe d'intervention	Mesures		Application			Secteurs visés				Échéancier				
			Lévis	Saint-Lambert-de-Lauzon	RIGDCC	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD	2016	2017	2018	2019	2020
Services offerts - RDD et produits sous la REP	24.1	Intégrer dans le guide du tri les informations sur les points de dépôts des RDD et produits visés par le Programme de Responsabilité élargie des producteurs ainsi que sur les programmes existants	✓			✓				✓	✓	✓	✓	✓
	24.2	Organiser et promouvoir la participation à des événements spéciaux de collecte des RDD et produits visés par le programme de Responsabilité élargie des producteurs	✓			✓	✓			✓	✓	✓	✓	✓
	24.3	Intégrer les édifices municipaux aux programmes de récupération des RDD et produits visés par le Programme de Responsabilité élargie des producteurs	✓	✓		✓		✓		✓	✓	✓	✓	✓
	24.4	Informar les institutions, commerces et industries qui ont des pneus de vélo usagés du programme de récupération existant et les inciter à y adhérer	✓				✓					✓		
	24.5	Informar et sensibiliser les institutions, commerces et industries à propos des programmes de certification existants en gestion des matières résiduelles	✓				✓					✓	✓	✓
	25.1	Inciter les organismes gérant les programmes de Responsabilité élargie des producteurs à ce que des points de dépôt supplémentaires soient mis en place	✓			✓	✓						✓	✓
	25.2	Encourager les institutions, commerces et industries à organiser des collectes spéciales ponctuelles de RDD sur les lieux de travail	✓	✓		✓						✓	✓	✓

Axe d'intervention	Mesures		Application			Secteurs visés				Échéancier				
			Lévis	Saint-Lambert-de-Lauzon	RIGDCC	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD	2016	2017	2018	2019	2020
Services offerts - Déchets ultimes	26.1	Revoir la fréquence de collecte des encombrants résidentiels en détournant les matières valorisables qui s'y retrouvent pour le secteur résidentiel	✓			✓				✓	✓			
	26.2	Revoir la grille de tarification des services offerts aux institutions, commerces et industries et le taux de taxation afin d'y inclure les coûts des programmes de collecte des matières recyclables et compostables	✓	✓			✓			✓				
	27.1	Concevoir et déployer un service de consultation pour optimiser la gestion des matières résiduelles des institutions, commerces et industries selon les types	✓				✓			✓	✓	✓	✓	✓
	27.2	Mettre en place un projet-pilote avec un groupe de commerces qui banniraient les sacs de plastique de leurs opérations	✓				✓					✓		
	27.3	Instaurer un programme de subvention à l'achat de couches lavables	✓			✓					✓	✓	✓	✓

Axe d'intervention	Mesures		Application			Secteurs visés				Échéancier				
			Lévis	Saint-Lambert-de-Lauzon	RIGDCC	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD	2016	2017	2018	2019	2020
Corporatif	28.1	Développer et mettre en œuvre un PGMR corporatif, tant au niveau des opérations qu'en tant que donneur d'ouvrages	✓	✓				✓		✓	✓	✓	✓	✓
	28.2	Mettre sur pied un comité de suivi interne à Lévis et mettre en place un système de suivi avec Saint-Lambert-de-Lauzon	✓	✓				✓		✓	✓	✓	✓	✓
	28.3	Harmoniser les services offerts par la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon	✓	✓				✓				✓	✓	✓
	28.4	Assurer une veille technologique, permettre aux employés du Service des matières résiduelles de participer activement à des formations et/ou à différents comités provinciaux sur des sujets répondant aux orientations stratégiques et maintenir nos adhésions aux organisations oeuvrant dans le domaine des matières résiduelles	✓					✓		✓	✓	✓	✓	✓
	29.1	Adhérer au "National Zero Waste Council"	✓	✓				✓		✓	✓	✓	✓	✓
	29.2	Élaborer un plan de communication pour présenter la vision "Zéro déchet" à atteindre en 2030 et encourager les citoyens et institutions, commerces et industries à y adhérer	✓			✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓

Axe d'intervention	Mesures		Application			Secteurs visés				Échéancier				
			Lévis	Saint-Lambert-de-Lauzon	RIGDCC	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD	2016	2017	2018	2019	2020
Suivi	30.1	Réaliser 3 études de caractérisation (à l'incinérateur et au site d'enfouissement notamment) pendant la durée du PGMR (une en début de mandat, une à mi-mandat et une en fin de mandat)	✓			✓	✓	✓	✓	✓		✓		✓
	30.2	Réaliser un sondage auprès des citoyens et des ICI qui ne participent pas aux programmes de valorisation (recyclage, compostage, etc.) afin de comprendre les freins et les obstacles	✓			✓	✓			✓				
	30.3	Faire deux présentations annuelles de suivi du PGMR à la commission consultative sur l'environnement de la Ville de Lévis et aux représentants du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon et continuer de publier les bilans annuels officiels	✓	✓				✓		✓	✓	✓	✓	✓
	30.4	Mesurer la satisfaction des citoyens et ICI par rapport aux services rendus et publier les résultats de ceux qui participent aux programmes de récupération (recyclage, compostage, écocentre, etc.)	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	30.5	Mettre en place un programme de gratification des ICI qui participent aux programmes de valorisation (ex : affiches apposées sur la porte d'entrée)	✓				✓						✓	✓
	30.6	Initier et soutenir la mise sur pied d'un événement qui reconnaîtrait les mérites citoyens et ICI de la région	✓			✓	✓	✓	✓				✓	✓
	30.7	Réaliser un sondage auprès des industries du territoire pour faire l'inventaire des matières résiduelles qu'elles génèrent	✓	✓			✓					✓		✓

Suite aux commentaires et mémoires reçus lors du processus de consultation publique tenu en janvier 2016, les membres de la commission ont recommandé de reformuler les mesures 6.1, 6.2 et 20.1 en remplaçant toute référence à l'épandage au champ par la valorisation dans la mesure où les matières sont valorisables. Et ce, même si actuellement les biosolides municipaux sont valorisés par épandage au champ.

De plus, deux autres mesures ont été ajoutées suite aux recommandations de la commission, soit les mesures :

- 17.3. afin que la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon s'assurent que toutes les unités d'occupation résidentielles, incluant les multilogements, aient accès à un équipement de collecte pour les matières compostables;
- 27.3. afin que la Ville de Lévis instaure un programme de subvention à l'achat de couches lavables.

7.2. Mesures spécifiques prévues au sein du PGMR corporatif

La Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon souhaitent par ailleurs mettre en œuvre un PGMR corporatif (mesure 28.1).

Dans l'esprit d'une vision « zéro déchet », elles envisagent revoir leurs opérations en ayant à cœur une bonne gestion des matières résiduelles afin de montrer l'exemple et d'exercer leur leadership au sein de la communauté et de la région. Elles visent également à donner l'exemple en tant que donneurs d'ouvrages.

Ce paragraphe précise les principales mesures qui feront partie du PGMR corporatif.



7.2.1. En tant qu'organisations qui souhaitent améliorer leur gestion des matières résiduelles dans leurs opérations et dans leurs bâtiments

En tant qu'organisations qui souhaitent améliorer leur GMR dans leurs opérations et dans leurs bâtiments, la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon prévoient :

- Acquérir des données et suivre la performance municipale;
- Prioriser la réduction et le réemploi dans toutes les activités municipales :
 - o Élaborer, implanter et suivre une Politique d'approvisionnement responsable;
 - o Gérer les surplus d'actif en priorisant les réseaux d'économie circulaire;
 - o Poursuivre les efforts de réduction à la source déjà mis en place (conseil sans papier ; pichet d'eau pour remplacer les bouteilles en plastique, etc.);
- Optimiser les programmes de collecte des matières recyclables et compostables dans les bâtiments municipaux et les espaces publics;
- Appuyer les efforts de récupération des résidus de 3 CRD, des RDD et des produits visés par le programme de REP dans les opérations municipales;
- Réévaluer le mode de gestion des résidus de balayage de rue;

- Revoir l'intégration du volet GMR dans le processus d'émission des permis afin que tous les nouveaux bâtiments municipaux aient l'espace nécessaire pour accueillir les équipements de collecte des programmes de récupération et de collecte des matières compostables;
- Déployer un programme de sensibilisation et de formation des employés municipaux;
- Implanter des îlots de tri des matières résiduelles dans tous les bureaux municipaux et ne plus ramasser les poubelles individuelles.

7.2.2. *En tant qu'organisations qui attribuent des contrats ou qui soutiennent des organismes*

En tant qu'organisations qui attribuent des contrats ou qui soutiennent des organismes, la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon prévoient :

- Demander que les résidus de CRD soient acheminés à un centre de tri lors de l'attribution de contrats internes ou lors d'émission de permis;
- Revoir les outils de collecte proposés lors d'événements spéciaux et développer un guide ou une politique écoresponsable.

7.2.3. *En tant qu'organisations qui gèrent les matières résiduelles déposées sur des terres publiques*

La Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon prévoient continuer leurs efforts d'entretien des terres publiques en nettoyant les dépôts sauvages qui y sont occasionnellement effectués. Comme précisé dans l'annexe 2, les dépôts sauvages ne sont pas fréquents et ne constituent donc pas un enjeu majeur du présent PGMR.

7.3. Coûts par axe d'intervention

La section suivante présente les coûts globaux reliés à la mise en œuvre du plan d'action 2016-2020. L'annexe 3 présente les coûts détaillés pour chaque orientation spécifique.

7.3.1. *Estimation des coûts pour la mise en œuvre du PGMR 2016-2020*

Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon ont estimé les coûts de chaque mesure du présent plan d'action. Afin d'avoir une vue d'ensemble des coûts associés à la mise en œuvre du PGMR 2016-2020, ils ont été compilés dans le tableau suivant.

Tableau 5 : Récapitulatif des coûts associés à la mise en œuvre du PGMR

Axe d'intervention	2016	2017	2018	2019	2020
Information sensibilisation éducation (ISÉ)	35 000 \$	82 300 \$	93 476 \$	94 676 \$	95 899 \$
Réglementation et application	5 000 \$	1 000 \$	7 500 \$	2 500 \$	2 500 \$
Programme de vidange des fosses septiques	269 000 \$	269 000 \$	269 000 \$	269 000 \$	269 000 \$
Installations	500 \$	500 \$	500 \$	28 500 \$	15 500 \$
Opération de l'écocentre de l'ouest	- \$	- \$	- \$	83 333 \$	250 000 \$
Ressource humaine mesure 7.2. (assumée par la RIGDCC)	10 000 \$	- \$	10 000 \$	- \$	10 000 \$
Services offerts - Réduction et réemploi	- \$	100 \$	19 600 \$	600 \$	8 600 \$
Services offerts - Matières recyclables	42 140 \$	27 140 \$	22 140 \$	22 140 \$	22 140 \$
Services offerts - Matières compostables	9 800 \$	1 600 \$	1 600 \$	1 600 \$	1 600 \$
Services offerts - Résidus de CRD	1 700 \$	21 000 \$	3 000 \$	500 \$	500 \$
Services offerts - RDD et produits visés par la REP	1 000 \$	1 000 \$	3 000 \$	2 500 \$	2 500 \$
Services offerts - Déchets ultimes	- \$	5 000 \$	24 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
Volet corporatif	6 000 \$	26 150 \$	11 000 \$	11 000 \$	11 000 \$
Suivi et surveillance de mise en œuvre	20 000 \$	- \$	21 300 \$	2 000 \$	30 500 \$
Total	400 140 \$	434 790 \$	486 116 \$	523 349 \$	724 739 \$

Les coûts estimés ci-dessus ne tiennent pas compte :

- Des montants en immobilisation pour la construction d'un écocentre à l'ouest du territoire (la Ville de Lévis prévoit que cet écocentre coûterait environ 1.5 millions de dollars);
- Des montants nécessaires à l'achat d'équipements de collecte des matières recyclables et compostables reliés à la mise en place des mesures du plan d'action. Ces coûts seront inclus dans les budgets annuels d'opération;
- Des économies potentielles calculées sur les différences de coût de traitement des matières récupérées par rapport aux coûts si ces dernières avaient toutes été éliminées;
- De certaines subventions potentielles étant donné l'incertitude quant à leur obtention.

Le Service des matières résiduelles de la Ville de Lévis dispose déjà d'un budget d'opération et de sensibilisation. Afin de cibler les coûts additionnels requis pour la mise en œuvre du présent plan d'action, on déduit du tableau 5 :

- Les coûts reliés au programme de vidange des fosses septiques puisque ce service sera uniquement facturé aux propriétaires d'installations septiques;
- Les frais assumés par la RIGDCC pour la mesure 7.2.

Ainsi, le tableau 6 présente uniquement les coûts additionnels requis pour la mise en œuvre de toutes ces mesures.

Tableau 6 : Coûts additionnels requis pour la mise en œuvre du plan d'action 2016-2020

Coûts	2016	2017	2018	2019	2020
Coût total demandé en surplus du budget actuel pour la mise en œuvre du plan d'action 2016-2020	94 440 \$	139 090 \$	230 416 \$	284 782 \$	490 656 \$
Coût par u.o.	2 \$	2 \$	4 \$	4 \$	8 \$

Si on ne considère pas les coûts d'opération de l'écocentre de l'ouest dans le budget total additionnel requis pour la mise en œuvre du PGMR, les coûts par unité d'occupation s'élèvent entre 2 et 3\$. Étant donné que la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon ne participera pas à l'effort financier relié à l'écocentre de l'ouest, elle réserve donc 2\$ par unité pour la mise en œuvre du PGMR pour les 29 mesures qui la concernent.

7.3.2. Coûts des contrats de collecte en vigueur lors du PGMR 2016-2020

Le tableau suivant récapitule les coûts des contrats de collecte et de transport des matières résiduelles qui seront en vigueur au cours du prochain PGMR³. Les coûts des contrats sont valides pour la première année d'application de ces derniers (avant taxes et avant indexation).

Tableau 7 : Coûts des contrats de collecte

Dépenses	Période couverte par le contrat	Coût des contrats avant taxes avant indexation pour la première année d'entrée en vigueur des contrats		
		Lévis	Saint-Lambert-de-Lauzon	Total
Collecte et transport - Déchets en bacs roulants	2014-2018	1 091 025,83 \$	65 773,13 \$	1 156 798,96 \$
Collecte et transport - Déchets en roll-off	2011-2016	294 397,50 \$	- \$	294 397,50 \$
Collecte et transport - Déchets en CCA	2012-2016	848 759,08 \$	30 245,28 \$	879 004,36 \$
Collecte et transport - Déchets - collecte estivale	2014-2018	254 068,52 \$	- \$	254 068,52 \$
Collecte et transport - Déchets encombrants	2011-2015	290 000,00 \$	10 000,00 \$	300 000,00 \$
<i>Sous-total - Déchets</i>		<i>2 778 250,93 \$</i>	<i>106 018,41 \$</i>	<i>2 884 269,34 \$</i>
Collecte et transport - Matières recyclables	2016-2020	1 274 260,15 \$	74 590,91 \$	1 348 851,06 \$
Collecte et transport - Matières compostables	2016-2020	1 052 741,45 \$	50 591,36 \$	1 103 332,81 \$
Total		5 105 252,53 \$	231 200,68 \$	5 336 453,21 \$

³ Exception faite du contrat pour la collecte et le transport des déchets encombrants. En 2016, seuls les coûts pour la Ville de Lévis sont connus au moment de la rédaction du présent document. Le tableau n'a donc pas été ajusté.

7.3.3. Coûts et revenus projetés pour la gestion des matières résiduelles de 2016 à 2020

Afin de rassembler l'information dans une même section, voici deux tableaux indiquant les coûts et les revenus projetés en termes de gestion des matières résiduelles pour la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon d'ici 2020.

Tableau 8 : Coûts de gestion des matières résiduelles projetés sur 5 ans pour Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon

Dépenses Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon	2016	2017	2018	2019	2020	Source
Collecte, transport et traitement - Déchets	7 163 169 \$	6 948 808 \$	6 952 737 \$	6 864 459 \$	6 704 907 \$	Calculé à partir des coûts des contrats et d'estimations pour la collecte des encombrants et du bois pour le secteur résidentiel.
Collecte, transport et traitement - Matières recyclables	1 601 871 \$	1 641 499 \$	1 698 986 \$	1 733 273 \$	1 762 875 \$	Calculé à partir des coûts des contrats 2016-2020
Collecte, transport et traitement - Matières compostables	1 912 830 \$	1 993 397 \$	2 093 725 \$	2 160 687 \$	2 270 009 \$	Calculé à partir des coûts des contrats 2016-2020
Collecte, transport et traitement - Écocentre	353 821 \$	360 897 \$	368 115 \$	375 477 \$	382 987 \$	Estimé à partir des coûts 2013
Administration, études et autres	303 603 \$	309 675 \$	315 869 \$	322 186 \$	328 630 \$	Estimé à partir des coûts 2013
Partenariats et programmes	97 162 \$	97 162 \$	97 162 \$	97 162 \$	97 162 \$	Estimé à partir des coûts 2013
Environnement et faune	26 656 \$	27 190 \$	27 733 \$	28 288 \$	28 854 \$	Estimé à partir des coûts 2013
Opérations et entretien de l'incinérateur	1 419 263 \$	1 419 263 \$	1 419 263 \$	1 419 263 \$	1 419 263 \$	Estimé à partir des coûts 2013
Salaires employés	2 513 930 \$	2 564 208 \$	2 615 492 \$	2 667 802 \$	2 721 158 \$	Estimé à partir des coûts 2013
Sous-total	15 392 306 \$	15 362 099 \$	15 589 082 \$	15 668 598 \$	15 715 845 \$	
Coûts additionnels (équipe verte, sensibilisation, autres)	94 440 \$	134 090 \$	173 416 \$	139 316 \$	162 039 \$	Calculé en fonction des mesures prévues
Sous-total	15 486 746 \$	15 496 189 \$	15 762 498 \$	15 807 914 \$	15 877 884 \$	
Coûts additionnels opération écocentre ouest	- \$	- \$	- \$	83 333 \$	250 000 \$	Estimation réalisée à partir des coûts actuels de gestion de l'écocentre de Lévis. Équipement inclus.
Total	15 486 746 \$	15 496 189 \$	15 762 498 \$	15 891 247 \$	16 127 884 \$	

Tableau 9 : Revenus tirés de la gestion des matières résiduelles projetés sur 5 ans pour Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon

Revenus Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon	2016	2017	2018	2019	2020	Source
Redevances à l'élimination	1 596 244 \$	1 596 244 \$	1 596 244 \$	1 596 244 \$	1 596 244 \$	On suppose que ces revenus restent stables dans le temps.
Compensation à la collecte sélective	1 390 144 \$	1 390 144 \$	1 390 144 \$	1 390 144 \$	1 390 144 \$	On suppose que ces revenus restent stables dans le temps.
Écocentre (matériaux secs supérieurs à 1m ³ , bardeaux, etc.)	50 000 \$	50 000 \$	- \$	- \$	- \$	Estimation des revenus à 50000\$. Suite à la mise en place de la mesure 10.2, les revenus sont nuls.
Vente du métal	53 378 \$	53 378 \$	53 378 \$	53 378 \$	53 378 \$	On suppose que ces revenus restent stables dans le temps.
Incinération des déchets, papier confidentiels et autres produits (visites de citoyens et de commerçants)	44 065 \$	44 065 \$	44 065 \$	44 065 \$	44 065 \$	On suppose que ces revenus restent stables dans le temps.
Levées supplémentaires demandées	18 980 \$	18 980 \$	18 980 \$	18 980 \$	18 980 \$	On suppose que ces revenus restent stables dans le temps.
Compensation de l'ARPE Québec	5 698 \$	5 698 \$	5 698 \$	5 698 \$	5 698 \$	On suppose que ces revenus restent stables dans le temps.
Utilisation de la balance de l'incinérateur	892 \$	892 \$	892 \$	892 \$	892 \$	On suppose que ces revenus restent stables dans le temps.
Redevances annuelles versées par la RIGDCC à la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon	158 141 \$	150 662 \$	151 181 \$	148 041 \$	141 874 \$	Redevance au taux pré-établi de 3,3632\$/tm en 2016
Sous-total	3 317 542 \$	3 310 063 \$	3 260 582 \$	3 257 442 \$	3 251 275 \$	
Revenus tirés de la taxe municipale	12 169 204 \$	12 186 126 \$	12 501 916 \$	12 633 804 \$	12 876 609 \$	
Total	15 486 746 \$	15 496 189 \$	15 762 498 \$	15 891 247 \$	16 127 884 \$	

8. Suivi et surveillance de mise en œuvre

La LQE prévoit qu'un PGMR doit être soumis à un système de surveillance et de suivi de sa mise en œuvre afin d'en vérifier périodiquement l'application, de mesurer le degré d'atteinte des objectifs fixés et de prouver l'efficacité des mesures de mise en œuvre prévues au plan d'action. Cette exigence s'inscrit dans la continuité des mesures de suivi déjà mises en place par la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon.

En effet, la Ville de Lévis collecte mensuellement les données provenant du LET, de l'incinérateur, du réseau d'écocentres, du centre de tri des matières recyclables et du centre de valorisation de la biomasse prenant en charge les matières compostables recueillies sur le territoire. Les résultats de ces suivis sont présentés dans un bilan annuel à la commission consultative sur l'environnement de la Ville de Lévis ainsi qu'aux conseils municipaux de Lévis et de Saint-Lambert-de-Lauzon. La Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon diffuseront également un communiqué de presse annuel faisant état de la performance en GMR des citoyens et des ICI. Le PGMR 2016-2020 prévoit de continuer les efforts de suivi et de les bonifier. Par ailleurs, le MDDELCC exige, depuis 2014, un rapport de suivi de mise en œuvre du PGMR. Ce rapport complètera les bilans annuels.

Enfin, la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon pourront évaluer leur performance d'élimination :

- Au vu des données d'élimination du MDDELCC (déclarées annuellement par les installations d'élimination);
- Selon les résultats d'études de caractérisation des déchets à l'incinérateur ainsi qu'au LET. La Ville de Lévis prévoit ainsi réaliser trois études de caractérisation d'ici 2020 afin de mesurer la performance des programmes de valorisation offerts aux différents secteurs d'activités.



Conclusion

La Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon présentent dans ce PGMR un plan d'action audacieux qui vise à atteindre les objectifs provinciaux et à répondre aux bannissements de l'élimination annoncés. Elles souhaitent continuer d'être des chefs de file dans le domaine et donner l'exemple.

Ce PGMR s'inscrit dans une vision *zéro déchet* afin que notre société soit une société sans gaspillage. En plus de contribuer à préserver l'environnement, ce projet vise l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de Lévis et de Saint-Lambert-de-Lauzon.

Références

Ville de Lévis, Plan de gestion des matières résiduelles – Portrait diagnostique, Mai 2016.

ANNEXES

ANNEXE I - Liste des participants aux ateliers de travail sur la gestion des matières résiduelles tenus en février 2015

- **Atelier « compostage »**
 - Alexandre Bouchard, Les Rôtisseries St-Hubert St-Nicolas
 - Marianne Brassard, Compost du Québec Inc. / Biogénie
 - Christiane Bélanger, Compost du Québec Inc. / Biogénie
 - Nancy Doyon, Les centres de santé et de services sociaux (CSSS)
 - Caroline La Fontaine, Comptoir alimentaire Le Grenier

- **Atelier « ISÉ »**
 - Martin Hénault, Cégep Lévis-Lauzon
 - Guy Martineau, Juvénat Notre-Dame du Saint-Laurent de St-Romuald
 - Pamela Severini, Coopérative Forêt d'Arden et CSST

- **Atelier « Réduction et réemploi »**
 - Pierre Auger, Écolivres
 - Paule Breton, CFER des Navigateurs
 - Patricia Cloutier, Service d'entraide de St-Jean-Chrysostome
 - Patrick Dumais, Patro de Lévis
 - Céline Fréchet, La Joujouthèque de Lévis
 - Christian Milette, Ressourcerie de Lévis
 - Caroline Parent, Service d'entraide de Breakeyville
 - Cosmin Vasile, Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)

- **Atelier « Matières recyclables »**
 - Ivan Beauchemin, Sécurité Les Galeries Chagnon
 - Lucie Chouinard, Courir à Québec
 - Jean-Sébastien Daigle, La Société V.I.A.
 - François Dumouchel, Château Bellevue
 - Caroline Lajoie, Fonds de placement immobilier Cominar
 - Simon Lehoux, Les Galeries Chagnon
 - Charles Paquet, Syndicat union des producteurs agricoles

- **Atelier « Collecte, transport et équipements »**
 - Luc Bédard, Sani-Terre Environnement
 - Serge Martel, Services Matrec Inc.
 - Pierre Mercier, IPL Inc.
 - Yves St-Pierre, Sani-Terre Environnement
 - Gilles Tremblay, Gaudreau Environnement Inc.

- **Atelier « Matériaux de CRD »**
 - David Audet, Grondin et Nadeau Inc.
 - Bernard Buissière, Honco
 - Daniel Labrie, Services Matrec Inc.

ANNEXE II - Constats et enjeux détaillés par axe d'intervention et filières de matières résiduelles

Les constats et enjeux identifiés dans cette annexe sont les mêmes pour Lévis que pour Saint-Lambert-de-Lauzon.

Axes d'intervention	Secteur résidentiel		Secteur des ICI	
	Constats	Enjeux	Constats	Enjeux
INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION	La Ville de Lévis offre un service d'accompagnement aux citoyens, ICI et employés (via la ligne Info-collecte et la présence de 3 techniciens). Elle a réalisé des campagnes de communication importantes dans les dernières années. Elle a également mis sur pied un programme éducatif pour les écoles primaires sur la GMR. Les efforts d'ISÉ actuels ne suffisent pas pour aller chercher la participation de ceux qui n'ont pas encore modifié leurs habitudes de tri.	Les citoyens, ICI et employés municipaux ont besoin d'être sensibilisés en continu. Ils veulent des redditions de compte. Certains secteurs d'activité ont indiqué même un manque d'information. De plus, la participation de toutes les écoles au programme de collecte des matières compostables demeure un véritable enjeu. La Ville doit miser sur des communications qui engendreront un changement de comportement permanent .	Voir secteur résidentiel	Voir secteur résidentiel
SERVICES OFFERTS				
Réduction et réemploi	La Ville possède peu de données pour ces secteurs d'activité. Il existe des initiatives citoyennes et communautaires sur le territoire (joujouthèque, bibliothèque itinérante, etc.). De plus, la Ville soutient financièrement deux organismes présents sur le territoire : Écolivres et la Ressourcerie dont la mission est en lien direct avec la GMR dans un contexte d'économie sociale.	Le grand public ne connaît pas tous les organismes et partenaires qui œuvrent dans le domaine du réemploi. De plus, le manque de données sur cette filière est un enjeu pour la Ville. Cette filière est souvent basée sur le bénévolat et sur une économie sociale qui est particulièrement fragile et volatile. Enfin, la prise en considération du premier « R » des 3RVE reste un enjeu pour la Ville au quotidien.	Voir secteur résidentiel	Voir secteur résidentiel

Axes d'intervention	Secteur résidentiel		Secteur des ICI	
	Constats	Enjeux	Constats	Enjeux
Matières recyclables	La Ville a implanté les bacs bleus de 360 litres en 2006. Depuis, le taux de récupération a augmenté pour atteindre 74% en 2013, ce qui dépasse les objectifs provinciaux. On remarque cependant une stagnation de la performance depuis quelques années. Les citoyens qui participent le font bien (9,7% de rejets au centre de tri). Il reste cependant encore 15,3% de matières recyclables dans les déchets et la moitié de ces matières recyclables est constituée de papier et carton.	Le bannissement du papier-carton de l'élimination est un enjeu majeur pour le prochain PGMR. Il faut maintenir et améliorer la participation de tous les citoyens ainsi qu'obtenir l'adhésion des non-participants.	La Ville a mis en place un programme de récupération sans frais supplémentaires pour les ICI en 2006. Le taux de récupération en 2013 est estimé à 53%.	Le bannissement du papier-carton de l'élimination est un enjeu majeur pour le prochain PGMR. Identifier les ICI qui ne recyclent pas et obtenir leur adhésion au programme constitue un défi à relever pour le prochain PGMR.
Matières compostables	La Ville a mis en place la troisième voie en 2011. La participation est bonne. Mais comme pour le programme de collecte des matières recyclables, la performance se maintient depuis 2012. L'atteinte de l'objectif provincial de 60% de valorisation représente seulement peu de tonnes additionnelles pour le secteur résidentiel. Il reste cependant beaucoup d'efforts à faire pour se préparer au bannissement des matières compostables de l'élimination prévu pour 2020.	L'atteinte de l'objectif provincial et surtout le bannissement des matières compostables de l'élimination sont des enjeux majeurs pour le prochain PGMR. Il faut maintenir et améliorer la participation de tous les citoyens ainsi qu'obtenir l'adhésion des non-participants.	La Ville a mis en place un programme de collecte des matières compostables sans frais supplémentaires pour les ICI en 2013. Le taux de récupération en 2013 est estimé à 14%. Il reste encore beaucoup d'efforts à faire dans ce secteur d'activités, plus particulièrement auprès des secteurs institutionnels et de la restauration.	L'atteinte de l'objectif provincial et surtout le bannissement des matières compostables de l'élimination sont des enjeux majeurs pour le prochain PGMR. Obtenir l'adhésion au programme des ICI non participantes constitue un enjeu du prochain PGMR.

Axes d'intervention	Secteur résidentiel		Secteur des ICI	
	Constats	Enjeux	Constats	Enjeux
Résidus de CRD	La Ville manque de données pour cette filière. Le taux de récupération estimé est à 64% et la Ville évalue qu'il faudrait récupérer près de 2800 tonnes métriques pour atteindre les objectifs provinciaux. De plus, l'utilisation de l'écocentre de Lévis par les citoyens, ouvert depuis 2012, démontre un besoin réel (47 000 visites en 2014). L'écocentre de Saint-Lambert-de-Lauzon attire quant à lui près de 3 000 visites par année.	L'atteinte de l'objectif provincial et surtout le bannissement du bois de l'élimination sont des enjeux majeurs pour le prochain PGMR. C'est une des filières de matières sur laquelle la Ville doit se concentrer compte-tenu que les tonnages à récupérer sont importants. De plus, un écocentre dans l'ouest du territoire faciliterait l'accès à des services de récupération.	La Ville ne possède aucune donnée, à part les rapports annuels du MDDELCC sur l'élimination des CRD en provenance de notre territoire.	L'atteinte de l'objectif provincial et surtout le bannissement du bois de l'élimination sont des enjeux majeurs pour le prochain PGMR. De plus, l'accessibilité à un écocentre pour les ICI est ressortie comme un enjeu des ateliers de travail organisés par la Ville en février 2015. Enfin, un autre enjeu est le manque de connaissance du milieu et le manque de traçabilité des matières. Les ICI ont également besoin de plus d'information. C'est une des filières de matières sur laquelle la Ville doit se concentrer pour le prochain PGMR.
RDD et produits visés par la REP	Il existe plusieurs points de dépôt sur le territoire dont un écocentre à Lévis et un autre à Saint-Lambert-de-Lauzon. Les données de récupération aux écocentres sont connues mais pas celles des points de dépôts privés. Selon l'étude de caractérisation des déchets de l'incinérateur, il reste encore 2,7% de RDD dans les ordures. Les dépôts sauvages ne sont pas fréquents. Cependant, Lévis compte une équipe de cols bleus, responsables du nettoyage de ces derniers en cas de besoin.	La participation de tous à l'effort de récupération des RDD et des produits visés par la REP est un enjeu. De plus, la Ville considère que la contamination des sols et de l'eau causée par les dépôts sauvages est un autre enjeu, même si ces derniers ne sont pas fréquents	Les produits dangereux industriels ne sont pas visés par le PGMR.	Au niveau corporatif, il est primordial que les entités municipales se dotent d'un système d'inventaire et de suivi de leurs matières dangereuses.

Axes d'intervention	Secteur résidentiel		Secteur des ICI	
	Constats	Enjeux	Constats	Enjeux
Déchets ultimes	La Ville remarque une baisse significative des déchets par habitant depuis 2011 mais la progression est moins forte depuis 2012, ce qui correspond aux observations de participation aux collectes de matières recyclables et compostables.	La Ville a déjà atteint l'objectif provincial de 700 kg de déchets par habitant mais la réduction des déchets reste un enjeu majeur pour le prochain PGMR dans un contexte où la Ville souhaite adopter une vision "zéro déchet". Par ailleurs, la question de valorisation énergétique telle que définie par le gouvernement se pose dans le contexte où la Ville est propriétaire d'un incinérateur qui brûle presque tous les déchets résidentiels.	La Ville remarque une stagnation des déchets éliminés des ICI depuis quelques années. La Ville de Lévis est en croissance	La Ville a déjà atteint l'objectif provincial de 700 kg de déchets par habitant mais un des enjeux majeurs du le prochain PGMR reste de répondre aux bannissements de l'élimination de certaines matières résiduelles. Étant donné que la Ville est pleine croissance, elle doit s'assurer que toute nouvelle unité soit desservie par les collectes des matières recyclables et compostables afin de minimiser les déchets à éliminer.
RÉGLEMENTATION ET APPLICATION	La Ville de Lévis a un règlement de GMR qui définit les modalités de collecte mais qui ne comporte pas de clause d'interdiction de déposer certaines matières aux ordures ménagères. La Ville mise en effet davantage sur la sensibilisation que sur l'application d'un règlement.	Les bannissements annoncés sont un enjeu. La réglementation devra être adaptée. De plus, la présence d'espaces réservés pour les équipements de collecte de recyclage et compostage dans les nouveaux projets immobiliers demeure un enjeu.	La Ville de Lévis exige que toutes les ICI du territoire fassent affaire avec le fournisseur attitré par la Ville pour la collecte des déchets. Il n'y a pas non plus de clause d'interdiction de mettre certaines matières aux ordures ménagères. La Ville mise en effet davantage sur la sensibilisation que sur l'application d'un règlement. Certains ICI utilisent des sites extérieurs à la ville pour éliminer leurs déchets.	Il faut assurer la traçabilité des déchets des ICI présentes sur le territoire en vue d'appliquer des mesures de réduction.

Axes d'intervention	Secteur résidentiel		Secteur des ICI	
	Constats	Enjeux	Constats	Enjeux
INSTALLATIONS DE TRAITEMENT	La Ville possède deux écocentres municipaux, un incinérateur pour les déchets résidentiels, un LET géré par la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière. Il existe un centre de tri des matières recyclables sur le territoire ainsi qu'un centre de compostage à proximité, situé à l'extérieur du territoire. L'incinérateur a été modernisé afin d'être opérationnel jusqu'en 2035, le site du LET peut accueillir des matières jusqu'en 2040. Le centre de tri des matières recyclables a récemment été modernisé pour optimiser ses opérations et augmenter la qualité des matières.	L'optimisation des installations utilisées par Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon est un des enjeux du prochain PGMR.	Voir secteur résidentiel	Voir secteur résidentiel
VOLET CORPORATIF	La Ville ne possède à ce jour aucune données sur les matières résiduelles qu'elle génère en tant qu'organisation. De plus, il apparaît que la GMR n'est pas optimisée dans tous les services. La Ville est également donneur d'ouvrage mais n'a pas encore intégré le concept de 3RVE dans les contrats qu'elle donne.	L'enjeu est la mobilisation des employés et de toutes les directions de la Ville afin que la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon agissent comme leaders et servent d'exemples.	Voir secteur résidentiel	Voir secteur résidentiel

ANNEXE III – Fiches détaillées des mesures

Les fiches présentées dans cette annexe sont toutes bâties sur le même modèle présenté ci-dessous :

Fiche 1		Orientation spécifique détaillée à la section 4.3. du présent document																
Entité municipale concernée par les mesures		<u>Mesures</u>																
Échéancier de réalisation		1.1 Titre de la mesure 1.2 Titre de la mesure																
Quoi? (Bien livrable, description)	Description des mesures de la fiche																	
Qui est visé? (Générateurs de matières résiduelles)	Le tableau suivant indique quels secteurs d'activités sont visés par les mesures <table border="1"> <thead> <tr> <th>Secteur d'activités visé /Mesure</th> <th>Résidentiel</th> <th>ICI</th> <th>Corporatif</th> <th>CRD</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mesure 1</td> <td>✓</td> <td>✓</td> <td>✓</td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>Mesure 2</td> <td>✓</td> <td>✓</td> <td>✓</td> <td>✗</td> </tr> </tbody> </table> Légende ✓ S'applique ✗ Ne s'applique pas			Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD	Mesure 1	✓	✓	✓	✓	Mesure 2	✓	✓	✓	✗
Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD														
Mesure 1	✓	✓	✓	✓														
Mesure 2	✓	✓	✓	✗														
Pourquoi? (Contexte et justification)	Explication du choix des mesures																	
Comment? (Démarche et étapes)	Description de la démarche																	
Qui est responsable de la mise en œuvre?	Section indiquant les responsables de la mise en œuvre des mesures ainsi que les potentiels collaborateurs																	
Défis	Défis escomptés dans la mise en œuvre des mesures																	
ISÉ	Description des efforts de sensibilisation demandés par ces mesures																	
Résultats attendus et indicateurs de suivi	Description des résultats attendus. Estimation des tonnages de matières résiduelles détournées de l'élimination suite à l'implantation de ces mesures.																	
Quand?	Échéancier																	
Combien? (\$)	Estimation des coûts, des immobilisations, des économies (sur les coûts de traitement) et du financement disponible																	

La Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon ont posé des hypothèses de calcul pour estimer :

- Les tonnages de matières résiduelles détournées de l'élimination suite à l'implantation des mesures prévues;
- Les économies de coûts de traitement associées à la mise en œuvre de ces mesures.

Hypothèses de calcul pour estimer les tonnages de matières résiduelles détournées de l'élimination

Selon les mesures prévues, la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon ont posé des hypothèses d'augmentation (en %) des tonnages de matières recyclables, matières compostables ou de résidus de CRD par rapport aux tonnages recueillis en 2013 via les programmes de collecte municipaux ou le réseau des écocentres. Les tonnages de référence utilisés sont extraits du portrait diagnostique réalisé en 2015⁴. Voici un tableau récapitulant les principaux tonnages utilisés :

Type de matières résiduelles	Tonnages - secteur résidentiel	Tonnages - secteur des ICI
Matières recyclables	12 492 Tonnages recueillis via le programme de collecte des matières recyclables moins rejets du centre de tri des matières recyclables	4376 Tonnages recueillis via le programme de collecte des matières recyclables moins rejets du centre de tri des matières recyclables
Matières compostables	13 132 Tonnages recueillis via le programme de collecte des matières compostables moins rejets du centre de valorisation de la biomasse	706 Tonnages recueillis via le programme de collecte des matières compostables moins rejets du centre de valorisation de la biomasse
Résidus de CRD apportés aux écocentres	4 323 Tonnages recueillis dans le réseau des écocentres	na

Hypothèses de calcul pour estimer les économies de coûts de traitement reliées à ces mesures

Grâce aux mesures prévues, la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon vont détourner des matières recyclables, des matières compostables et des résidus de CRD de l'élimination. Ces matières étant recyclées ou traitées à plus faible coût que si elles avaient été éliminées, cela représente une économie par rapport au coût qu'auraient assumé les entités municipales si toutes ces matières avaient été éliminées. Voici le tableau utilisé pour estimer les économies liées au traitement des matières résiduelles :

Type de matières résiduelles	Coût de traitement en 2016 (\$/t.m.)	Économie projetée (\$/t.m.)
Matières recyclables	15	76
Matières compostables	58,5	32,5
Résidus de CRD apportés aux écocentres	80	11
Déchets	91	50

Ces économies n'ont pas été retranchées des coûts totaux dans chaque fiche. Seuls les coûts supplémentaires reliés à la mise en œuvre du PGMR ont été compilés.

⁴ Ville de Lévis, Plan de gestion des matières résiduelles – Portrait diagnostique, Mai 2016.

Les coûts pour l'achat d'équipements de collecte des matières recyclables et compostables pour assurer que toutes les unités d'occupation aient accès aux services de collecte ne sont pas indiqués dans les fiches. Ces coûts seront inclus dans les budgets annuels d'opération.

Fiche 1

Poursuivre et bonifier les efforts en information, sensibilisation et éducation pour une gestion des matières résiduelles responsable des citoyens, institutions, commerces et industries mais également des employés municipaux

Application : Lévis, SLDL
2017-2020

Mesures

1.1 Mettre en place une équipe de sensibilisation sur le terrain

1.2 Mettre en place des projets vitrine et en faire la promotion

Quoi? (Bien livrable, description)	La Ville de Lévis va mettre en place une équipe de sensibilisation pour accompagner les citoyens et les ICI à mieux gérer leurs matières résiduelles. Cette équipe sillonnera également le territoire de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon. Par ailleurs, la Ville de Lévis mettra en place des projets vitrine dont elle fera la promotion. Exemples : utilisation du compost dans les plate-bandes de la Ville, mise en place de potagers démonstratifs dans des endroits ciblés, etc.															
Qui est visé? (Générateurs)	<table><tr><th>Secteur d'activités visé /Mesure</th><th>Résidentiel</th><th>ICI</th><th>Corporatif</th><th>CRD</th></tr><tr><td>Équipe de sensibilisation</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr><tr><td>Projets-vitrine</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td></td></tr></table>	Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD	Équipe de sensibilisation	✓	✓	✓	✓	Projets-vitrine	✓	✓	✓	
Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD												
Équipe de sensibilisation	✓	✓	✓	✓												
Projets-vitrine	✓	✓	✓													
Pourquoi? (Contexte et justification)	Les bilans annuels de participation et performance de récupération de matières résiduelles réalisés par la Ville de Lévis démontrent une stagnation dans la participation aux programmes de valorisation (récupération, compostage, etc.) et ce, malgré la poursuite continue de programmes d'ISÉ sur les matières résiduelles. Dans l'objectif de répondre aux bannissements de l'élimination annoncés du bois, papier-carton et des matières compostables et afin d'atteindre et dépasser les objectifs provinciaux, la Ville de Lévis souhaite bonifier ses efforts en ISÉ avec la mise sur pied d'une équipe de sensibilisation sur le terrain. Le citoyen ou l'ICI est au centre de la décision de réduire ses déchets, de récupérer et composter ou non. Afin d'induire des changements de comportement, il est important d'accompagner les citoyens et ICI dans une meilleure gestion des matières résiduelles. De l'expérience d'autres municipalités au Canada et ailleurs dans le monde, il est montré que l'intervention est beaucoup plus efficace quand le citoyen ou les employés des ICI sont rencontrés en personne. De plus, les projets vitrine seront- comme leur nom l'indique- des vitrines expliquant aux citoyens et aux ICI des aspects de la gestion des matières résiduelles. Elles pourraient inspirer les citoyens et les ICI à gérer leurs matières résiduelles autrement.															
Comment? (Démarche et étapes)	La Ville de Lévis évaluera deux options pour la mise sur pied d'une équipe de sensibilisation : l'embauche de ressources temporaires ou la mise sur pied d'une équipe à contrat. Pour les projets vitrine, la Ville de Lévis se basera notamment sur les bons coups réalisés dans le cadre de ses opérations municipales (mesure 28.1.). Certains partenariats avec des organismes externes pourront être développés selon le projet vitrine.															

Qui est responsable de la mise en oeuvre?	Responsable Service des matières résiduelles de la Ville de Lévis	Collaborateurs Tous les services de la Ville de Lévis, la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, partenaires externes (ex : IRDA, Université Laval, Biogénie, etc.)																																							
Défis	Défi lié à l'embauche de nouvelles ressources humaines Défi économique lié à la création de nouveaux projets Défi concernant la résistance au changement chez les partenaires des projets-vitrine																																								
ISÉ	Il s'agit d'une action ISÉ																																								
Résultats attendus et indicateurs de suivi	La mise en place de projets vitrine a pour objectif d'expliquer aux citoyens et aux ICI l'importance de gérer les matières résiduelles dans un souci d'amélioration continue. Les tonnages de matières récupérables sont toutefois difficilement mesurables et ne sont donc pas inclus dans le tableau ci-dessous. Quant à la mise sur pied d'une équipe de sensibilisation sur le terrain, la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon anticipent recueillir les tonnages suivants : <table><tr><td>Estimation du tonnage détourné</td><td>2016 (t.m.)</td><td>2017 (t.m.)</td><td>2018 (t.m.)</td><td>2019 (t.m.)</td><td>2020 (t.m.)</td></tr><tr><td>Matières recyc.</td><td>0</td><td>169</td><td>337</td><td>344</td><td>351</td></tr><tr><td>Matières comp.</td><td>0</td><td>138</td><td>277</td><td>282</td><td>288</td></tr><tr><td>Résidus CRD</td><td>0</td><td>43</td><td>86</td><td>88</td><td>90</td></tr><tr><td>Tonnage total</td><td>0</td><td>350</td><td>701</td><td>715</td><td>729</td></tr></table> 0 Non applicable Hypothèses de calcul: <table><tr><td>Citoyens - Participation aux programmes de collecte des matières recyclables et compostables</td><td>Aug.</td><td>2%</td></tr><tr><td>ICI - Participation aux programmes de collecte des matières recyclables et compostables</td><td>Aug.</td><td>4%</td></tr><tr><td>Citoyens - Fréquentation de l'écocentre</td><td>Aug.</td><td>2%</td></tr></table> Indicateurs de suivi : Mise sur pied d'une équipe de sensibilisation sur le terrain Nombre de projets vitrine réalisés		Estimation du tonnage détourné	2016 (t.m.)	2017 (t.m.)	2018 (t.m.)	2019 (t.m.)	2020 (t.m.)	Matières recyc.	0	169	337	344	351	Matières comp.	0	138	277	282	288	Résidus CRD	0	43	86	88	90	Tonnage total	0	350	701	715	729	Citoyens - Participation aux programmes de collecte des matières recyclables et compostables	Aug.	2%	ICI - Participation aux programmes de collecte des matières recyclables et compostables	Aug.	4%	Citoyens - Fréquentation de l'écocentre	Aug.	2%
Estimation du tonnage détourné	2016 (t.m.)	2017 (t.m.)	2018 (t.m.)	2019 (t.m.)	2020 (t.m.)																																				
Matières recyc.	0	169	337	344	351																																				
Matières comp.	0	138	277	282	288																																				
Résidus CRD	0	43	86	88	90																																				
Tonnage total	0	350	701	715	729																																				
Citoyens - Participation aux programmes de collecte des matières recyclables et compostables	Aug.	2%																																							
ICI - Participation aux programmes de collecte des matières recyclables et compostables	Aug.	4%																																							
Citoyens - Fréquentation de l'écocentre	Aug.	2%																																							
Quand?	<table><tr><td></td><td>2016</td><td>2017</td><td>2018</td><td>2019</td><td>2020</td></tr><tr><td>Équipe de sensibilisation</td><td></td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr><tr><td>Projets-vitrine</td><td></td><td></td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr></table>			2016	2017	2018	2019	2020	Équipe de sensibilisation		✓	✓	✓	✓	Projets-vitrine			✓	✓	✓																					
	2016	2017	2018	2019	2020																																				
Équipe de sensibilisation		✓	✓	✓	✓																																				
Projets-vitrine			✓	✓	✓																																				
Combien? (\$)	<table><tr><td></td><td>2016</td><td>2017</td><td>2018</td><td>2019</td><td>2020</td></tr><tr><td>Coûts (\$)</td><td>- \$</td><td>58 800 \$</td><td>69 976 \$</td><td>71 176 \$</td><td>72 399 \$</td></tr><tr><td>Immo. (\$)</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td></tr><tr><td>Économies (\$)*</td><td>- \$</td><td>8 896 \$</td><td>35 585 \$</td><td>36 297 \$</td><td>37 023 \$</td></tr><tr><td>Financement (\$)</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td></tr><tr><td>Coût total</td><td>- \$</td><td>58 800 \$</td><td>69 976 \$</td><td>71 176 \$</td><td>72 399 \$</td></tr></table> *Les économies sont calculées sur les différences de coût de traitement des matières récupérées par rapport aux coûts si ces dernières avaient toutes été éliminées. Elles ne sont pas déduites des coûts totaux comme expliqué dans le préambule de l'annexe.			2016	2017	2018	2019	2020	Coûts (\$)	- \$	58 800 \$	69 976 \$	71 176 \$	72 399 \$	Immo. (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	Économies (\$)*	- \$	8 896 \$	35 585 \$	36 297 \$	37 023 \$	Financement (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	Coût total	- \$	58 800 \$	69 976 \$	71 176 \$	72 399 \$			
	2016	2017	2018	2019	2020																																				
Coûts (\$)	- \$	58 800 \$	69 976 \$	71 176 \$	72 399 \$																																				
Immo. (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$																																				
Économies (\$)*	- \$	8 896 \$	35 585 \$	36 297 \$	37 023 \$																																				
Financement (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$																																				
Coût total	- \$	58 800 \$	69 976 \$	71 176 \$	72 399 \$																																				

Fiche 2

Concevoir et déployer des campagnes de sensibilisation ciblées et en continu

Application : Lévis, SLDL
2016-2020

Mesures

2.1 Concevoir et déployer au moins une campagne de sensibilisation pour chaque grande filière de matières résiduelles

2.2 Concevoir et promouvoir un guide du tri & bottin vert à l'intention des citoyens et des institutions, commerces et industries

2.3 Inciter les citoyens et les institutions, commerces et industries à réduire le gaspillage alimentaire

2.4 Maintenir une campagne de communication sur l'herbicyclage et le feuillicyclage

Quoi?

(Bien livrable, description)

La Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon ont choisi de concevoir et de déployer au moins annuellement une grande campagne de sensibilisation. Chacune des grandes filières de matières résiduelles (réduction et réemploi, recyclage, compostage, CRD) sera ainsi le thème d'une campagne de sensibilisation dans le cadre du plan d'action 2016-2020. Ainsi, elles espèrent avoir un plus grand impact sur les citoyens et ICI du territoire. Elles veulent de plus créer un guide du tri électronique afin de compléter l'accompagnement offert par le biais de la ligne Info-collecte et de l'équipe de sensibilisation sur le terrain (mesure 1.1.). Les campagnes de communication développées sur l'herbicyclage et le feuillicyclage au cours des dernières années seront conservées et continueront d'être diffusées. Enfin, la Ville de Lévis souhaite se doter d'outils de sensibilisation pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

Qui est visé?

(Générateurs)

Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD
Campagne de sensibilisation pour chaque filière de matières	✓	✓	✓	✓
Guide du tri et bottin vert	✓	✓	✓	
Campagne gaspillage alimentaire	✓	✓		
Promotion herbicyclage et feuillicyclage	✓	✓	✓	

Pourquoi?

(Contexte et justification)

La Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon croient qu'il faut concentrer les efforts de sensibilisation sur une grande thématique par année afin d'augmenter la visibilité du message et ainsi inciter les citoyens et ICI à changer leur comportement. Concevoir un guide du tri permettrait de compléter notre accompagnement actuel des citoyens et ICI à mieux gérer leurs matières résiduelles. Il permettrait également de rejoindre d'autres types de personnes que celles qui utilisent la ligne Info-collecte.

Concernant les campagnes de communication sur l'herbicyclage et le feuillicyclage, la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon souhaitent continuer d'encourager les citoyens à adopter des pratiques de réduction à la source, car le meilleur déchet est toujours celui qu'on ne génère pas. La campagne contre le gaspillage alimentaire va également dans ce sens. Cependant, Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon ne mettront pas l'accent sur le compostage domestique car elles se rendent compte que la demande d'information sur ce sujet a drastiquement diminué depuis l'implantation des bacs bruns en 2011. Il est cependant à noter que la Ville de Lévis offre -et prévoit continuer à offrir - des conférences sur ce sujet à ses citoyens. La Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon prévoit diffuser un communiqué à valeur éducative à ce sujet.

Comment? (Démarche et étapes)	Ces actions orientent les futurs plans de communication relatifs à la gestion des matières résiduelles que la Direction des communications produit chaque année. Il a été convenu entre Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon que ce sera la Ville de Lévis qui développera les campagnes ainsi que les outils de communication et qui les diffusera sur son territoire. Saint-Lambert-de-Lauzon participera à l'effort de diffusion auprès de ses citoyens et ICI. La diffusion des outils de communication relèvera de la responsabilité de chaque entité municipale. Certaines campagnes (comme la lutte au gaspillage alimentaire) pourront faire l'objet de partenariats entre municipalités. La Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon prévoient adhérer au "National zero waste council" et bénéficier des outils de communication disponibles et partagés par les autres municipalités canadiennes.																																								
Qui est responsable de la mise en oeuvre?	Responsable Service des matières résiduelles de la Ville de Lévis		Collaborateurs Direction des communications de la Ville de Lévis, Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon																																						
Défis	Défi économique lié aux budgets supplémentaires requis																																								
ISÉ	Il s'agit d'une action ISÉ																																								
Résultats attendus et indicateurs de suivi	Les impacts sur les tonnages récupérés sont difficiles à évaluer. Bien que l'estimation des tonnages détournés de l'élimination soit conservatrice, la Ville de Lévis pense que ces efforts de communication sont nécessaires pour atteindre voire dépasser les objectifs provinciaux. Voici l'estimation des tonnages détournés de l'élimination : <table><tr><td>Estimation du tonnage détourné</td><td>2016 (t.m.)</td><td>2017 (t.m.)</td><td>2018 (t.m.)</td><td>2019 (t.m.)</td><td>2020 (t.m.)</td></tr><tr><td>Matières recyc.</td><td>843</td><td>860</td><td>877</td><td>895</td><td>913</td></tr><tr><td>Matières comp.</td><td>0</td><td>692</td><td>706</td><td>720</td><td>734</td></tr><tr><td>Résidus CRD</td><td>0</td><td>0</td><td>130</td><td>132</td><td>135</td></tr><tr><td>Tonnage total</td><td>843</td><td>1 552</td><td>1 713</td><td>1 747</td><td>1 782</td></tr></table> 0 Non applicable Hypothèses de calcul: <table><tr><td>Augmentation de la participation aux programmes de collecte des matières recyclables et compostables</td><td>Aug. 5%</td></tr><tr><td>Augmentation du tonnage apporté au réseau d'écocentres</td><td>Aug. 3%</td></tr></table> Indicateurs de suivi : Nombre de campagnes de sensibilisation par filière de matières résiduelles Nombre de campagnes de sensibilisation sur l'herbicyclage et feuillicyclage Conception et déploiement d'une campagne sur le gaspillage alimentaire Guide du tri à destination des citoyens et des ICI conçu et publicisé					Estimation du tonnage détourné	2016 (t.m.)	2017 (t.m.)	2018 (t.m.)	2019 (t.m.)	2020 (t.m.)	Matières recyc.	843	860	877	895	913	Matières comp.	0	692	706	720	734	Résidus CRD	0	0	130	132	135	Tonnage total	843	1 552	1 713	1 747	1 782	Augmentation de la participation aux programmes de collecte des matières recyclables et compostables	Aug. 5%	Augmentation du tonnage apporté au réseau d'écocentres	Aug. 3%		
Estimation du tonnage détourné	2016 (t.m.)	2017 (t.m.)	2018 (t.m.)	2019 (t.m.)	2020 (t.m.)																																				
Matières recyc.	843	860	877	895	913																																				
Matières comp.	0	692	706	720	734																																				
Résidus CRD	0	0	130	132	135																																				
Tonnage total	843	1 552	1 713	1 747	1 782																																				
Augmentation de la participation aux programmes de collecte des matières recyclables et compostables	Aug. 5%																																								
Augmentation du tonnage apporté au réseau d'écocentres	Aug. 3%																																								
Quand?	<table><tr><td></td><td>2016</td><td>2017</td><td>2018</td><td>2019</td><td>2020</td></tr><tr><td>Campagne de sensibilisation pour chaque filière de matières</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr><tr><td>Guide du tri et bottin vert</td><td>✓</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Campagne gaspillage alimentaire</td><td></td><td></td><td></td><td>✓</td><td>✓</td></tr><tr><td>Promotion herbicyclage et feuillicyclage</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr></table>						2016	2017	2018	2019	2020	Campagne de sensibilisation pour chaque filière de matières	✓	✓	✓	✓	✓	Guide du tri et bottin vert	✓					Campagne gaspillage alimentaire				✓	✓	Promotion herbicyclage et feuillicyclage	✓	✓	✓	✓	✓						
	2016	2017	2018	2019	2020																																				
Campagne de sensibilisation pour chaque filière de matières	✓	✓	✓	✓	✓																																				
Guide du tri et bottin vert	✓																																								
Campagne gaspillage alimentaire				✓	✓																																				
Promotion herbicyclage et feuillicyclage	✓	✓	✓	✓	✓																																				
Combien? (\$)	<table><tr><td></td><td>2016</td><td>2017</td><td>2018</td><td>2019</td><td>2020</td></tr><tr><td>Coûts (\$)</td><td>35 000 \$</td><td>20 500 \$</td><td>20 500 \$</td><td>20 500 \$</td><td>20 500 \$</td></tr><tr><td>Immo. (\$)</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td></tr><tr><td>Économies (\$)*</td><td>- \$</td><td>87 866 \$</td><td>91 050 \$</td><td>92 871 \$</td><td>94 729 \$</td></tr><tr><td>Financement (\$)</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td></tr><tr><td>Coût total</td><td>35 000 \$</td><td>20 500 \$</td><td>20 500 \$</td><td>20 500 \$</td><td>20 500 \$</td></tr></table> *Les économies sont calculées sur les différences de coût de traitement des matières récupérées par rapport aux coûts si ces dernières avaient toutes été éliminées. Elles ne sont pas déduites des coûts totaux comme expliqué dans le préambule de l'annexe.						2016	2017	2018	2019	2020	Coûts (\$)	35 000 \$	20 500 \$	20 500 \$	20 500 \$	20 500 \$	Immo. (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	Économies (\$)*	- \$	87 866 \$	91 050 \$	92 871 \$	94 729 \$	Financement (\$)	na	na	na	na	na	Coût total	35 000 \$	20 500 \$	20 500 \$	20 500 \$	20 500 \$
	2016	2017	2018	2019	2020																																				
Coûts (\$)	35 000 \$	20 500 \$	20 500 \$	20 500 \$	20 500 \$																																				
Immo. (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$																																				
Économies (\$)*	- \$	87 866 \$	91 050 \$	92 871 \$	94 729 \$																																				
Financement (\$)	na	na	na	na	na																																				
Coût total	35 000 \$	20 500 \$	20 500 \$	20 500 \$	20 500 \$																																				

Fiche 3

Développer ou soutenir un programme scolaire sur la gestion des matières résiduelles

Application : Lévis
2017-2020

Mesures

3.1 Diffuser le programme scolaire sur la gestion des matières résiduelles dans les écoles primaires

3.2 Offrir un accompagnement pour la mise en place d'une collecte des matières compostables dans les écoles primaires et secondaires

Quoi? (Bien livrable, description)	La Ville de Lévis a conçu un programme scolaire pour les écoles primaires du territoire couvert par le PGMR traitant spécifiquement de la gestion des matières résiduelles. Ce programme a été diffusé par l'équipe du Service des matières résiduelles dans toutes les écoles primaires de Lévis et de Saint-Lambert-de-Lauzon. La Ville de Lévis propose de relancer la diffusion de ce programme, soit à l'interne, soit en déléguant un organisme à but non lucratif. C'est la Ville de Lévis qui pilotera cette mesure car il n'y a qu'une école sur le territoire de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon. Cette école sera néanmoins intégrée au déploiement de la mesure 3.1. De plus, la Ville de Lévis souhaite offrir un accompagnement pour la mise en place d'une collecte des matières compostables dans les écoles secondaires du territoire.																			
Qui est visé? (Générateurs)	<table><tr><th>Secteur d'activités visé /Mesure</th><th>Résidentiel</th><th>ICI</th><th>Corporatif</th><th>CRD</th></tr><tr><td>Programme scolaire - écoles primaires</td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Implantation collecte matières compostables écoles secondaires</td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr></table>					Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD	Programme scolaire - écoles primaires		✓			Implantation collecte matières compostables écoles secondaires		✓		
Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD																
Programme scolaire - écoles primaires		✓																		
Implantation collecte matières compostables écoles secondaires		✓																		
Pourquoi? (Contexte et justification)	La Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon croient que les programmes d'information, sensibilisation, éducation en milieu scolaire sont primordiaux pour que les plus jeunes adoptent un comportement exemplaire en terme de gestion des matières résiduelles. De plus, elles souhaitent que toutes les écoles du territoire participent aux programmes de récupération et de compostage offerts.																			
Comment? (Démarche et étapes)	La Ville de Lévis a déjà conçu le programme scolaire pour les écoles primaires. Elle l'a diffusé pendant plusieurs années. Le Service des matières résiduelles souhaite relancer ce programme. Il évaluera la possibilité de donner la diffusion du programme à un organisme à but non lucratif ou de la reprendre à l'interne, selon la charge de travail de l'équipe. La Ville de Lévis a déjà accompagné les écoles primaires dans l'implantation de la troisième voie. Elle s'inspirera de son expérience avec les écoles primaires pour accompagner les écoles secondaires dans cette nouvelle façon de faire.																			
Qui est responsable de la mise en oeuvre?	Responsable Service des matières résiduelles de la Ville de Lévis		Collaborateurs potentiels Écoles, commission scolaire, partenaires extérieurs comme la Forêt d'Arden, etc.																	
Défis	Défi au niveau de l'engagement de la commission scolaire et des directions d'écoles envers le programme de collecte des matières compostables Défi au niveau du suivi de la qualité des interventions si le programme scolaire est donné par un organisme à but non lucratif																			
ISÉ	Il s'agit d'une action ISÉ																			

Résultats attendus et indicateurs de suivi	Les impacts sur les tonnages récupérés sont difficiles à évaluer. Cependant, les élèves sensibilisés sont un vecteur de changement dans les foyers. Indicateurs de suivi : Nombre de classes sensibilisées via le programme scolaire Nombre d'écoles ayant implanté la troisième voie																																								
Quand?	<table> <tr> <th></th><th>2016</th><th>2017</th><th>2018</th><th>2019</th><th>2020</th></tr> <tr> <td>Programme scolaire - écoles primaires</td><td></td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr> <tr> <td>Implantation collecte matières compostables écoles secondaires</td><td></td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr> </table>						2016	2017	2018	2019	2020	Programme scolaire - écoles primaires		✓	✓	✓	✓	Implantation collecte matières compostables écoles secondaires		✓	✓	✓	✓																		
	2016	2017	2018	2019	2020																																				
Programme scolaire - écoles primaires		✓	✓	✓	✓																																				
Implantation collecte matières compostables écoles secondaires		✓	✓	✓	✓																																				
Combien? (\$)	<table> <tr> <th></th><th>2016</th><th>2017</th><th>2018</th><th>2019</th><th>2020</th></tr> <tr> <td>Coûts (\$)</td><td>- \$</td><td>3 000 \$</td><td>3 000 \$</td><td>3 000 \$</td><td>3 000 \$</td></tr> <tr> <td>Immo. (\$)</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td></tr> <tr> <td>Économies (\$)</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td></tr> <tr> <td>Financement (\$)</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td></tr> <tr> <td>Coût total</td><td>- \$</td><td>3 000 \$</td><td>3 000 \$</td><td>3 000 \$</td><td>3 000 \$</td></tr> </table> Les coûts évalués ici correspondent à une diffusion à l'interne. Ils seront à réévaluer si la Ville de Lévis décide de soutenir un OBNL dans la diffusion du programme scolaire. De plus, les coûts estimés pour les équipements de collecte supplémentaires prévus pour cette mesure ne sont pas indiqués dans cette fiche. Ils sont inclus dans le budget d'opération.						2016	2017	2018	2019	2020	Coûts (\$)	- \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	Immo. (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	Économies (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	Financement (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	Coût total	- \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
	2016	2017	2018	2019	2020																																				
Coûts (\$)	- \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$																																				
Immo. (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$																																				
Économies (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$																																				
Financement (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$																																				
Coût total	- \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$																																				

Fiche 4

Adapter et faire appliquer la réglementation en vue des bannissements afin d'obliger toute nouvelle construction à aménager des espaces pouvant accueillir les équipements de collecte des matières recyclables et compostables

Application : Lévis, SLDL
2017-2020

Mesures

- 4.1** Revoir l'intégration du volet "gestion des matières résiduelles" dans le processus d'émission des permis afin de permettre à toutes les unités d'occupation d'être desservies par des outils de collecte pour les matières recyclables et compostables & identifier et déployer une formule de suivi sur le terrain des installations des équipements de collecte (avec le Service des permis et inspections ainsi que le Bureau de projets)
- 4.2** Modifications réglementaires afin d'interdire l'élimination du papier-carton
- 4.3** Modifications réglementaires afin d'interdire l'élimination du bois et autres résidus de
- 4.4** Modifications réglementaires afin d'interdire l'élimination des matières compostables à partir de 2020
- 4.5** Établir un mécanisme pour que les résidus de CRD soient acheminés à un centre de tri ou un écocentre suite à l'émission de permis de construction, rénovation, démolition

Quoi? (Bien livrable, description)	La Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon vont revoir le processus d'émission des permis de construction de nouveaux projets immobiliers en 2017 afin que chaque nouvelle unité d'occupation résidentielle ou du secteur des ICI ait accès à des équipements de collecte pour les matières recyclables et compostables. En 2018, elles vont établir un mécanisme pour que les résidus de CRD provenant de leurs chantiers soient acheminés à un centre de tri ou un écocentre suite à l'émission de permis de construction, rénovation et démolition. Enfin, elles adapteront leur réglementation afin de se conformer aux bannissements annoncés du bois, papier et carton et des matières compostables de l'élimination. Cette modification réglementaire se fera en 2020 ou dès l'entrée en vigueur des bannissements annoncés dans le cas du bois et du papier-carton.																								
Qui est visé? (Générateurs)	<table><tr><th>Secteur d'activités visé /Mesure</th><th>Résidentiel</th><th>ICI</th><th>Corporatif</th><th>CRD</th></tr><tr><td>Nouveaux projets immobiliers</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>Modifications règlementaires</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr><tr><td>CRD - encadrer la GMR via l'émission des permis de construction</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr></table>					Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD	Nouveaux projets immobiliers	✓	✓	✓		Modifications règlementaires	✓	✓	✓	✓	CRD - encadrer la GMR via l'émission des permis de construction	✓	✓	✓	✓
Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD																					
Nouveaux projets immobiliers	✓	✓	✓																						
Modifications règlementaires	✓	✓	✓	✓																					
CRD - encadrer la GMR via l'émission des permis de construction	✓	✓	✓	✓																					
Pourquoi? (Contexte et justification)	Le MDDELCC a annoncé plusieurs bannissements de l'élimination d'ici 2020. Le bois, le papier et le carton ainsi que les matières compostables sont visés par ces bannissements. Ainsi, la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon vont exercer leurs pouvoirs réglementaires afin (i) d'obliger toutes les nouvelles unités d'occupation résidentielles et du secteur des ICI à réserver des espaces pour les équipements nécessaires à la collecte des matières compostables et recyclables, (ii) d'obliger tous les promoteurs de chantier de construction, rénovation et démolition à acheminer leurs résidus de CRD à un centre de tri et (iii) d'interdire la mise aux ordures des matières résiduelles visées par les bannissements de l'élimination. Il est évident que ces modifications réglementaires vont s'accompagner de mesures de sensibilisation, d'accompagnement et d'incitatifs.																								
Comment? (Démarche et étapes)	La Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon vont revoir leur réglementation. Elle vont également adapter leurs processus administratifs d'émission des permis afin d'y intégrer ces nouveaux éléments. L'application des règlements se fera par les équipes actuelles pendant le plan d'action 2016-2020, étant donné que les modifications réglementaires qui reflèteront les bannissements seront effectuées d'ici 2020. Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon devront évaluer par la suite les ressources humaines nécessaires pour faire appliquer le règlement sur le terrain à la grandeur du territoire.																								
Qui est responsable de la mise en oeuvre?	Responsable Service des matières résiduelles de la Ville de Lévis Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon		Collaborateurs Direction de l'urbanisme et des arrondissements, Direction des affaires juridiques et du greffe de la Ville de Lévis																						

Défis	Défi politique car ces mesures viennent ajouter des contraintes pour les citoyens et promoteurs. Défi administratif afin de ne pas trop alourdir le processus d'émission des permis et de suivi. Défi technique au niveau de la collecte et des équipements afin de faciliter la participation.																																															
ISÉ	Les mesures 4.2 et 4.3 doivent s'accompagner d'un effort de communication important. Les budgets alloués à cette sensibilisation sont compris dans le budget des mesures de l'axe ISÉ.																																															
Résultats attendus et indicateurs de suivi	Les mesures 4.2 et 4.3 vont avoir beaucoup d'impact sur les habitudes de tri des citoyens et ICI de Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon. Les études de caractérisation (fiche 30) vont nous permettre d'évaluer les tonnages de matières se retrouvant à l'élimination au lieu d'être valorisées.																																															
	Résultats attendus :																																															
	Participation aux programmes de collecte des matières recyclables					Aug. 100%																																										
	Participation aux programmes de collecte des matières compostables					Aug. 100%																																										
	Augmentation de la récupération des résidus de CRD suite au programme d'émission de permis					Aug. 15%																																										
	Augmentation de la récupération des résidus de CRD suite aux modifications réglementaires					Aug. 5%																																										
	Diminution des CRD éliminés																																															
	<table><tr><td>Estimation du tonnage détourné</td><td>2016 (t.m.)</td><td>2017 (t.m.)</td><td>2018 (t.m.)</td><td>2019 (t.m.)</td><td>2020 (t.m.)</td></tr><tr><td>Matières recyc.</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1 850</td></tr><tr><td>Matières comp.</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>9 600</td></tr><tr><td>Résidus CRD</td><td>0</td><td>0</td><td>649</td><td>1 297</td><td>1 513</td></tr><tr><td>Tonnage total</td><td>0</td><td>0</td><td>649</td><td>1 297</td><td>12 963</td></tr></table>						Estimation du tonnage détourné	2016 (t.m.)	2017 (t.m.)	2018 (t.m.)	2019 (t.m.)	2020 (t.m.)	Matières recyc.	0	0	0	0	1 850	Matières comp.	0	0	0	0	9 600	Résidus CRD	0	0	649	1 297	1 513	Tonnage total	0	0	649	1 297	12 963												
	Estimation du tonnage détourné	2016 (t.m.)	2017 (t.m.)	2018 (t.m.)	2019 (t.m.)	2020 (t.m.)																																										
	Matières recyc.	0	0	0	0	1 850																																										
Matières comp.	0	0	0	0	9 600																																											
Résidus CRD	0	0	649	1 297	1 513																																											
Tonnage total	0	0	649	1 297	12 963																																											
<table><tr><td>0</td><td>Non applicable ou quantités négligeables</td></tr></table>						0	Non applicable ou quantités négligeables																																									
0	Non applicable ou quantités négligeables																																															
<table><tr><td></td><td>Ces quantités sont théoriques. Même si la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon souhaitent modifier leurs règlements pour s'adapter aux bannissements annoncés, la mise en application de ces règlements se fera progressivement. Ainsi, ces quantités ont été réparties progressivement dans le temps entre 2020 et 2025 (voir projections de tonnages éliminés)</td></tr></table>							Ces quantités sont théoriques. Même si la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon souhaitent modifier leurs règlements pour s'adapter aux bannissements annoncés, la mise en application de ces règlements se fera progressivement. Ainsi, ces quantités ont été réparties progressivement dans le temps entre 2020 et 2025 (voir projections de tonnages éliminés)																																									
	Ces quantités sont théoriques. Même si la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon souhaitent modifier leurs règlements pour s'adapter aux bannissements annoncés, la mise en application de ces règlements se fera progressivement. Ainsi, ces quantités ont été réparties progressivement dans le temps entre 2020 et 2025 (voir projections de tonnages éliminés)																																															
Indicateurs de suivi : Nombre de nouveaux projets immobiliers ayant intégré le volet GMR (sur papier et sur le terrain) Modifications réglementaires effectuées Nombre de permis de construction, rénovation, démolition émis avec demande de preuve de tri des résidus de CRD																																																
Quand?	<table><tr><td></td><td>2016</td><td>2017</td><td>2018</td><td>2019</td><td>2020</td></tr><tr><td>Nouveaux projets immobiliers</td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Modifications réglementaires</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>✓</td></tr><tr><td>CRD - encadrer la GMR via l'émission des permis de construction</td><td></td><td></td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr></table>							2016	2017	2018	2019	2020	Nouveaux projets immobiliers		✓				Modifications réglementaires					✓	CRD - encadrer la GMR via l'émission des permis de construction			✓	✓	✓																		
	2016	2017	2018	2019	2020																																											
Nouveaux projets immobiliers		✓																																														
Modifications réglementaires					✓																																											
CRD - encadrer la GMR via l'émission des permis de construction			✓	✓	✓																																											
Combien? (\$)	<table><tr><td></td><td>2016</td><td>2017</td><td>2018</td><td>2019</td><td>2020</td></tr><tr><td>Coûts autres (\$)</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>5 000 \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td></tr><tr><td>Coûts ISÉ (\$)</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>1 500 \$</td><td>1 500 \$</td><td>1 500 \$</td></tr><tr><td>Immo. (\$)</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td></tr><tr><td>Économies (\$)*</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>7 134 \$</td><td>14 267 \$</td><td>469 245 \$</td></tr><tr><td>Financement (\$)</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td></tr><tr><td>Coût total</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>6 500 \$</td><td>1 500 \$</td><td>1 500 \$</td></tr></table> *Les économies sont calculées sur les différences de coût de traitement des matières récupérées par rapport aux coûts si ces dernières avaient toutes été éliminées. Elles ne sont pas déduites des coûts totaux comme expliqué dans le préambule de l'annexe.							2016	2017	2018	2019	2020	Coûts autres (\$)	- \$	- \$	5 000 \$	- \$	- \$	Coûts ISÉ (\$)	- \$	- \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	Immo. (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	Économies (\$)*	- \$	- \$	7 134 \$	14 267 \$	469 245 \$	Financement (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	Coût total	- \$	- \$	6 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
	2016	2017	2018	2019	2020																																											
Coûts autres (\$)	- \$	- \$	5 000 \$	- \$	- \$																																											
Coûts ISÉ (\$)	- \$	- \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$																																											
Immo. (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$																																											
Économies (\$)*	- \$	- \$	7 134 \$	14 267 \$	469 245 \$																																											
Financement (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$																																											
Coût total	- \$	- \$	6 500 \$	1 500 \$	1 500 \$																																											

Fiche 5

Informier et accompagner les promoteurs et partenaires en vue d'une gestion des matières résiduelles intégrée

Application : Lévis, SLDL
2016-2020

Mesures

- 5.1 Créer un guide de bonne planification en gestion des matières résiduelles pour les promoteurs impliqués dans la construction de nouveaux projets immobiliers
- 5.2 Organiser des séances d'information avec les partenaires (internes et externes) et les promoteurs
- 5.3 Faire la promotion du réseau d'écocentres ou des centres de tri de résidus de CRD lors d'émission de permis de construction, rénovation ou démolition

Quoi? (Bien livrable, description)	En lien avec l'orientation 4, la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon souhaitent accompagner les promoteurs des nouveaux projets immobiliers (résidentiels et ICI) pour qu'ils planifient la gestion des matières résiduelles lors de la conception des projets. Ainsi, la Ville de Lévis va concevoir et produire un guide de bonne planification en GMR pour les promoteurs impliqués dans la construction de nouveaux projets immobiliers. La Municipalité de Saint-Lambert l'adaptera à son contexte. De plus, des séances d'information avec les partenaires et les promoteurs seront organisées afin que la GMR soit considérée lors des premières étapes de conception des projets. Les promoteurs étant les mêmes à Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon, c'est la Ville de Lévis qui pilotera ces séances. Enfin, il est prévu de faire la publicité du réseau d'écocentres ou des centres de tri de CRD lors de l'émission des permis de construction, rénovation et démolition.																								
Qui est visé? (Générateurs)	<table><tr><th>Secteur d'activités visé /Mesure</th><th>Résidentiel</th><th>ICI</th><th>Corporatif</th><th>CRD</th></tr><tr><td>Guide nouveaux projets immobiliers</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr><tr><td>Séances d'information</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr><tr><td>Promotion du réseau d'écocentres dans permis de construction émis</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr></table>					Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD	Guide nouveaux projets immobiliers	✓	✓	✓	✓	Séances d'information	✓	✓	✓	✓	Promotion du réseau d'écocentres dans permis de construction émis	✓	✓	✓	✓
Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD																					
Guide nouveaux projets immobiliers	✓	✓	✓	✓																					
Séances d'information	✓	✓	✓	✓																					
Promotion du réseau d'écocentres dans permis de construction émis	✓	✓	✓	✓																					
Pourquoi? (Contexte et justification)	La Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon souhaitent aider les promoteurs à s'adapter à la mesure 4.1. du présent plan d'action en vue de répondre aux bannissements à venir et en vue d'offrir un niveau de service équitable à la population. La Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon feront la promotion du réseau d'écocentres et des centres de tri privés de CRD en ciblant les citoyens ou ICI qui demandent des permis de construction, rénovation et démolition. Ce sont en effet de futurs générateurs de résidus de CRD.																								
Comment? (Démarche et étapes)	La Ville de Lévis s'inspirera des autres municipalités qui ont déjà élaboré un tel guide pour optimiser la GMR dans les nouveaux projets immobiliers. Elle prévoit réaliser ce guide en 2016 en collaboration avec les fournisseurs de services (collecte des matières résiduelles) afin de s'assurer que les espaces qui seront réservés aux équipements de collecte pour les collectes des matières recyclables et compostables soient accessibles aux camions. La mesure 4.1. étant prévue en 2017, c'est également pendant cette année que des séances d'information et de formation sur le sujet seront offertes.																								
Qui est responsable de la mise en oeuvre?	Responsable Service des matières résiduelles de la Ville de Lévis Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon		Collaborateurs Direction de l'urbanisme et des arrondissements de la Ville de Lévis, Compagnies de collecte																						

Défis	Défi technique pour que le guide réponde aux besoins des urbanistes et promoteurs. Défi pour obtenir la participation des promoteurs aux séances et pour obtenir leur adhésion aux principes qui seront évoqués dans le guide.																																														
ISÉ	Les efforts d'ISÉ de cette orientation spécifique sont ciblés. La Ville organisera en effet des séances d'information auprès des promoteurs et des partenaires internes et externes impliqués dans la conception des nouveaux projets immobiliers.																																														
Résultats attendus et indicateurs de suivi	Ces mesures accompagnent la mesure 4.1. Ainsi, l'impact sur les tonnages est détaillé dans la fiche 4. Indicateurs de suivi : Guide pour les promoteurs immobiliers Nombre de séances d'information % de permis de construction, rénovation, démolition émis faisant la promotion du réseau d'écocentres																																														
Quand?	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>2016</th><th>2017</th><th>2018</th><th>2019</th><th>2020</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Guide nouveaux projets immobiliers</td><td>✓</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Séances d'information</td><td></td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr> <tr> <td>Promotion du réseau d'écocentres dans permis</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr> </tbody> </table>						2016	2017	2018	2019	2020	Guide nouveaux projets immobiliers	✓					Séances d'information		✓	✓	✓	✓	Promotion du réseau d'écocentres dans permis	✓	✓	✓	✓	✓																		
	2016	2017	2018	2019	2020																																										
Guide nouveaux projets immobiliers	✓																																														
Séances d'information		✓	✓	✓	✓																																										
Promotion du réseau d'écocentres dans permis	✓	✓	✓	✓	✓																																										
Combien? (\$)	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>2016</th><th>2017</th><th>2018</th><th>2019</th><th>2020</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Coûts autres (\$)</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td></tr> <tr> <td>Coûts ISÉ (\$)</td><td>5 000 \$</td><td>1 000 \$</td><td>1 000 \$</td><td>1 000 \$</td><td>1 000 \$</td></tr> <tr> <td>Immo. (\$)</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td></tr> <tr> <td>Économie (\$)</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td></tr> <tr> <td>Financement (\$)</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td></tr> <tr> <td>Coût total</td><td>5 000 \$</td><td>1 000 \$</td><td>1 000 \$</td><td>1 000 \$</td><td>1 000 \$</td></tr> </tbody> </table>						2016	2017	2018	2019	2020	Coûts autres (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	Coûts ISÉ (\$)	5 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	Immo. (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	Économie (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	Financement (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	Coût total	5 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
	2016	2017	2018	2019	2020																																										
Coûts autres (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$																																										
Coûts ISÉ (\$)	5 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$																																										
Immo. (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$																																										
Économie (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$																																										
Financement (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$																																										
Coût total	5 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$																																										

Fiche 6

Assurer le respect de la réglementation provinciale pour la vidange des installations septiques

Application : Lévis, SLDL
2016-2020

Mesures

6.1 Mettre en place un programme de vidange des installations septiques résidentielles et favoriser la valorisation des biosolides dans la mesure où ces derniers sont valorisables

6.2 Assurer un contrôle du suivi des vidanges des installations septiques résidentielles et favoriser la valorisation des biosolides dans la mesure où ces derniers sont valorisables

Quoi? (Bien livrable, description)	La Ville de Lévis va instaurer un programme de vidange des fosses septiques résidentielles en 2016. La Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon va, quant à elle, assurer un suivi auprès des propriétaires de fosses septiques pour faire respecter la réglementation provinciale.																																		
Qui est visé? (Générateurs)	<table><tr><td>Secteur d'activités visé /Mesure</td><td>Résidentiel</td><td>ICI*</td><td>Corporatif*</td><td>CRD</td></tr><tr><td>Programme de vidange des fosses septiques résidentielles</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>Assurer un contrôle du suivi des vidanges</td><td>✓</td><td></td><td></td><td></td></tr></table> *Il est à noter que la Ville de Lévis compte étendre son programme de vidange des fosses septiques <u>seulement</u> aux ICI dont le débit quotidien est inférieur à 3240 litres. De plus, la Ville de Lévis est propriétaire d'une fosse septique.					Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI*	Corporatif*	CRD	Programme de vidange des fosses septiques résidentielles	✓	✓	✓		Assurer un contrôle du suivi des vidanges	✓																		
Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI*	Corporatif*	CRD																															
Programme de vidange des fosses septiques résidentielles	✓	✓	✓																																
Assurer un contrôle du suivi des vidanges	✓																																		
Pourquoi? (Contexte et justification)	La Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon doivent faire appliquer le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, r. 22). De plus, elles souhaitent protéger les ressources en eau du territoire.																																		
Comment? (Démarche et étapes)	Pour Lévis, la mise en place de cette mesure passe par l'octroi d'un contrat de vidange des installations septiques, une entente intermunicipale pour le traitement des boues (avec la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf) ainsi qu'une gestion à l'interne du programme municipal. Pour Saint-Lambert-de-Lauzon, la mise en place de cette mesure va se traduire par des demandes de preuves de vidange aux propriétaires d'installations septiques.																																		
Qui est responsable de la mise en oeuvre?	Responsable SMR pour la Ville de Lévis, Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon		Collaborateurs Direction de l'urbanisme et des approvisionnements, Direction de l'environnement																																
Défis	Défi technique pour Lévis car elle implante un nouveau programme et que l'état des lieux n'est pas connu au moment du démarrage. Défi au niveau de la mise aux normes des installations non conformes. Défi technique pour Saint-Lambert-de-Lauzon car il faut que la Municipalité s'assure du respect de la réglementation autrement qu'en prenant en charge la vidange des fosses septiques de ses citoyens.																																		
ISÉ	Un programme de communication ciblée aux propriétaires de fosses septiques sera déployé.																																		
Résultats attendus et indicateurs de suivi	La Ville de Lévis s'attend à récupérer et traiter environ 2190 tonnes de boues issues d'installations de fosses septiques. On estime qu'il y a 1090 tonnes de boues issues des installations septiques à Saint-Lambert-de-Lauzon. <table><tr><td>Estimation du tonnage détourné</td><td>2016 (t.m.)</td><td>2017 (t.m.)</td><td>2018 (t.m.)</td><td>2019 (t.m.)</td><td>2020 (t.m.)</td></tr><tr><td>Matières recyc.</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr><tr><td>Boues</td><td>2 190</td><td>2 190</td><td>3 280</td><td>3 280</td><td>3 280</td></tr><tr><td>Résidus CRD</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr><tr><td>Tonnage total</td><td>2 190</td><td>2 190</td><td>3 280</td><td>3 280</td><td>3 280</td></tr></table> 0 Non applicable					Estimation du tonnage détourné	2016 (t.m.)	2017 (t.m.)	2018 (t.m.)	2019 (t.m.)	2020 (t.m.)	Matières recyc.	0	0	0	0	0	Boues	2 190	2 190	3 280	3 280	3 280	Résidus CRD	0	0	0	0	0	Tonnage total	2 190	2 190	3 280	3 280	3 280
Estimation du tonnage détourné	2016 (t.m.)	2017 (t.m.)	2018 (t.m.)	2019 (t.m.)	2020 (t.m.)																														
Matières recyc.	0	0	0	0	0																														
Boues	2 190	2 190	3 280	3 280	3 280																														
Résidus CRD	0	0	0	0	0																														
Tonnage total	2 190	2 190	3 280	3 280	3 280																														

Résultats attendus et indicateurs de suivi	Indicateurs de suivi : Lévis Nombre de fosses septiques vidangées Tonnage de boues traitées Saint-Lambert % des fosses septiques vérifiées qui respectent la réglementation provinciale																																														
Quand?	<table> <tr> <th></th><th>2016</th><th>2017</th><th>2018</th><th>2019</th><th>2020</th></tr> <tr> <td>Programme de vidange des fosses septiques résidentielles</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr> <tr> <td>Assurer un contrôle du suivi des vidanges</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr> </table>						2016	2017	2018	2019	2020	Programme de vidange des fosses septiques résidentielles	✓	✓	✓	✓	✓	Assurer un contrôle du suivi des vidanges	✓	✓	✓	✓	✓																								
	2016	2017	2018	2019	2020																																										
Programme de vidange des fosses septiques résidentielles	✓	✓	✓	✓	✓																																										
Assurer un contrôle du suivi des vidanges	✓	✓	✓	✓	✓																																										
Combien? (\$)	<table> <tr> <th></th><th>2016</th><th>2017</th><th>2018</th><th>2019</th><th>2020</th></tr> <tr> <td>Coûts autres (\$)</td><td>254 000 \$</td><td>259 000 \$</td><td>264 000 \$</td><td>264 000 \$</td><td>264 000 \$</td></tr> <tr> <td>Coûts ISÉ (\$)</td><td>15 000 \$</td><td>10 000 \$</td><td>5 000 \$</td><td>5 000 \$</td><td>5 000 \$</td></tr> <tr> <td>Immo. (\$)</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td></tr> <tr> <td>Économie (\$)</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td></tr> <tr> <td>Financement (\$)</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td></tr> <tr> <td>Coût total</td><td>269 000 \$</td><td>269 000 \$</td><td>269 000 \$</td><td>269 000 \$</td><td>269 000 \$</td></tr> </table> Il s'agit d'un coût moyen sur 4 ans qui sera assumé par les unités desservies par le programme. Saint-Lambert-de-Lauzon assurera le suivi avec ses ressources actuelles.						2016	2017	2018	2019	2020	Coûts autres (\$)	254 000 \$	259 000 \$	264 000 \$	264 000 \$	264 000 \$	Coûts ISÉ (\$)	15 000 \$	10 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	Immo. (\$)	na	na	na	na	na	Économie (\$)	na	na	na	na	na	Financement (\$)	na	na	na	na	na	Coût total	269 000 \$	269 000 \$	269 000 \$	269 000 \$	269 000 \$
	2016	2017	2018	2019	2020																																										
Coûts autres (\$)	254 000 \$	259 000 \$	264 000 \$	264 000 \$	264 000 \$																																										
Coûts ISÉ (\$)	15 000 \$	10 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$																																										
Immo. (\$)	na	na	na	na	na																																										
Économie (\$)	na	na	na	na	na																																										
Financement (\$)	na	na	na	na	na																																										
Coût total	269 000 \$	269 000 \$	269 000 \$	269 000 \$	269 000 \$																																										

Fiche 7

Prolonger la durée de vie utile du lieu d'enfouissement technique

Application : RIGDCC, Lévis, SLDL
2016-2020

Mesures

- 7.1 Réaliser une étude de faisabilité pour augmenter la durée de vie du lieu d'enfouissement technique (broyage des déchets ou autre)
- 7.2 Documenter régulièrement la provenance et le contenu des chargements arrivant au site d'enfouissement en vue des bannissements annoncés
- 7.3 Cibler les générateurs institutionnels, commerciaux et industriels de matières valorisables (recyclables, compostables, résidus de CRD) apportées au site d'enfouissement et les sensibiliser aux alternatives existantes
- 7.4 Évaluer la possibilité pour la Régie d'attribuer des pénalités financières suite à l'entrée en vigueur des bannissements annoncés
- 7.5 Assurer un suivi des données de pesées du métal qui est récupéré au site d'enfouissement

Quoi? (Bien livrable, description)	Le lieu d'enfouissement technique (LET) est géré par la Régie intermunicipale des déchets des Chutes-de-la-Chaudière (RIGDCC). Afin de prolonger la durée de vie utile du LET, la RIGDCC, en partenariat avec la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, envisage plusieurs mesures. Elle veut documenter la provenance et le contenu des chargements arrivant au LET afin de cibler les générateurs et de les sensibiliser aux bannissements de l'élimination annoncés. De plus, la Ville de Lévis évaluera conjointement avec la RIGDCC la possibilité d'attribuer des pénalités financières suite à l'entrée en vigueur des bannissements annoncés. Enfin, la RIGDCC réalisera, en partenariat avec la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, une étude de faisabilité d'un projet de broyage des déchets ou autre type de technologie en vue d'augmenter la durée de vie du LET.																																		
Qui est visé? (Générateurs)	<table><tr><th>Secteur d'activités visé /Mesure</th><th>Résidentiel</th><th>ICI</th><th>Corporatif</th><th>CRD</th></tr><tr><td>Broyage des déchets</td><td></td><td></td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>Documenter contenu et provenance des chargements</td><td></td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr><tr><td>Cibler générateurs ICI</td><td></td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr><tr><td>Évaluer possibilité des pénalités financières pour la Régie</td><td></td><td></td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>Assurer un suivi des données de pesées du métal</td><td></td><td></td><td>✓</td><td></td></tr></table>					Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD	Broyage des déchets			✓		Documenter contenu et provenance des chargements		✓	✓	✓	Cibler générateurs ICI		✓	✓	✓	Évaluer possibilité des pénalités financières pour la Régie			✓		Assurer un suivi des données de pesées du métal			✓	
Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD																															
Broyage des déchets			✓																																
Documenter contenu et provenance des chargements		✓	✓	✓																															
Cibler générateurs ICI		✓	✓	✓																															
Évaluer possibilité des pénalités financières pour la Régie			✓																																
Assurer un suivi des données de pesées du métal			✓																																
Pourquoi? (Contexte et justification)	Prolonger la durée de vie utile du LET est un enjeu pour la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, qui sont propriétaires du LET. Ainsi, il est primordial d'identifier les générateurs de matières résiduelles valorisables afin de les sensibiliser et de les détourner du site d'enfouissement. Si le <i>landfill mining</i> est jugé acceptable, il pourrait permettre de récupérer des matières qui ont été enfouies aux débuts de l'exploitation du LES/LET et qui pourraient être valorisées (ex : métal). Extraire ces matières permettrait de libérer de l'espace pour d'autres matières résiduelles. Enfin, la RIGDCC souhaite évaluer la possibilité d'attribuer des pénalités financières aux générateurs de matières résiduelles touchées par les bannissements de l'élimination (papier-carton, bois, matières compostables).																																		
Comment? (Démarche et étapes)	La RIGDCC engagera une ressource humaine en 2016 pour documenter la provenance et le contenu des chargements au LET. Cette personne sera encadrée par la Ville de Lévis. Ainsi, suite aux données recueillies, il sera possible de faire de la sensibilisation ciblée et d'inciter les ICI à mieux gérer leurs matières résiduelles.																																		
Qui est responsable de la mise en oeuvre?	Responsable RIGDCC, Service des matières résiduelles de la Ville de Lévis		Collaborateurs Direction des affaires juridiques et du greffe de la Ville de Lévis, Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon																																

Défis	Défi technique à cibler les générateurs de matières résiduelles étant donnés que les camions desservent plusieurs ICI sur une route de collecte. Défi pour changer les façons de faire dans les opérations du LET.																																																
ISÉ	La Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon communiqueront avec les grands générateurs de matières recyclables, compostables ou de résidus de CRD pour les sensibiliser à l'importance de détourner ces matières résiduelles de l'élimination. Ainsi, un programme d'ISÉ ciblé va être mis en place.																																																
Résultats attendus et indicateurs de suivi	La Ville de Lévis, la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon et la RIGDCC s'attendent à recevoir moins de matières recyclables, de matières compostables ainsi que de résidus de CRD au LET suite à leurs efforts d'identification des ICI qui ne participent pas complètement aux programmes offerts. Cependant, cette quantité est difficilement estimable. Les mesures de cette fiche sont principalement des mesures d'acquisition de connaissances. Indicateurs de suivi : Ressource humaine engagée par la RIGDCC pour documenter le contenu et la provenance des chargements au LET Étude d'optimisation de l'espace au LET réalisée Données de métal récupéré au LET accessibles et disponibles																																																
Quand?	<table><tr><th></th><th>2016</th><th>2017</th><th>2018</th><th>2019</th><th>2020</th></tr><tr><td>Broyage des déchets</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>✓</td></tr><tr><td>Documenter contenu et provenance des chargements</td><td>✓</td><td></td><td>✓</td><td></td><td>✓</td></tr><tr><td>Cibler générateurs ICI</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr><tr><td>Évaluer possibilité des pénalités financières pour la Régie</td><td></td><td></td><td></td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>Assurer un suivi des données de pesées du métal</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr></table>		2016	2017	2018	2019	2020	Broyage des déchets					✓	Documenter contenu et provenance des chargements	✓		✓		✓	Cibler générateurs ICI	✓	✓	✓	✓	✓	Évaluer possibilité des pénalités financières pour la Régie				✓		Assurer un suivi des données de pesées du métal	✓	✓	✓	✓	✓												
	2016	2017	2018	2019	2020																																												
Broyage des déchets					✓																																												
Documenter contenu et provenance des chargements	✓		✓		✓																																												
Cibler générateurs ICI	✓	✓	✓	✓	✓																																												
Évaluer possibilité des pénalités financières pour la Régie				✓																																													
Assurer un suivi des données de pesées du métal	✓	✓	✓	✓	✓																																												
Combien? (\$)	<table><tr><th></th><th>2016</th><th>2017</th><th>2018</th><th>2019</th><th>2020</th></tr><tr><td>Coûts (\$)</td><td>500 \$</td><td>500 \$</td><td>500 \$</td><td>500 \$</td><td>15 500 \$</td></tr><tr><td>Coûts ISÉ (\$)</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td></tr><tr><td>Immo. (\$)</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td></tr><tr><td>Coût RH RIGDCC (\$)</td><td>10 000 \$</td><td>- \$</td><td>10 000 \$</td><td>- \$</td><td>10 000 \$</td></tr><tr><td>Économies (\$)</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td></tr><tr><td>Financement (\$)*</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>7 750 \$</td></tr><tr><td>Coût total</td><td>500 \$</td><td>500 \$</td><td>500 \$</td><td>500 \$</td><td>15 500 \$</td></tr></table> *Nous explorerons la possibilité d'un partenariat avec la Fédération canadienne des municipalités pour une étude de faisabilité d'optimisation de l'espace au LET (subvention jusqu'à 50% des coûts). Ce montant n'a pas été inclus dans le montant global, mais est indiqué à titre d'information. **Le coût de la ressource humaine pour la mesure 7.2. sera assumé par la RIGDCC et ne se retrouve donc pas dans le coût total.		2016	2017	2018	2019	2020	Coûts (\$)	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	15 500 \$	Coûts ISÉ (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	Immo. (\$)	na	na	na	na	na	Coût RH RIGDCC (\$)	10 000 \$	- \$	10 000 \$	- \$	10 000 \$	Économies (\$)	na	na	na	na	na	Financement (\$)*	na	na	na	na	7 750 \$	Coût total	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	15 500 \$
	2016	2017	2018	2019	2020																																												
Coûts (\$)	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	15 500 \$																																												
Coûts ISÉ (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$																																												
Immo. (\$)	na	na	na	na	na																																												
Coût RH RIGDCC (\$)	10 000 \$	- \$	10 000 \$	- \$	10 000 \$																																												
Économies (\$)	na	na	na	na	na																																												
Financement (\$)*	na	na	na	na	7 750 \$																																												
Coût total	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	15 500 \$																																												

Fiche 8

Optimiser le fonctionnement et la performance de l'incinérateur

Application : Lévis
2019

Mesure

8.1 Étudier les possibilités de garantir un approvisionnement continu à l'incinérateur de la Ville de Lévis pendant la période hivernale

Quoi? (Bien livrable, description)	La Ville de Lévis est propriétaire d'un incinérateur de matières résiduelles. Elle souhaite optimiser son fonctionnement et étudiera donc les possibilités d'avoir un approvisionnement continu pendant la période hivernale.														
Qui est visé? (Générateurs)	<table><tr><td>Secteur d'activités visé /Mesure</td><td>Résidentiel</td><td>ICI</td><td>Corporatif</td><td>CRD</td></tr><tr><td>Optimiser les routes de collecte pour garantir un approvisionnement des déchets en continu.</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td></td></tr></table>					Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD	Optimiser les routes de collecte pour garantir un approvisionnement des déchets en continu.	✓	✓	✓	
Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD											
Optimiser les routes de collecte pour garantir un approvisionnement des déchets en continu.	✓	✓	✓												
Pourquoi? (Contexte et justification)	Pendant la période hivernale, la capacité d'élimination de l'incinérateur est supérieure à la quantité matières résiduelles produite par le secteur résidentielle. La Ville de Lévis souhaite optimiser le fonctionnement de son incinérateur, étant propriétaire de cette installation. Elle souhaite se concentrer sur l'enjeu d'avoir un approvisionnement continu et diversifié pendant l'hiver afin d'éviter d'avoir des arrêts de production pour manque de déchets. Présentement, les déchets résidentiels et les déchets provenant de l'hôpital sont acheminés à l'incinérateur. Les déchets des ICI sont actuellement enfouis au LET. La Ville de Lévis assure la collecte des déchets à toutes les résidences et ICI de son territoire. Le gisement de matières est donc assuré. Cependant des problématiques se posent pour accepter des déchets autres que ceux provenant des citoyens de Lévis, notamment en ce qui concerne la taille des déchets pouvant être acceptés. Des déchets provenant des ICI peuvent occasionner des blocages au niveau de la trémie d'alimentation du four occasionnant des arrêts de production. Ces problématiques devront être considérées dans l'étude que la Ville mènera en 2019.														
Comment? (Démarche et étapes)	La Ville donnera le mandat à une firme de consultants qui sera appuyée par les spécialistes de la Ville de Lévis. Il faudra considérer la possibilité de changer les routes de collecte ou d'accepter des déchets provenant d'autres clients.														
Qui est responsable de la mise en oeuvre?	Responsable Service des matières résiduelles de la Ville de Lévis		Collaborateurs Firme de consultants												
Défis	Il n'y a pas de défis pour cette mesure. Le seul défi sera monétaire pour mettre en œuvre les solutions proposées.														
ISÉ	Il n'y aura pas d'ISÉ pour cette mesure.														
Résultats attendus et indicateurs de suivi	La Ville de Lévis pourrait augmenter le tonnage des déchets incinérés et par le fait même augmenter la durée de vie du LET. Indicateurs de suivi : Étude réalisée														
Quand?		2016	2017	2018	2019	2020									
	Optimiser les routes de collecte pour garantir un				✓										
Combien? (\$)		2016	2017	2018	2019	2020									
	Coûts (\$)		- \$	- \$	23 000 \$	- \$									
	Coûts ISÉ (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$									
	Immo. (\$)	na	na	na	na	na									

Économies (\$)	na	na	na	na	na
Financement (\$)	na	na	na	na	na
Coût total	- \$	- \$	- \$	23 000 \$	- \$

Fiche 9

Assurer une veille technologique sur les solutions de traitement des matières compostables

Application : Lévis
2016-2020

Mesure

9.1 Assurer une veille technologique, économique et environnementale pour le traitement des matières compostables

Quoi? (Bien livrable, description)	La Ville de Lévis assurera une veille technologique, économique et environnementale pour le traitement des matières compostables durant les 5 prochaines années.																																														
Qui est visé? (Générateurs)	<table><tr><td>La Ville de Lévis va concevoir et déployer un</td><td>Résidentiel</td><td>ICI</td><td>Corporatif</td><td>CRD</td></tr><tr><td>Veille</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td></td></tr></table>					La Ville de Lévis va concevoir et déployer un	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD	Veille	✓	✓	✓																																	
La Ville de Lévis va concevoir et déployer un	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD																																											
Veille	✓	✓	✓																																												
Pourquoi? (Contexte et justification)	La Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon ont attribué un contrat pour le traitement des matières compostables pour 5 ans à partir de 2016 à Biogénie, division d'Englobe corp. Ainsi, le traitement des matières compostables n'est pas un enjeu pour la durée du prochain PGMR. Cependant, la Ville de Lévis souhaite garder un oeil sur les technologies de traitement des matières compostables afin prévoir un mode de traitement sur le long terme.																																														
Comment? (Démarche et étapes)	La Ville de Lévis assurera la veille technologique, économique et environnementale en son nom et en celui de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon en participant à des formations/conférences/visites sur le sujet.																																														
Qui est responsable de la mise en oeuvre?	Responsable Service des matières résiduelles de la Ville de Lévis		Collaborateurs																																												
Défis	Défi afin de garder le cap sur l'aspect économique du choix de la technologie retenue																																														
ISÉ	Il n'y aura pas d'ISÉ pour cette mesure.																																														
Résultats attendus et indicateurs de suivi	Il n'y a pas de résultats attendus en termes de tonnages. Cependant, le personnel de la Ville de Lévis sera formé et à l'affût des technologies existantes. Indicateurs de suivi : Nombre de conférences/visites/formations sur le sujet Analyse des dossiers au fur et à mesure que les opportunités se présentent																																														
Quand?	<table><tr><td></td><td>2016</td><td>2017</td><td>2018</td><td>2019</td><td>2020</td></tr><tr><td>Veille</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr></table>						2016	2017	2018	2019	2020	Veille	✓	✓	✓	✓	✓																														
	2016	2017	2018	2019	2020																																										
Veille	✓	✓	✓	✓	✓																																										
Combien? (\$)	<table><tr><td></td><td>2016</td><td>2017</td><td>2018</td><td>2019</td><td>2020</td></tr><tr><td>Coûts (\$)</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td></tr><tr><td>Coûts ISÉ (\$)</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td></tr><tr><td>Immo. (\$)</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td></tr><tr><td>Économie (\$)</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td></tr><tr><td>Financement (\$)</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td></tr><tr><td>Coût total</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td></tr></table> Coûts intégrés à la mesure 28.4						2016	2017	2018	2019	2020	Coûts (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	Coûts ISÉ (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	Immo. (\$)	na	na	na	na	na	Économie (\$)	na	na	na	na	na	Financement (\$)	na	na	na	na	na	Coût total	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	2016	2017	2018	2019	2020																																										
Coûts (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$																																										
Coûts ISÉ (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$																																										
Immo. (\$)	na	na	na	na	na																																										
Économie (\$)	na	na	na	na	na																																										
Financement (\$)	na	na	na	na	na																																										
Coût total	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$																																										

Fiche 10

Faciliter l'accès des citoyens aux écocentres

Application : Lévis, RIGDCC, SLDL
2018-2019

Mesures

10.1 Évaluer la faisabilité de construire un écocentre à l'ouest du territoire

10.2 Revoir la grille de tarification de l'écocentre pour instaurer la gratuité pour le bois et des résidus de CRD qui seront visés par la réglementation (dès l'entrée en vigueur du bannissement du bois de l'élimination)

Quoi? (Bien livrable, description)	La Ville de Lévis souhaite construire un écocentre à l'ouest de son territoire. De plus, le réseau d'écocentres du territoire couvert par le PGMR acceptera sans frais les résidus de CRD des citoyens en vue du bannissement de l'élimination du bois et en vue de la mesure 4.3.																			
Qui est visé? (Générateurs)	<table><tr><td>La Ville de Lévis va concevoir et déployer un</td><td>Résidentiel</td><td>ICI</td><td>Corporatif</td><td>CRD</td></tr><tr><td>Écocentre à l'ouest</td><td>✓</td><td>✓</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Grille de tarification - CRD sans frais</td><td>✓</td><td></td><td></td><td></td></tr></table>					La Ville de Lévis va concevoir et déployer un	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD	Écocentre à l'ouest	✓	✓			Grille de tarification - CRD sans frais	✓			
La Ville de Lévis va concevoir et déployer un	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD																
Écocentre à l'ouest	✓	✓																		
Grille de tarification - CRD sans frais	✓																			
Pourquoi? (Contexte et justification)	La Ville de Lévis compile des données sur la provenance des citoyens fréquentant le réseau d'écocentres et le type de matières apportées. En 2014, près de 47 000 visites ont été enregistrées à l'écocentre de Lévis et 3000 à celui de Saint-Lambert-de-Lauzon. La Ville de Lévis a analysé la provenance de ces visiteurs et a constaté que les citoyens résidant à l'ouest ne se déplacent pas ou peu dans le réseau d'écocentres. Elle souhaite donc évaluer la faisabilité de construire un écocentre à l'ouest de la rivière Chaudière sur le territoire du PGMR. De plus, en prévision du bannissement du bois de l'élimination annoncé, la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon prévoient que les résidus de CRD des citoyens soient acceptés sans frais dans le réseau d'écocentres dès 2018. La mesure 12.1 prévoit que les ICI pourront accéder au réseau d'écocentre, mais la gratuité des résidus de CRD (mesure 10.2.) ne s'appliquera pas à ce secteur d'activité. La mesure 10.2. s'inscrit également dans l'optique où Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon prévoient s'assurer que les résidus de CRD soient acheminés à un centre de tri ou un écocentre suite à l'émission des permis de construction, rénovation, démolition en 2018.																			
Comment? (Démarche et étapes)	Le Service des matières résiduelles de la Ville de Lévis va procéder à une analyse pour déterminer les besoins du nouvel écocentre, l'achalandage estimé, le tonnage par filières de matières estimé, la localisation souhaitée, etc. Par la suite, il est prévu que les plans et devis ainsi que la construction soient réalisés à l'interne. Quant à la gratuité des CRD dans le réseau d'écocentres, le règlement de tarification sera modifié en conséquence.																			
Qui est responsable de la mise en oeuvre?	Responsable Service des matières résiduelles de la Ville de Lévis		Collaborateurs : Plusieurs Directions de la Ville de Lévis (infrastructures, approvisionnements, urbanisme et arrondissements), RIGDCC, Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon																	
Défis	Défi économique pour construire un écocentre à moindre coût Défi technique quant au choix de localisation de l'écocentre																			
ISÉ	L'ouverture d'un écocentre à l'ouest du territoire sera accompagnée d'une campagne de communication.																			

Résultats attendus et indicateurs de suivi

La Ville de Lévis augmenterait le tonnage des résidus de CRD apportés aux écocentres.

Estimation du tonnage détourné	2016 (t.m.)	2017 (t.m.)	2018 (t.m.)	2019 (t.m.)	2020 (t.m.)
Matières recyc.	0	0	0	0	0
Matières comp.	0	0	0	49	148
Résidus CRD	0	0	0	856	2 594
Tonnage total	0	0	0	905	2 742

0

Non applicable

Hypothèses de calcul

Augmentation de la récupération des CRD à l'écocentre la première année complète d'ouverture : Aug. 60%

Augmentation de la récupération des branches à l'écocentre la première année d'ouverture : Aug. 30%

Tonnage branches et bûches en 2013 à l'écocentre : 493

Proportion d'un tiers appliquée pour 2019 car l'écocentre ouvrira en 2019 : Aug. 33%

Indicateurs de suivi : Écocentre construit à l'ouest
Tonnages recueillis à l'écocentre
Grille de tarification modifiée

Quand?

	2016	2017	2018	2019	2020
Écocentre à l'ouest				✓ Construction et ouverture	
Grille de tarification - CRD sans frais			✓		

Combien? (\$)

	2016	2017	2018	2019	2020
Coûts (\$)	- \$		- \$	- \$	- \$
Coûts ISÉ (\$)	- \$	- \$	- \$	5 000 \$	- \$
Immo. (\$)	- \$	- \$	- \$	1 500 000 \$	- \$
RH opération (\$)	- \$	- \$	- \$	83 333 \$	250 000 \$
Perte revenus visites payantes (\$)		- \$	50 000 \$	57 134 \$	71 617 \$
Économies (\$)*	- \$	- \$	- \$	11 002 \$	33 341 \$
Financement (\$) **	na	na	na	195 000 \$	na
Coût total	- \$	- \$	50 000 \$	1 645 467 \$	321 617 \$

* Les économies sont calculées sur les différences de coût de traitement des matières récupérées par rapport aux coûts si ces dernières avaient toutes été éliminées. Elles ne sont pas déduites des coûts totaux comme expliqué dans le préambule de l'annexe.

** La Ville évaluera la possibilité d'établir un partenariat avec la Fédération canadienne des municipalités (jusqu'à 15% du montant admissible - les coûts reliés aux plans et devis n'étant pas admissibles). Encore là, le montant n'est pas inclus dans les coûts totaux car l'obtention de cette subvention n'est pas garantie. La Ville évaluera également la possibilité d'un partenariat avec la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement.

Application : RIGDCC, Lévis, SLDL
2016-2020

Mesures

11.1 Harmoniser les listes des matières acceptées, le mode de fonctionnement et la gestion des débouchés des résidus de CRD de l'écocentre de Lévis et de Saint-Lambert-de-Lauzon

11.2 Revoir le mode de fonctionnement et les ententes relatives à la filière de réemploi pour l'écocentre de Lévis

Quoi? (Bien livrable, description)	La Ville de Lévis et la Régie intermunicipale vont évaluer les possibilités de partage de contrats et de services et s'assureront de bien communiquer les informations. Enfin la Ville de Lévis évaluera la possibilité de partenariat avec des organismes du milieu pour le volet du réemploi.																																		
Qui est visé? (Générateurs)	<table><tr><td>Secteur d'activités visé /Mesure</td><td>Résidentiel</td><td>ICI</td><td>Corporatif</td><td>CRD</td></tr><tr><td>Harmonisation écocentres</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr><tr><td>Révision ententes réemploi</td><td>✓</td><td></td><td>✓</td><td></td></tr></table>					Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD	Harmonisation écocentres	✓	✓	✓	✓	Révision ententes réemploi	✓		✓																
Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD																															
Harmonisation écocentres	✓	✓	✓	✓																															
Révision ententes réemploi	✓		✓																																
Pourquoi? (Contexte et justification)	Les citoyens de Lévis et de Saint-Lambert-de-Lauzon doivent bénéficier des mêmes services aux écocentres afin d'assurer un certain degré de cohérence territoriale. De plus, la Ville de Lévis doit revoir ses ententes relatives à la filière de réemploi car les ententes arrivent à échéance.																																		
Comment? (Démarche et étapes)	La Ville de Lévis et la RIGDCC travailleront ensemble sur cette orientation spécifique pour arrimer les contrats avec les fournisseurs, pour accepter les mêmes matières et pour offrir le même niveau de service. De son côté, la Ville évaluera les différentes alternatives pour la gestion de la filière du réemploi à l'écocentre de Lévis afin d'augmenter la quantité de matières détournées de l'élimination et réutilisées.																																		
Qui est responsable de la mise en oeuvre?	Responsable Service des matières résiduelles de la Ville de Lévis, RIGDCC		Collaborateurs Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon																																
Défis	Défi administratif car les dates de validité des contrats de la Ville de Lévis et de la RIGDCC ainsi que les heures d'opération ne concordent pas Défi technique car l'écocentre de la RIGDCC n'a pas d'espace disponible pour rajouter des conteneurs																																		
ISÉ	Les outils de communication actuels seront ajustés selon les changements apportés.																																		
Résultats attendus et indicateurs de suivi	Si l'écocentre de Saint-Lambert-de-Lauzon accepte les mêmes matières qu'à l'écocentre de Lévis, alors il devrait y avoir une augmentation des tonnages de résidus de CRD récupérés. <table><tr><td>Estimation du tonnage détourné</td><td>2016 (t.m.)</td><td>2017 (t.m.)</td><td>2018 (t.m.)</td><td>2019 (t.m.)</td><td>2020 (t.m.)</td></tr><tr><td>Matières recyc.</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr><tr><td>Matières comp.</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr><tr><td>Résidus CRD</td><td>0</td><td>90</td><td>92</td><td>94</td><td>96</td></tr><tr><td>Tonnage total</td><td>0</td><td>90</td><td>92</td><td>94</td><td>96</td></tr></table> 0 Non applicable Hypothèses de calcul Augmentation des quantités de résidus de CRD à Saint-Lambert-de-Lauzon (t.m.) Aug. t.m. 90 Indicateurs de suivi : Modes de fonctionnement des écocentres harmonisés Ententes pour la filière de réemploi révisées					Estimation du tonnage détourné	2016 (t.m.)	2017 (t.m.)	2018 (t.m.)	2019 (t.m.)	2020 (t.m.)	Matières recyc.	0	0	0	0	0	Matières comp.	0	0	0	0	0	Résidus CRD	0	90	92	94	96	Tonnage total	0	90	92	94	96
Estimation du tonnage détourné	2016 (t.m.)	2017 (t.m.)	2018 (t.m.)	2019 (t.m.)	2020 (t.m.)																														
Matières recyc.	0	0	0	0	0																														
Matières comp.	0	0	0	0	0																														
Résidus CRD	0	90	92	94	96																														
Tonnage total	0	90	92	94	96																														

Quand?		2016	2017	2018	2019	2020
	Harmonisation écocentres		✓	✓		
	Révision ententes réemploi	✓				
Combien? (\$)		2016	2017	2018	2019	2020
	Coûts (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Coûts ISÉ (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Immo. (\$)	na	na	na	na	na
	Économie (\$)	na	négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
	Financement (\$)	na	na	na	na	na
	Coût total	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$

Fiche 12

Faciliter l'accès des ICI à un écocentre

Application : RIGDCC, Lévis, SLDL
2018

Mesure

12.1 Évaluer la possibilité d'offrir un accès spécial aux écocentres aux institutions, commerces et industries de façon ponctuelle ou sur des plages horaires réservées

Quoi? (Bien livrable, description)	La Ville de Lévis, la RIGDCC et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon évalueront la possibilité d'offrir un accès spécial au réseau d'écocentres aux ICI de façon ponctuelle ou sur des plages horaires réservées.														
Qui est visé? (Générateurs)	<table><tr><td>Secteur d'activités visé /Mesure</td><td>Résidentiel</td><td>ICI</td><td>Corporatif</td><td>CRD</td></tr><tr><td>Accès ICI</td><td></td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr></table>					Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD	Accès ICI		✓	✓	✓
Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD											
Accès ICI		✓	✓	✓											
Pourquoi? (Contexte et justification)	Au cours des ateliers de travail tenus par la Ville de Lévis en février 2015 avec des intervenants du milieu des matières résiduelles, il est ressorti que les ICI aimeraient avoir accès à un écocentre. En effet, beaucoup de petits ICI aimeraient pouvoir apporter leurs résidus de CRD à un écocentre géré par la Ville. Il existe plusieurs centres de tri des matériaux secs sur le territoire et à l'extérieur du territoire couvert par le PGMR. Ils ne sont cependant pas assez connus et utilisés. Donner accès à un écocentre municipal aux ICI de petite taille leur permettra d'atteindre l'objectif visé et de répondre au bannissement du bois de l'élimination. Cette mesure rentrerait en vigueur au même moment que la mesure 4.3 afin de proposer une solution aux petits ICI qui auront à démontrer que les résidus de CRD ont bel et bien été valorisés suite aux travaux.														
Comment? (Démarche et étapes)	Cette mesure fera l'objet de rencontres entre la Ville de Lévis, la RIGDCC et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, au même titre que pour l'harmonisation des modes de fonctionnement des deux écocentres. Les ICI pourront avoir accès au réseau d'écocentres pour les résidus de CRD (\$) et non pour les RDD (difficulté de gérer des RDD non conventionnels).														
Qui est responsable de la mise en oeuvre?	Responsable Service des matières résiduelles de la Ville de Lévis, RIGDCC		Collaborateurs Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon												
Défis	Défi technique pour évaluer ce que devraient payer les ICI pour avoir accès au réseau d'écocentres. Défi technique pour aménager des plages horaires aux ICI (ressources humaines, conteneurs qui doivent être vidés avant que l'écocentre n'ouvre pour les citoyens, etc.)														
ISÉ	Il y aura un effort d'ISÉ pour annoncer le mode d'accès aux ICI. L'information sera ciblée via les permis de construction, rénovation, démolition émis par la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon.														
Résultats attendus et indicateurs de suivi	Il y aura certainement une augmentation des résidus de CRD apportés à l'écocentre. Cependant, étant donné que nous ne disposons d'aucune donnée pour ce secteur d'activités, nous ne pouvons pas estimer les quantités. Indicateurs de suivi : Nombre de visites du secteur des ICI au réseau d'écocentres														

Quand?		2016	2017	2018	2019	2020
	Accès ICI			✓		
Combien? (\$)		2016	2017	2018	2019	2020
	Coûts (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Coûts ISÉ (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Immo. (\$)	na	na	na	na	na
	Économie (\$)	na	na	na	na	na
	Financement (\$)	na	na	na	na	na
	Coût total	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Cette mesure sera autofinancée car les ICI paieront pour le service offert.					

Fiche 13

Initier et soutenir des initiatives de réemploi, de partage et de troc sur le territoire

Application : Lévis
2017

Mesures

13.1 Revoir le mode de soutien accordé aux organismes dédiés au réemploi

13.2 Organiser ou soutenir des événements thématiques d'échange ou de vente d'objets usagés

13.3 Étudier la possibilité d'encadrer les points de dépôt des textiles sur le territoire

Quoi? (Bien livrable, description)	La Ville de Lévis aimerait initier et soutenir des initiatives de réemploi, de mise en commun et de troc sur le territoire (exemple : bibliothèque itinérante, bibliothèque d'outils, etc.). Elle révisera son mode de soutien aux organismes dédiés au réemploi. Elle appuiera également l'organisation d'événements thématiques d'échange ou de vente d'objets usagés. Enfin, elle étudiera la possibilité d'encadrer les points de dépôt des textiles sur le territoire.																								
Qui est visé? (Générateurs)	<table><tr><td>Secteur d'activités visé /Mesure</td><td>Résidentiel</td><td>ICI</td><td>Corporatif</td><td>CRD</td></tr><tr><td>Mode de soutien</td><td>✓</td><td>✓</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Événements thématiques</td><td>✓</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Textiles</td><td>✓</td><td></td><td></td><td></td></tr></table>					Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD	Mode de soutien	✓	✓			Événements thématiques	✓				Textiles	✓			
Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD																					
Mode de soutien	✓	✓																							
Événements thématiques	✓																								
Textiles	✓																								
Pourquoi? (Contexte et justification)	Au cours du prochain PGMR, la Ville de Lévis souhaite mettre l'accent sur les deux premiers "R" du 3RVE. En effet, ce sont des "R" trop souvent oubliés car les mesures qui s'y rattachent sont difficiles à mettre en œuvre. Il y a beaucoup d'initiatives communautaires de réemploi sur le territoire mais sont peu connues. La Ville souhaite notamment revoir son mode de soutien aux organismes dédiés au réemploi. Parallèlement à cette mesure, la Ville souhaite créer une table de concertation du réemploi (mesure 14.1). Ces deux mesures sont intrinsèquement liées car la Ville pourra s'appuyer sur les recommandations de la table de concertation pour revoir et adapter son mode de soutien. Quant à la mesure 13.3., la Ville reçoit des demandes des organismes du milieu récupérant des textiles afin qu'elle encadre cette filière car il y a de plus de plus de contenants pour récupérer les textiles qui n'appartiennent pas à des organismes locaux sur le territoire.																								
Comment? (Démarche et étapes)	La Ville veut sensibiliser ses citoyens à l'importance de la réduction et du réemploi en organisant ou en soutenant des événements thématiques d'échange ou de vente d'objets usagés. Par exemple, elle pourrait récupérer tous les objets destinés au réemploi apportés à l'écocentre (et qui ne sont actuellement pas pris en charge par l'organisme avec lequel la Ville a une entente) et organiser un événement de vente. La Ville de Lévis pourra également établir des partenariats avec des organismes ou des associations de quartier afin d'organiser des événements thématiques d'échange ou de vente d'objets usagés. Pour la mesure 13.3., le Service des matières résiduelles et la Division de la vie communautaire de la Ville de Lévis travailleront ensemble afin de déterminer s'il faut et comment encadrer les points de dépôt pour les textiles.																								
Qui est responsable de la mise en oeuvre?	Responsable Service des matières résiduelles de la Ville de Lévis		Collaborateurs Division de la vie communautaire de la Ville de Lévis, organismes partenaires du réemploi																						
Défis	Défi technique pour encadrer la mise en place des contenants pour les textiles sur le territoire étant donné que plusieurs se trouvent sur des terrains privés.																								
ISÉ	La Ville fera la promotion du réemploi et des activités en lien avec cette thématique.																								

Résultats attendus et indicateurs de suivi	Les résultats attendus se mesureront au nombre de visiteurs pour les événements thématiques et non en tonnage (difficulté de mesurer les tonnages). La révision du mode de soutien aux organismes dédiés au réemploi pourrait faire diminuer la quantité de déchets générés. Cette donnée n'est cependant pas accessible. Indicateurs de suivi : Nombre d'événements sur la thématique du réemploi organisés ou soutenus Nombre de visiteurs aux événements thématiques Mode de soutien aux organismes du réemploi révisé Étude pour les contenants de textiles réalisée																																														
Quand?	<table> <tr> <th></th><th>2016</th><th>2017</th><th>2018</th><th>2019</th><th>2020</th></tr> <tr> <td>Mode de soutien</td><td></td><td>✓</td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Événements thématiques</td><td></td><td></td><td>✓</td><td></td><td>✓</td></tr> <tr> <td>Textiles</td><td></td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> </table>						2016	2017	2018	2019	2020	Mode de soutien		✓	✓			Événements thématiques			✓		✓	Textiles			✓																				
	2016	2017	2018	2019	2020																																										
Mode de soutien		✓	✓																																												
Événements thématiques			✓		✓																																										
Textiles			✓																																												
Combien? (\$)	<table> <tr> <th></th><th>2016</th><th>2017</th><th>2018</th><th>2019</th><th>2020</th></tr> <tr> <td>Coûts (\$)</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>15 000 \$</td><td>- \$</td><td>5 000 \$</td></tr> <tr> <td>Coûts ISÉ (\$)</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>3 000 \$</td><td>- \$</td><td>3 000 \$</td></tr> <tr> <td>Immo. (\$)</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td></tr> <tr> <td>Économie (\$)</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td></tr> <tr> <td>Financement (\$)</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td></tr> <tr> <td>Coût total</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>18 000 \$</td><td>- \$</td><td>8 000 \$</td></tr> </table>						2016	2017	2018	2019	2020	Coûts (\$)	- \$	- \$	15 000 \$	- \$	5 000 \$	Coûts ISÉ (\$)	- \$	- \$	3 000 \$	- \$	3 000 \$	Immo. (\$)	na	na	na	na	na	Économie (\$)	na	na	na	na	na	Financement (\$)	na	na	na	na	na	Coût total	- \$	- \$	18 000 \$	- \$	8 000 \$
	2016	2017	2018	2019	2020																																										
Coûts (\$)	- \$	- \$	15 000 \$	- \$	5 000 \$																																										
Coûts ISÉ (\$)	- \$	- \$	3 000 \$	- \$	3 000 \$																																										
Immo. (\$)	na	na	na	na	na																																										
Économie (\$)	na	na	na	na	na																																										
Financement (\$)	na	na	na	na	na																																										
Coût total	- \$	- \$	18 000 \$	- \$	8 000 \$																																										

Fiche 14

Favoriser la concertation des acteurs du réemploi

Application : Lévis, SLDL
2017

Mesure

14.1 Créer une table de concertation du réemploi

Quoi? (Bien livrable, description)	La Ville de Lévis souhaite favoriser la concertation des acteurs du réemploi. Pour ce faire, et parce qu'elle possède peu de données sur cette filière de matières, elle mettra sur pied une table de concertation regroupant différents représentants du milieu.																																										
Qui est visé? (Générateurs)	<table border="1"> <tr> <th>Secteur d'activités visé /Mesure</th><th>Résidentiel</th><th>ICI</th><th>Corporatif</th><th>CRD</th></tr> <tr> <td>Table de concertation</td><td>✓</td><td>✓</td><td></td><td>✓</td></tr> </table>	Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD	Table de concertation	✓	✓		✓																																
Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD																																							
Table de concertation	✓	✓		✓																																							
Pourquoi? (Contexte et justification)	Au cours du prochain PGMR, la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon souhaitent mettre l'accent sur les deux premiers "R" du 3RVE. En effet, ce sont des "R" trop souvent oubliés car les mesures qui s'y rattachent sont difficiles à mettre en œuvre. Il y a beaucoup d'initiatives communautaires de réemploi sur le territoire mais elles sont peu connues et peu concertées. C'est dans l'optique de mieux connaître ce milieu et ses besoins que la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon veulent créer une table de concertation du réemploi et encourager l'économie circulaire.																																										
Comment? (Démarche et étapes)	La Ville enverra une invitation à siéger sur cette table aux acteurs importants du territoire. Elle définira aussi le mandat de cette dernière et agira comme animatrice de la table.																																										
Qui est responsable de la mise en oeuvre?	<table border="1"> <tr> <th>Responsable</th><th>Collaborateurs</th></tr> <tr> <td>Service des matières résiduelles de la Ville de Lévis</td><td>Division de la vie communautaire de la Ville de Lévis, Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, organismes partenaires du réemploi</td></tr> </table>	Responsable	Collaborateurs	Service des matières résiduelles de la Ville de Lévis	Division de la vie communautaire de la Ville de Lévis, Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, organismes partenaires du réemploi																																						
Responsable	Collaborateurs																																										
Service des matières résiduelles de la Ville de Lévis	Division de la vie communautaire de la Ville de Lévis, Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, organismes partenaires du réemploi																																										
Défis	Mobiliser les acteurs du réemploi autour d'une table.																																										
ISÉ	Il n'y aura pas d'ISÉ à l'intention du grand public pour cette mesure.																																										
Résultats attendus et indicateurs de suivi	Les résultats attendus ne se reflèteront pas sur les tonnages Indicateurs de suivi : Table de concertation créée/Nombre de rencontres																																										
Quand?	<table border="1"> <tr> <th></th><th>2016</th><th>2017</th><th>2018</th><th>2019</th><th>2020</th></tr> <tr> <td>Table de concertation</td><td></td><td>✓ mise sur pied</td><td>✓ suivi annuel</td><td>✓ suivi annuel</td><td>✓ suivi annuel</td></tr> </table>		2016	2017	2018	2019	2020	Table de concertation		✓ mise sur pied	✓ suivi annuel	✓ suivi annuel	✓ suivi annuel																														
	2016	2017	2018	2019	2020																																						
Table de concertation		✓ mise sur pied	✓ suivi annuel	✓ suivi annuel	✓ suivi annuel																																						
Combien? (\$)	<table border="1"> <tr> <th></th><th>2016</th><th>2017</th><th>2018</th><th>2019</th><th>2020</th></tr> <tr> <td>Coûts (\$)</td><td>- \$</td><td>100 \$</td><td>100 \$</td><td>100 \$</td><td>100 \$</td></tr> <tr> <td>Coûts ISÉ (\$)</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td></tr> <tr> <td>Immo. (\$)</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td></tr> <tr> <td>Économie (\$)</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td></tr> <tr> <td>Financement (\$)</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td></tr> <tr> <td>Coût total</td><td>- \$</td><td>100 \$</td><td>100 \$</td><td>100 \$</td><td>100 \$</td></tr> </table>		2016	2017	2018	2019	2020	Coûts (\$)	- \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	Coûts ISÉ (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	Immo. (\$)	na	na	na	na	na	Économie (\$)	na	na	na	na	na	Financement (\$)	na	na	na	na	na	Coût total	- \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$
	2016	2017	2018	2019	2020																																						
Coûts (\$)	- \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$																																						
Coûts ISÉ (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$																																						
Immo. (\$)	na	na	na	na	na																																						
Économie (\$)	na	na	na	na	na																																						
Financement (\$)	na	na	na	na	na																																						
Coût total	- \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$																																						

Application : Lévis
2018Mesure**15.1 Inciter les institutions, commerces et industries des parcs industriels à se regrouper dans des réseaux de trocs (économie circulaire)**

Quoi? (Bien livrable, description)	La Ville de Lévis souhaite inciter les ICI des parcs industriels de son territoire à se regrouper dans des réseaux de trocs. La Ville de Lévis, en tant qu'entité municipale, souhaite également s'engager dans cette voie. Plus concrètement, la Ville incitera les ICI à devenir membres de réseaux de troc (ex : Second cycle).																																															
Qui est visé? (Générateurs)	<table border="1"> <tr> <td>Secteur d'activités visé / Mesure</td> <td>Résidentiel</td> <td>ICI</td> <td>Corporatif</td> <td>CRD</td> </tr> <tr> <td>ICI réseaux de troc</td> <td></td> <td>✓</td> <td>✓</td> <td></td> </tr> </table>						Secteur d'activités visé / Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD	ICI réseaux de troc		✓	✓																																	
Secteur d'activités visé / Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD																																												
ICI réseaux de troc		✓	✓																																													
Pourquoi? (Contexte et justification)	Au cours du prochain PGMR, la Ville de Lévis souhaite mettre l'accent sur les deux premiers R du 3RVE. En effet, ce sont des R trop souvent oubliés car les mesures qui s'y rattachent sont difficiles à mettre en œuvre. Si les ICI se regroupent dans des réseaux de trocs, où les déchets des uns deviennent les ressources des autres, alors la quantité globale de déchets éliminés devrait diminuer à la grandeur du territoire.																																															
Comment? (Démarche et étapes)	La Ville identifiera les parcs industriels pour une première phase de démarchage des ICI. De plus, la Ville planifie offrir un service de consultation pour optimiser la GMR des ICI. L'équipe terrain pourra ainsi mettre en contact les entreprises entre elles. Elle pourra de plus les inciter à adhérer à des réseaux d'économie circulaire.																																															
Qui est responsable de la mise en oeuvre?	Responsable Service des matières résiduelles de la Ville de Lévis			Collaborateurs Réseaux d'économie circulaire																																												
Défis	Défi technique car c'est une mesure qui exige beaucoup d'efforts pour des résultats difficilement mesurables.																																															
ISÉ	L'ISÉ se fera par le Service des matières résiduelles. Un dépliant ou guide pourra être remis aux ICI contactées.																																															
Résultats attendus et indicateurs de suivi	La Ville s'attend à ce que les déchets éliminés provenant des ICI diminuent légèrement. Indicateurs de suivi : Nombre d'entreprises contactées Nombre d'entreprises ayant adhéré à un réseau d'économie circulaire																																															
Quand?	<table border="1"> <tr> <td></td> <td>2016</td> <td>2017</td> <td>2018</td> <td>2019</td> <td>2020</td> </tr> <tr> <td>ICI réseaux de troc</td> <td></td> <td></td> <td>✓</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>							2016	2017	2018	2019	2020	ICI réseaux de troc			✓																																
	2016	2017	2018	2019	2020																																											
ICI réseaux de troc			✓																																													
Combien? (\$)	<table border="1"> <tr> <td></td> <td>2016</td> <td>2017</td> <td>2018</td> <td>2019</td> <td>2020</td> </tr> <tr> <td>Coûts (\$)</td> <td>- \$</td> <td>- \$</td> <td>- \$</td> <td>- \$</td> <td>- \$</td> </tr> <tr> <td>Coûts ISÉ (\$)</td> <td>- \$</td> <td>- \$</td> <td>1 500 \$</td> <td>500 \$</td> <td>500 \$</td> </tr> <tr> <td>Immo. (\$)</td> <td>na</td> <td>na</td> <td>na</td> <td>na</td> <td>na</td> </tr> <tr> <td>Économie (\$)</td> <td>na</td> <td>na</td> <td>na</td> <td>na</td> <td>na</td> </tr> <tr> <td>Financement (\$)</td> <td>na</td> <td>na</td> <td>na</td> <td>na</td> <td>na</td> </tr> <tr> <td>Coût total</td> <td>- \$</td> <td>- \$</td> <td>1 500 \$</td> <td>500 \$</td> <td>500 \$</td> </tr> </table> La Ville de Lévis étudiera le programme d'aide financière de RECYC-QUÉBEC intitulé "Performance des ICI en GMR - Volet 3 : Regroupement de la GMR dans les ICI"							2016	2017	2018	2019	2020	Coûts (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	Coûts ISÉ (\$)	- \$	- \$	1 500 \$	500 \$	500 \$	Immo. (\$)	na	na	na	na	na	Économie (\$)	na	na	na	na	na	Financement (\$)	na	na	na	na	na	Coût total	- \$	- \$	1 500 \$	500 \$	500 \$
	2016	2017	2018	2019	2020																																											
Coûts (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$																																											
Coûts ISÉ (\$)	- \$	- \$	1 500 \$	500 \$	500 \$																																											
Immo. (\$)	na	na	na	na	na																																											
Économie (\$)	na	na	na	na	na																																											
Financement (\$)	na	na	na	na	na																																											
Coût total	- \$	- \$	1 500 \$	500 \$	500 \$																																											

Fiche 16

Poursuivre et optimiser la desserte et faciliter la participation au programme de récupération dans le secteur résidentiel et des institutions, commerces et industries

Application : Lévis, SLDL
2016-2019

Mesures

- 16.1 S'assurer que toutes les unités d'occupation résidentielles existantes aient accès à des équipements de récupération
- 16.2 Fournir des sacs réutilisables pour le transport des matières recyclables dans les immeubles à logement résidentiels
- 16.3 Continuer à convertir les poubelles des parcs en poubelles à deux voies
- 16.4 Fournir un deuxième bac bleu pour les matières recyclables aux familles de 5 personnes et plus qui le désirent
- 16.5 S'assurer que tous les immeubles institutionnels, commerciaux et industriels soient munis d'équipements de récupération
- 16.6 Contacter les institutions, commerces et industries qui ne participent pas et leur proposer les services de la Ville
- 16.7 Évaluer la pertinence et la faisabilité d'instaurer une collecte de plastiques agricoles et autres plastiques industriels

Quoi?

(Bien livrable, description)

La Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon veulent s'assurer que toutes les unités d'occupation résidentielles et ICI aient accès à des équipements de récupération. Pour le secteur résidentiel, la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon fourniront un deuxième bac bleu aux familles nombreuses qui le désirent. De plus, la Ville de Lévis fournira des sacs réutilisables pour le transfert des matières recyclables dans les immeubles à logement résidentiels. Enfin, la Ville de Lévis compte continuer à convertir les poubelles de ses parcs en poubelles à deux voies.

Quant aux ICI qui ne participent pas à la collecte des matières recyclables, la Ville de Lévis les contactera pour leur offrir les services municipaux. Elle étudiera également la faisabilité d'instaurer une collecte de plastique agricole et d'autres plastiques industriels.

Qui est visé?

(Générateurs)

Secteur d'activités visé / Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD
Inventaire résidentiel	✓			
Achat sacs	✓			
Poubelles deux voies	✓		✓	
Deuxième bac bleu aux familles nombreuses	✓			
Inventaire ICI		✓		
Contact ICI qui ne participent pas		✓		
Plastiques agricoles		✓		

Pourquoi?

(Contexte et justification)

Le programme de récupération des matières recyclables dans le secteur résidentiel obtient de bons résultats. Cependant, la Ville de Lévis souhaite aider les résidents des immeubles multilogements à y participer en leur fournissant des sacs réutilisables de transfert des matières recyclables vers les contenants extérieurs. La Ville de Lévis contactera tous les ICI qui ne participent pas au programme pour comprendre leurs besoins et leur offrir le service municipal.

La Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon souhaitent que toutes les unités d'occupation de leur territoire aient accès à des outils de récupération. En effet, étant donné que le bannissement du papier et du carton est annoncé, il faut que tous aient la possibilité de les récupérer.

Enfin, la Ville de Lévis souhaite documenter plus particulièrement le secteur industriel qu'elle ne dessert pas via le service municipal et fournir un appui au besoin. Elle souhaite aussi étudier la possibilité d'instaurer une collecte de plastiques industriels.

Comment? (Démarche et étapes)	En 2016, la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon réaliseront un inventaire des unités non participantes au programme de collecte des matières recyclables (résidentielles ou ICI). Suite à cet exercice, les unités d'occupation résidentielles ou commerciales non participantes se verront fournir des équipements et des services de récupération adaptés à leurs besoins. Enfin, en ce qui concerne la collecte de plastiques agricoles et industriels, la Ville consultera le milieu agricole et entreprendra des négociations avec le centre de tri des matières recyclables pour évaluer la faisabilité d'incorporer ces plastiques dans le processus de collecte.																																																					
Qui est responsable de la mise en oeuvre?	Responsable Service des matières résiduelles de la Ville de Lévis, Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon			Collaborateurs Service des travaux publics de la Ville de Lévis, UPA																																																		
Défis	Défi technique et économique pour la collecte des plastiques agricoles et industriels. Défi pour obtenir l'adhésion des ICI ou des résidents des multilogements au programme de collecte des matières recyclables.																																																					
ISÉ	Les efforts ISÉ seront très ciblés pour ces mesures. De plus, l'équipe de sensibilisation (mesure 1.1.) pourra être impliquée pour une prise de contact directe avec les ICI.																																																					
Résultats attendus et indicateurs de suivi	On peut prévoir une augmentation des tonnages de matières recyclables récupérées autant pour le secteur résidentiel que pour le secteur ICI <table><tr><td>Estimation du tonnage détourné</td><td>2016 (t.m.)</td><td>2017 (t.m.)</td><td>2018 (t.m.)</td><td>2019 (t.m.)</td><td>2020 (t.m.)</td></tr><tr><td>Matières recyc. Rés.</td><td>0</td><td>500</td><td>510</td><td>520</td><td>530</td></tr><tr><td>Matières recyc. ICI</td><td>0</td><td>1 313</td><td>1 532</td><td>1 562</td><td>1 593</td></tr><tr><td>Matières comp.</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr><tr><td>Résidus CRD</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr><tr><td>Tonnage total</td><td>0</td><td>1 812</td><td>2 041</td><td>2 082</td><td>2 123</td></tr></table> 0 Non applicable Augmentation de la participation aux programmes de collecte des matières recyclables à Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon : résidentiel Aug. 4% Augmentation de la participation aux programmes de collecte des matières recyclables à Lévis - ICI Aug. 30% puis aug. annuelle de 5% Indicateurs de suivi : Nombre d'unités d'occupation desservies (résidentielles et ICI) Nombre de sacs distribués aux multilogements Nombre de poubelles de parcs converties en poubelles deux voies Collecte de plastiques agricoles et industriels implantée						Estimation du tonnage détourné	2016 (t.m.)	2017 (t.m.)	2018 (t.m.)	2019 (t.m.)	2020 (t.m.)	Matières recyc. Rés.	0	500	510	520	530	Matières recyc. ICI	0	1 313	1 532	1 562	1 593	Matières comp.	0	0	0	0	0	Résidus CRD	0	0	0	0	0	Tonnage total	0	1 812	2 041	2 082	2 123												
Estimation du tonnage détourné	2016 (t.m.)	2017 (t.m.)	2018 (t.m.)	2019 (t.m.)	2020 (t.m.)																																																	
Matières recyc. Rés.	0	500	510	520	530																																																	
Matières recyc. ICI	0	1 313	1 532	1 562	1 593																																																	
Matières comp.	0	0	0	0	0																																																	
Résidus CRD	0	0	0	0	0																																																	
Tonnage total	0	1 812	2 041	2 082	2 123																																																	
Quand?	<table><tr><td></td><td>2016</td><td>2017</td><td>2018</td><td>2019</td><td>2020</td></tr><tr><td>Inventaire résidentiel</td><td>✓</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Achat sacs</td><td>✓</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Poubelles deux voies</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr><tr><td>Deuxième bac bleu aux grandes familles</td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Inventaire ICI</td><td>✓</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Contact ICI qui ne participent pas</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>Plastiques industriels</td><td></td><td></td><td></td><td>✓</td><td></td></tr></table>							2016	2017	2018	2019	2020	Inventaire résidentiel	✓					Achat sacs	✓					Poubelles deux voies	✓	✓	✓	✓	✓	Deuxième bac bleu aux grandes familles		✓				Inventaire ICI	✓					Contact ICI qui ne participent pas	✓	✓	✓	✓		Plastiques industriels				✓	
	2016	2017	2018	2019	2020																																																	
Inventaire résidentiel	✓																																																					
Achat sacs	✓																																																					
Poubelles deux voies	✓	✓	✓	✓	✓																																																	
Deuxième bac bleu aux grandes familles		✓																																																				
Inventaire ICI	✓																																																					
Contact ICI qui ne participent pas	✓	✓	✓	✓																																																		
Plastiques industriels				✓																																																		
Combien? (\$)	<table><tr><td></td><td>2016</td><td>2017</td><td>2018</td><td>2019</td><td>2020</td></tr><tr><td>Coûts (\$)</td><td>20 000 \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td></tr><tr><td>Coûts à demander par autres services (\$)</td><td>22 140 \$</td><td>22 140 \$</td><td>22 140 \$</td><td>22 140 \$</td><td>22 140 \$</td></tr><tr><td>Coûts ISÉ (\$)</td><td>- \$</td><td>5 000 \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td></tr><tr><td>Immo. (\$)</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td></tr><tr><td>Économie (\$)</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td></tr><tr><td>Financement (\$)</td><td>51 660 \$</td><td>51 660 \$</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td></tr><tr><td>Coût total</td><td>42 140 \$</td><td>27 140 \$</td><td>22 140 \$</td><td>22 140 \$</td><td>22 140 \$</td></tr></table> Le financement indiqué proviendrait de la Table de récupération hors foyer pour les poubelles des parcs. De plus, l'argent pour cette mesure devra être demandé par le Service des travaux publics lors des demandes de budget annuel.							2016	2017	2018	2019	2020	Coûts (\$)	20 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	Coûts à demander par autres services (\$)	22 140 \$	22 140 \$	22 140 \$	22 140 \$	22 140 \$	Coûts ISÉ (\$)	- \$	5 000 \$	- \$	- \$	- \$	Immo. (\$)	na	na	na	na	na	Économie (\$)	na	na	na	na	na	Financement (\$)	51 660 \$	51 660 \$	na	na	na	Coût total	42 140 \$	27 140 \$	22 140 \$	22 140 \$	22 140 \$
	2016	2017	2018	2019	2020																																																	
Coûts (\$)	20 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$																																																	
Coûts à demander par autres services (\$)	22 140 \$	22 140 \$	22 140 \$	22 140 \$	22 140 \$																																																	
Coûts ISÉ (\$)	- \$	5 000 \$	- \$	- \$	- \$																																																	
Immo. (\$)	na	na	na	na	na																																																	
Économie (\$)	na	na	na	na	na																																																	
Financement (\$)	51 660 \$	51 660 \$	na	na	na																																																	
Coût total	42 140 \$	27 140 \$	22 140 \$	22 140 \$	22 140 \$																																																	

Fiche 17

Application : Lévis, SLDL
2016

Poursuivre, optimiser la desserte et faciliter la participation au programme de collecte des matières compostables dans les unifamiliales et multilogements

Mesures

17.1 Évaluer la pertinence d'offrir le lavage du bac brun dans les multi-logements

17.2 Développer et promouvoir un recueil de trucs et astuces pour mieux participer au programme de collecte des matières compostables

17.3 S'assurer que toutes les unités d'occupation résidentielles existantes, incluant les multilogements, aient accès à des équipements de collecte pour les matières compostables

Quoi? (Bien livrable, description)	La Ville de Lévis va poursuivre ses efforts de desserte notamment dans les multilogements. Elle souhaite aussi faciliter la participation au programme de collecte des matières compostables dans les unifamiliales et les multilogements. Pour ce faire, elle évaluera la pertinence d'offrir le lavage du bac brun dans les multilogements. Elle développera également un recueil de trucs et astuces pour aider les citoyens à mieux gérer leurs matières compostables à la maison.																								
Qui est visé? (Générateurs)	<table><tr><td>Secteur d'activités visé /Mesure</td><td>Résidentiel</td><td>ICI</td><td>Corporatif</td><td>CRD</td></tr><tr><td>Lavage bacs bruns multilogements</td><td>✓</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Recueil de trucs et astuces</td><td>✓</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Desserte de toutes les unités</td><td>✓</td><td></td><td></td><td></td></tr></table>					Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD	Lavage bacs bruns multilogements	✓				Recueil de trucs et astuces	✓				Desserte de toutes les unités	✓			
Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD																					
Lavage bacs bruns multilogements	✓																								
Recueil de trucs et astuces	✓																								
Desserte de toutes les unités	✓																								
Pourquoi? (Contexte et justification)	La collecte des matières compostables est bien implantée dans les unifamiliales et les immeubles de 4 logements et moins depuis 2011. La participation est bonne puisque 60% des maisons sortent leurs bacs bruns. En vue de l'atteinte de l'objectif provincial et du bannissement des matières compostables de l'élimination, il est nécessaire de poursuivre et optimiser la desserte ainsi que de faciliter la participation des citoyens. Les résidents de multilogements sont encore peu nombreux à participer à la collecte des matières compostables. La mesure 30.2 prévoit un sondage notamment auprès des résidents de multilogements afin d'identifier les freins et obstacles à leur participation. Ce sondage permettra d'orienter les mesures de facilitation pour une adhésion au programme de collecte des matières compostables. La Ville émet d'ores et déjà des hypothèses quant à la non participation des résidents de multilogements au programme de collecte des matières compostables. Une des hypothèses est qu'il est difficile de désigner une personne dédiée à l'entretien du bac brun collectif pour un ensemble de logements. Afin d'amoinrir le fardeau des citoyens engagés qui veulent adhérer au programme de collecte des matières compostables dans les multilogements, il est pertinent d'évaluer l'option de lavage des bacs bruns dans l'offre de service aux multilogements. Une autre hypothèse pour expliquer la non participation de certains citoyens au programme, même dans les unifamiliales, réfère à l'organisation dans leur cuisine ou au manque de trucs et astuces. Ainsi, le recueil de trucs et astuces permettrait à certains citoyens de se façonner un mode d'organisation dans leur foyer.																								
Comment? (Démarche et étapes)	Suite au sondage de la mesure 30.2, la Ville de Lévis évaluera la pertinence d'offrir le lavage des bacs bruns aux multilogements. Concernant le recueil de trucs et astuces, la Ville contactera les autres municipalités; elle fera également appel à ses citoyens pour qu'ils partagent leurs trucs et astuces avant de diffuser ce recueil.																								
Qui est responsable de la mise en oeuvre?	Responsable Service des matières résiduelles de la Ville de Lévis		Collaborateurs Direction des communications de la Ville de Lévis																						
Défis	Défi économique pour le lavage des bacs bruns. Défi pour choisir des équipements et un mode de collecte adaptés dans les multilogements.																								

ISÉ	La conception et la diffusion du recueil de trucs et astuces pour mousser la participation au programme de collecte des matières compostables est une mesure d'ISÉ.																																										
Résultats attendus et indicateurs de suivi	Le lavage des bacs bruns dans les multilogements permettrait fort probablement de convaincre certains propriétaires de multilogements d'adhérer au programme. Cependant, il est très difficile d'estimer combien de tonnes de matières compostables cela représenterait. De plus, la majorité des unités d'occupation sont actuellement desservies. Il reste des efforts à faire pour desservir les multilogements. Or l'expérience d'autres municipalités démontre la difficulté de rejoindre ces multilogements. Ainsi, même si Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon s'assurent que tous les multilogements aient accès à des équipements, les tonnages associés ont été considérés négligeables. Indicateurs de suivi : Étude sur la pertinence du lavage des bacs bruns dans les multilogements réalisée Recueil de trucs et astuces conçu et diffusé (nombre de citoyens sensibilisés) Nombre d'unités d'occupation desservies																																										
Quand?	<table><tr><td></td><td>2016</td><td>2017</td><td>2018</td><td>2019</td><td>2020</td></tr><tr><td>Lavage bacs bruns multilogements</td><td>✓</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Recueil de trucs et astuces</td><td>✓</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Desserte de toutes les unités</td><td></td><td></td><td></td><td>✓</td><td></td></tr></table>		2016	2017	2018	2019	2020	Lavage bacs bruns multilogements	✓					Recueil de trucs et astuces	✓					Desserte de toutes les unités				✓																			
	2016	2017	2018	2019	2020																																						
Lavage bacs bruns multilogements	✓																																										
Recueil de trucs et astuces	✓																																										
Desserte de toutes les unités				✓																																							
Combien? (\$)	<table><tr><td></td><td>2016</td><td>2017</td><td>2018</td><td>2019</td><td>2020</td></tr><tr><td>Coûts (\$)</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td></tr><tr><td>Coûts ISÉ (\$)</td><td>4 000 \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td></tr><tr><td>Immo. (\$)</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td></tr><tr><td>Économie (\$)</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td></tr><tr><td>Financement (\$)</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td></tr><tr><td>Coût total</td><td>4 000 \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td></tr></table> Les coûts de lavage de bacs bruns seront évalués lors de l'étude de la mesure 17.1		2016	2017	2018	2019	2020	Coûts (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	Coûts ISÉ (\$)	4 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	Immo. (\$)	na	na	na	na	na	Économie (\$)	na	na	na	na	na	Financement (\$)	na	na	na	na	na	Coût total	4 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	2016	2017	2018	2019	2020																																						
Coûts (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$																																						
Coûts ISÉ (\$)	4 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$																																						
Immo. (\$)	na	na	na	na	na																																						
Économie (\$)	na	na	na	na	na																																						
Financement (\$)	na	na	na	na	na																																						
Coût total	4 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$																																						

Fiche 18

Optimiser le service déjà offert afin de faciliter la participation des institutions, commerces et industries

Application : Lévis
2016-2020

Mesures

- 18.1 Continuer d'encourager les écoles qui participent au programme de collecte des matières compostables
- 18.2 Évaluer la pertinence d'intégrer aux appels d'offres le lavage des bacs bruns en option (\$) pour les institutions, commerces et industries participants au programme de collecte des matières compostables

Quoi? (Bien livrable, description)	La Ville souhaite continuer d'encourager les écoles qui participent au programme de collecte des matières compostables. Elle veut également évaluer la pertinence d'intégrer aux appels d'offres le lavage des bacs bruns pour les ICI participants.																						
Qui est visé? (Générateurs)	<table><tr><td>La Ville de Lévis va concevoir et déployer un</td><td>Résidentiel</td><td>ICI</td><td>Corporatif</td><td>CRD</td></tr><tr><td>Encourager écoles participantes</td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Lavage bacs bruns ICI</td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr></table>					La Ville de Lévis va concevoir et déployer un	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD	Encourager écoles participantes		✓			Lavage bacs bruns ICI		✓					
La Ville de Lévis va concevoir et déployer un	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD																			
Encourager écoles participantes		✓																					
Lavage bacs bruns ICI		✓																					
Pourquoi? (Contexte et justification)	La Ville de Lévis offre le programme de collecte des matières compostables aux ICI depuis 2012 (et aux écoles depuis la fin 2011). Avant de développer un programme d'intégration graduelle des ICI qui ne participent pas encore au programme de collecte des matières compostables, la Ville souhaite optimiser le service déjà offert en réduisant les nuisances possibles et ainsi faciliter la participation des ICI.																						
Comment? (Démarche et étapes)	La Ville récompense symboliquement les écoles participantes à la fin de chaque année (certificats, compost gratuit, etc.). Elle souhaite continuer en ce sens. Concernant le lavage des bacs bruns, elle évaluera la pertinence de l'offrir aux ICI (consultations des ICI participantes, estimation des coûts, etc.)																						
Qui est responsable de la mise en oeuvre?	Responsable Service des matières résiduelles de la Ville de Lévis		Collaborateurs Partenaires ICI, Commission scolaire																				
Défis	Défi économique pour le lavage des bacs bruns.																						
ISÉ	Il y aura un volet ISÉ spécifique pour les écoles.																						
Résultats attendus et indicateurs de suivi	Les résultats attendus pour ces mesures sont en terme de satisfaction des ICI par rapport au programme de collecte des matières compostables ainsi qu'en termes d'augmentation de la participation. Les mesures de cette fiche sont reliées aux mesures 19.1 et 19.2, qui, elles, vont engendrer des hausses de tonnages. Indicateurs de suivi : Évaluation de la pertinence d'offrir le lavage des bacs bruns réalisée Nombre d'écoles participantes au programme récompensées																						
Quand?	<table><tr><td></td><td>2016</td><td>2017</td><td>2018</td><td>2019</td><td>2020</td></tr><tr><td>Encourager écoles participantes</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr><tr><td>Lavage bacs bruns ICI</td><td>✓</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>						2016	2017	2018	2019	2020	Encourager écoles participantes	✓	✓	✓	✓	✓	Lavage bacs bruns ICI	✓				
	2016	2017	2018	2019	2020																		
Encourager écoles participantes	✓	✓	✓	✓	✓																		
Lavage bacs bruns ICI	✓																						

Combien? (\$)

	2016	2017	2018	2019	2020
Coûts (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Coûts ISÉ (\$)	800 \$	800 \$	800 \$	800 \$	800 \$
Immo. (\$)	na	na	na	na	na
Économie (\$)	na	na	na	na	na
Financement (\$)	na	na	na	na	na
Coût total	800 \$	800 \$	800 \$	800 \$	800 \$

Fiche 19

Développer un programme d'intégration graduelle des autres institutions, commerces et industries au programme de collecte des matières compostables

Application : Lévis
2016-2020

Mesures

- 19.1 Cibler les grands générateurs comme les restaurants ainsi que les entreprises avec une cafétéria et les démarcher pour implanter la troisième voie**
- 19.2 Considérer la possibilité d'imposer aux institutions soumises au programme de compensation tenant lieu de taxes municipales (ex : hôpital, écoles) de participer aux programmes de collecte des matières recyclables et compostables offerts par la Ville**

Quoi? (Bien livrable, description)	La Ville de Lévis veut déployer le programme de collecte des matières compostables pour les grands générateurs comme les restaurants ainsi que les entreprises avec une cafétéria. Elle veut aussi évaluer la possibilité d'imposer aux institutions soumises au programme de compensation tenant lieu de taxes municipales, comme l'hôpital ou les institutions scolaires, de participer aux programmes de collectes des matières recyclables et compostables offerts par la Ville.																			
Qui est visé? (Générateurs)	<table><tr><td>Secteur d'activités visé /Mesure</td><td>Résidentiel</td><td>ICI</td><td>Corporatif</td><td>CRD</td></tr><tr><td>Déploiement 3ème voie ICI</td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Tenant lieu de taxes</td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr></table>					Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD	Déploiement 3ème voie ICI		✓			Tenant lieu de taxes		✓		
Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD																
Déploiement 3ème voie ICI		✓																		
Tenant lieu de taxes		✓																		
Pourquoi? (Contexte et justification)	En vue de l'atteinte de l'objectif provincial fixé par le gouvernement et en vue du bannissement des matières compostables de l'élimination, la Ville de Lévis souhaite étendre son programme de collecte des matières compostables à tous les ICI en visant dans un premier temps les plus grands générateurs de matières compostables. Les épicerie ont déjà presque toutes adhéré au programme de collecte des matières compostables. Elle ciblera donc en premier lieu les restaurants ainsi que les entreprises avec cafétéria. La Ville dessert tous les ICI pour la collecte des ordures, des matières compostables et des matières recyclables. Elle utilise un argument économique pour inciter les ICI à participer aux programmes de collecte des matières recyclables et compostables en faisant payer les déchets et en offrant sans frais supplémentaire les équipements pour les programmes de recyclage et compostage; les frais d'élimination diminuent suite à l'implantation du recyclage et compostage. Or, les institutions soumises au programme de compensation tenant lieu de taxes municipales n'ont pas cet incitatif financier car elles ne paient pas pour la collecte de leurs déchets. La Ville veut donc considérer la possibilité de leur imposer de participer à des programmes de recyclage ou compostage, en vue de détourner des matières résiduelles de l'élimination et améliorer sa performance territoriale.																			
Comment? (Démarche et étapes)	La Ville approchera tous les ICI de son territoire en priorisant les grands générateurs de matières compostables dès l'automne 2016. Dès 2017, elle pourra également affecter son équipe de sensibilisation au démarchage de ces ICI. Concernant les institutions soumises au programme de compensation tenant lieu de taxes municipales, le Service des matières résiduelles travaillera conjointement avec la Direction des finances et des services administratifs et la Direction des affaires juridiques et du greffe.																			
Qui est responsable de la mise en oeuvre?	Responsable Service des matières résiduelles de la Ville de Lévis		Collaborateurs Direction des finances et des services administratifs, Direction des affaires juridiques et du greffe																	
Défis	Défi technique pour la mesure 19.1 afin de répondre adéquatement aux besoins des ICI Défi pour obtenir l'appui politique pour la mesure 19.2 Défi juridique pour la mesure 19.2																			
ISÉ	Il faudra sensibiliser spécifiquement les ICI. Le contact humain est primordial pour ces mesures. La Ville de Lévis pourra concevoir et remettre un guide du participant selon chaque catégorie d'ICI, en plus d'un accompagnement personnalisé.																			

Résultats attendus et indicateurs de suivi

La Ville s'attend à récupérer la totalité des matières compostables d'ici 2020.

Estimation du tonnage détourné	2016 (t.m.)	2017 (t.m.)	2018 (t.m.)	2019 (t.m.)	2020 (t.m.)
Matières recyc.	0	0	0	0	0
Matières comp.	1 000	1 500	2 100	3 500	4 443
Résidus CRD	0	0	0	0	0
Tonnage total	1 000	1 500	2 100	3 500	4 443

0

Non applicable

Indicateurs de suivi : Nombre d'ICI participant au programme de collecte des matières compostables

Nombre de bacs distribués et remplis (estimation du poids)

Quand?

	2016	2017	2018	2019	2020
Déploiement 3ème voie ICI	✓	✓	✓	✓	✓
Tenant lieu de taxes		✓	✓	✓	✓

Combien? (\$)

	2016	2017	2018	2019	2020
Coûts (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Coûts ISÉ (\$)	5 000 \$	800 \$	800 \$	800 \$	800 \$
Immo. (\$)	na	na	na	na	na
Économie (\$)*	32 500 \$	48 750 \$	68 250 \$	113 750 \$	144 398 \$
Financement (\$)	na	na	na	na	na
Coût total	5 000 \$	800 \$	800 \$	800 \$	800 \$

*Les économies sont calculées sur les différences de coût de traitement des matières récupérées par rapport aux coûts si ces dernières avaient toutes été éliminées. Elles ne sont pas déduites des coûts totaux comme expliqué dans le préambule de l'annexe.

Application : Lévis, SLDL
2016-2020

Mesures

20.1 Exiger la valorisation des biosolides municipaux dans les devis dans la mesure où ces derniers sont valorisables

Quoi? (Bien livrable, description)	La Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon vont exiger la valorisation des boues d'usine d'épuration ou des étangs aérés dans les prochains appels d'offres. L'élimination des biosolides ne sera donc plus permis. Par valorisation, la Ville de Lévis entend compostage ou épandage au champ.																																														
Qui est visé? (Générateurs)	<table><tr><td>Secteur d'activités visé /Mesure</td><td>Résidentiel</td><td>ICI</td><td>Corporatif</td><td>CRD</td></tr><tr><td>Exiger valorisation des biosolides dans devis</td><td></td><td></td><td>✓</td><td></td></tr></table>					Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD	Exiger valorisation des biosolides dans devis			✓																																	
Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD																																											
Exiger valorisation des biosolides dans devis			✓																																												
Pourquoi? (Contexte et justification)	Actuellement, la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon recyclent au champ ou par compostage les biosolides issus des étangs aérés ou de l'usine d'épuration. Cependant, les appels d'offre n'exigent actuellement pas la valorisation de ces biosolides et permettent l'élimination. Afin de se préparer au bannissement des matières compostables de l'élimination annoncé pour 2020, Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon vont désormais exiger la valorisation des biosolides dans leurs appels d'offres.																																														
Comment? (Démarche et étapes)	Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon vont ajuster leurs devis pour le transport et le traitement des biosolides municipaux et exiger la valorisation de ces derniers.																																														
Qui est responsable de la mise en oeuvre?	Responsable Service du traitement des eaux de la Ville de Lévis, Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon		Collaborateurs Service des matières résiduelles de la Ville de Lévis																																												
Défis	Défi économique car le nombre de soumissionnaires est moins important que lorsque l'élimination des biosolides était permise.																																														
ISÉ	La Ville pourra faire la promotion de cette action dans le cadre de son PGMR corporatif.																																														
Résultats attendus et indicateurs de suivi	La Ville s'attend à continuer de détourner 100% de ses biosolides de l'élimination. Indicateurs de suivi : Clause au devis exigeant l'épandage au champ ou le compostage de ses biosolides Tonnage de biosolides détournés de l'élimination																																														
Quand?	<table><tr><td></td><td>2016</td><td>2017</td><td>2018</td><td>2019</td><td>2020</td></tr><tr><td>Exiger valorisation des biosolides dans devis</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr></table>						2016	2017	2018	2019	2020	Exiger valorisation des biosolides dans devis	✓	✓	✓	✓	✓																														
	2016	2017	2018	2019	2020																																										
Exiger valorisation des biosolides dans devis	✓	✓	✓	✓	✓																																										
Combien? (\$)	<table><tr><td></td><td>2016</td><td>2017</td><td>2018</td><td>2019</td><td>2020</td></tr><tr><td>Coûts (\$)</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td></tr><tr><td>Coûts ISÉ (\$)</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td></tr><tr><td>Immo. (\$)</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td></tr><tr><td>Économie (\$)</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td></tr><tr><td>Financement (\$)</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td></tr><tr><td>Coût total</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td></tr></table>						2016	2017	2018	2019	2020	Coûts (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	Coûts ISÉ (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	Immo. (\$)	na	na	na	na	na	Économie (\$)	na	na	na	na	na	Financement (\$)	na	na	na	na	na	Coût total	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	2016	2017	2018	2019	2020																																										
Coûts (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$																																										
Coûts ISÉ (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$																																										
Immo. (\$)	na	na	na	na	na																																										
Économie (\$)	na	na	na	na	na																																										
Financement (\$)	na	na	na	na	na																																										
Coût total	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$																																										

Fiche 21

Acquérir des connaissances sur le milieu de la construction, rénovation et démolition

Application : Lévis
2016

Mesures

21.1 Réaliser un sondage auprès des récupérateurs de résidus de CRD provenant des chantiers

Quoi? (Bien livrable, description)	La Ville de Lévis va réaliser un sondage auprès des récupérateurs de résidus de CRD provenant des chantiers de son territoire afin d'acquérir des connaissances sur le milieu de la construction, rénovation, démolition.																																														
Qui est visé? (Générateurs)	<table><tr><td>Secteur d'activités visé /Mesure</td><td>Résidentiel</td><td>ICI</td><td>Corporatif</td><td>CRD</td></tr><tr><td>Sondage CRD</td><td></td><td></td><td></td><td>✓</td></tr></table>					Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD	Sondage CRD				✓																																
Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD																																											
Sondage CRD				✓																																											
Pourquoi? (Contexte et justification)	La Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon souhaitent atteindre les objectifs de récupération fixés par le gouvernement provincial dans sa <i>Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</i> . Dans la filière des résidus de CRD, la Ville de Lévis manque de données sur les quantités de matières éliminées et valorisées. Le sondage permettra d'acquérir des connaissances sur le milieu de la CRD.																																														
Comment? (Démarche et étapes)	La Ville de Lévis pilotera ce projet avec son Service des matières résiduelles. Cependant, les résultats seront extrapolés pour la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon.																																														
Qui est responsable de la mise en oeuvre?	Responsable Service des matières résiduelles de la Ville de Lévis		Collaborateurs Récupérateurs de résidus de CRD																																												
Défis	Défi technique pour recueillir les données lors du sondage.																																														
ISÉ	Il n'y aura pas d'ISÉ pour cette mesure. Les récupérateurs de résidus de CRD seront néanmoins mis au fait du bannissement du bois de l'élimination lorsqu'on les interpellera pour remplir le sondage.																																														
Résultats attendus et indicateurs de suivi	La Ville recueillera des données sur le secteur de la CRD. Indicateurs de suivi : Sondage réalisé																																														
Quand?	<table><tr><td></td><td>2016</td><td>2017</td><td>2018</td><td>2019</td><td>2020</td></tr><tr><td>Sondage CRD</td><td>✓</td><td>✓</td><td></td><td></td><td></td></tr></table>						2016	2017	2018	2019	2020	Sondage CRD	✓	✓																																	
	2016	2017	2018	2019	2020																																										
Sondage CRD	✓	✓																																													
Combien? (\$)	<table><tr><td></td><td>2016</td><td>2017</td><td>2018</td><td>2019</td><td>2020</td></tr><tr><td>Coûts (\$)</td><td>1 000 \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td></tr><tr><td>Coûts ISÉ (\$)</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td></tr><tr><td>Immo. (\$)</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td></tr><tr><td>Économie (\$)</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td></tr><tr><td>Financement (\$)</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td></tr><tr><td>Coût total</td><td>1 000 \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td></tr></table>						2016	2017	2018	2019	2020	Coûts (\$)	1 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	Coûts ISÉ (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	Immo. (\$)	na	na	na	na	na	Économie (\$)	na	na	na	na	na	Financement (\$)	na	na	na	na	na	Coût total	1 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	2016	2017	2018	2019	2020																																										
Coûts (\$)	1 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$																																										
Coûts ISÉ (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$																																										
Immo. (\$)	na	na	na	na	na																																										
Économie (\$)	na	na	na	na	na																																										
Financement (\$)	na	na	na	na	na																																										
Coût total	1 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$																																										

Fiche 22

Application : Lévis
2017-2018

Faciliter l'accès aux citoyens et aux institutions, commerces et industries à des services de récupération des résidus de construction, rénovation, démolition

Mesures

22.1 Intégrer à la collecte des encombrants résidentielle une collecte porte-à-porte ponctuelle de bois

22.2 Faire connaître le site de concassage municipal

22.3 Promouvoir la récupération des résidus de CRD dans les écocentres privés de la région & Faire connaître les entreprises oeuvrant en déconstruction et celles récupérant et valorisant les résidus de CRD

Quoi? (Bien livrable, description)	La Ville de Lévis souhaite instaurer une collecte porte-à-porte de bois dans le secteur résidentiel. Actuellement, la collecte d'encombrants s'étale sur 32 semaines (sur inscription 2 fois par mois d'avril à novembre). La fréquence de collecte des encombrants serait réduite de moitié et la Ville implanterait une collecte de bois en alternance avec les encombrants (1 fois par mois pour le bois et 1 fois par mois pour les encombrants). Saint-Lambert-de-Lauzon a deux collectes par année d'encombrants et ne mettra donc pas en oeuvre cette mesure. Cependant, la définition des encombrants acceptés lors des collectes sera révisée lors de l'interdiction de la mise aux ordures des résidus de CRD. De plus, la Ville de Lévis veut faire la promotion des écocentres privés de la région et des entreprises oeuvrant en déconstruction. Elle va également faire la promotion du site de concassage municipal afin de le faire connaître des ICI.																				
Qui est visé? (Générateurs)	<table><tr><th>Secteur d'activités visé /Mesure</th><th>Résidentiel</th><th>ICI</th><th>Corporatif</th><th>CRD</th></tr><tr><td>Collecte porte-à-porte bois</td><td>✓</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Promotion site concassage municipal</td><td></td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr><tr><td>Promotion centres tri CRD privés</td><td></td><td>✓</td><td></td><td>✓</td></tr></table>	Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD	Collecte porte-à-porte bois	✓				Promotion site concassage municipal		✓	✓	✓	Promotion centres tri CRD privés		✓		✓
Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD																	
Collecte porte-à-porte bois	✓																				
Promotion site concassage municipal		✓	✓	✓																	
Promotion centres tri CRD privés		✓		✓																	
Pourquoi? (Contexte et justification)	En compilant les inscriptions reçues pour la collecte d'encombrants, la Ville de Lévis a constaté que 55% des inscriptions concernaient du bois. Dans un contexte où la Ville souhaite interdire la mise du bois dans les déchets en 2020, cette mesure viendra faciliter le quotidien des citoyens qui font des petites rénovations chez eux sans qu'ils aient obligatoirement à se rendre à l'écocentre. Dans le cadre de la mise en place de la mesure 4.3 visant à établir un mécanisme pour que les résidus de CRD soient acheminés à un centre de tri ou écocentre suite à l'émission des permis de construction, rénovation et démolition, la Ville de Lévis souhaite accompagner les citoyens et ICI dans la recherche de centres de tri de résidus de CRD et écocentres. La mesure 22.2 est également mise de l'avant pour orienter les citoyens et ICI vers des solutions plus environnementales que l'élimination.																				
Comment? (Démarche et étapes)	La Ville de Lévis révisera son devis d'appel d'offres pour la collecte des encombrants et y ajoutera une option pour la collecte de bois. La promotion du site de concassage municipal et des centres de tri privés se fera via un dépliant.																				
Qui est responsable de la mise en oeuvre?	<table><tr><th>Responsable</th><th>Collaborateurs</th></tr><tr><td>Service des matières résiduelles de la Ville de Lévis</td><td>Fournisseurs de service</td></tr></table>	Responsable	Collaborateurs	Service des matières résiduelles de la Ville de Lévis	Fournisseurs de service																
Responsable	Collaborateurs																				
Service des matières résiduelles de la Ville de Lévis	Fournisseurs de service																				
Défis	Défi de communication car la mesure 22.1 changera les habitudes des citoyens par rapport aux collectes.																				
ISÉ	La Ville accompagnera la nouvelle collecte de bois d'une campagne de communication pour le secteur résidentiel.																				

Résultats attendus et indicateurs de suivi

La Ville s'attend à ce que les inscriptions à la collecte de bois soient similaires à celles qui se feront pour la collecte d'encombrants en 2017. Le tonnage des encombrants éliminés devrait réduire de moitié.

Estimation du tonnage détourné	2016 (t.m.)	2017 (t.m.)	2018 (t.m.)	2019 (t.m.)	2020 (t.m.)
Matériaux recyc.	0	0	0	0	0
Matériaux comp.	0	0	0	0	0
Résidus CRD	0	905	923	942	961
Tonnage total	0	905	923	942	961

0

Non applicable

Hypothèses de calcul

Tonnage résidentiel CRD récupéré : Aug. **55%**

Tonnage des encombrants détournés de l'enfouissement : Dim **45%**

Tonnage des encombrants 2013 : 1646

Indicateurs de suivi : Collecte porte-à-porte de bois mise en place
Nombre d'inscriptions à la collecte de bois

Quand?

	2016	2017	2018	2019	2020
Collecte porte-à-porte bois	Révision devis	✓ Implantation			
Promotion site concassage municipal			✓		
Promotion centres tri CRD privés			✓		

Combien? (\$)

	2016	2017	2018	2019	2020
Coûts (\$)*	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Coûts ISÉ (\$)	- \$	10 000 \$	3 000 \$	500 \$	500 \$
Immo. (\$)	na	na	na	na	na
Économie (\$) **	na		10 157 \$	10 361 \$	10 568 \$
Financement (\$)	na	na	na	na	na
Coût total	- \$	10 000 \$	3 000 \$	500 \$	500 \$

* Il est à noter que la Ville de Lévis estime que les coûts de la collecte de bois supplémentaire seront compensés par l'économie qui sera réalisée par la diminution des services de collecte d'encombrants car le nombre total de collectes d'encombrants sera réduit de moitié.

** Les économies sont calculées sur les différences de coût de traitement des matières récupérées par rapport aux coûts si ces dernières avaient toutes été éliminées. Elles ne sont pas déduites des coûts totaux comme expliqué dans le préambule de l'annexe.

Fiche 23

Accompagner les institutions, commerces et industries en vue de répondre au bannissement du bois de l'élimination et aux objectifs provinciaux

Application : Lévis, SLDL
2016-2017

Mesures

23.1 Mettre sur pied une table de concertation des acteurs du secteur de la CRD

23.2 Mettre en place un projet-pilote pour un chantier vert ou pour un chantier de déconstruction et promouvoir les résultats

23.3 Évaluer la pertinence d'une collecte de bois dans les institutions, commerces et industries

Quoi? (Bien livrable, description)	La Ville de Lévis mettra sur pied une table de concertation des acteurs du secteur de la CRD. Elle mettra également en place un projet-pilote pour un chantier vert ou pour un chantier de déconstruction. Enfin, la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon évalueront conjointement la pertinence d'une collecte de bois dans les ICI.																								
Qui est visé? (Générateurs)	<table><tr><td>La Ville de Lévis va concevoir et déployer un</td><td>Résidentiel</td><td>ICI</td><td>Corporatif</td><td>CRD</td></tr><tr><td>Table concertation CRD</td><td></td><td></td><td></td><td>✓</td></tr><tr><td>Chantier vert</td><td></td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr><tr><td>Evaluer pertinence collecte bois ICI</td><td></td><td>✓</td><td></td><td>✓</td></tr></table>					La Ville de Lévis va concevoir et déployer un	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD	Table concertation CRD				✓	Chantier vert		✓	✓	✓	Evaluer pertinence collecte bois ICI		✓		✓
La Ville de Lévis va concevoir et déployer un	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD																					
Table concertation CRD				✓																					
Chantier vert		✓	✓	✓																					
Evaluer pertinence collecte bois ICI		✓		✓																					
Pourquoi? (Contexte et justification)	Dans un esprit de concertation, la Ville de Lévis souhaite inciter les entreprises oeuvrant dans le domaine de la CRD à atteindre les objectifs de récupération provinciaux. La table de concertation permettrait au milieu de prendre connaissance des objectifs provinciaux et de trouver des solutions conjointes pour les atteindre. De plus, la Ville souhaite montrer l'exemple avec un projet-pilote de chantier vert ou de chantier de déconstruction. Elle souhaite publiciser les résultats de ce projet-pilote afin de montrer qu'il est possible de gérer des chantiers de CRD tout en ayant à coeur la bonne gestion des matières résiduelles. Enfin, la Ville de Lévis a remarqué que plusieurs conteneurs à déchets d'ICI contiennent du bois. C'est en vue du bannissement du bois de l'élimination, qu'elle souhaite, conjointement avec la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, évaluer la pertinence d'une collecte de bois dans les ICI.																								
Comment? (Démarche et étapes)	La Ville de Lévis invitera divers acteurs du milieu de la CRD à siéger à la table de concertation et animera les séances. En ce qui concerne le projet pilote de chantier vert ou de déconstruction, la Ville choisira un de ses projets de construction, soit en régie, soit à contrat. Quant à la collecte de bois dans les ICI, Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon procéderont à un sondage pour connaître le gisement potentiel et l'intérêt à établir une collecte de bois dans les parcs industriels du territoire. Elles étudieront également la possibilité d'un partenariat avec le CFER des Navigateurs.																								
Qui est responsable de la mise en oeuvre?	Responsable Service des matières résiduelles de la Ville de Lévis		Collaborateurs Entreprises de CRD, Centres de tri de résidus de CRD, CFER des Navigateurs, Services des travaux publics de la Ville de Lévis, Service du génie de la Ville de Lévis, Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon																						
Défis	Défi au niveau de la coordination entre plusieurs directions de la Ville pour la mesure 23.2. Défi au niveau de l'acquisition de données dans le secteur industriel																								
ISÉ	La Ville fera la promotion des résultats du projet-pilote de chantier vert afin de susciter de l'intérêt du secteur du CRD.																								

Résultats attendus et indicateurs de suivi	Ces mesures n'auront qu'un impact mineur en terme de tonnages. Cependant, elles permettront une meilleure concertation des acteurs du milieu de la CRD et assureront une visibilité à la bonne gestion des matières résiduelles sur les chantiers de CRD. Elles permettront également de mettre en place un guide des bonnes pratiques sur les chantiers. Indicateurs de suivi : Mise sur pied de la table de concertation CRD Réalisation d'un chantier vert Étude sur la pertinence d'une collecte de bois dans les ICI réalisée																																														
Quand?	<table> <tr> <th></th><th>2016</th><th>2017</th><th>2018</th><th>2019</th><th>2020</th></tr> <tr> <td>Table concertation CRD</td><td>✓</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Chantier vert</td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Evaluer pertinence collecte bois ICI</td><td>✓</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>						2016	2017	2018	2019	2020	Table concertation CRD	✓					Chantier vert		✓				Evaluer pertinence collecte bois ICI	✓																						
	2016	2017	2018	2019	2020																																										
Table concertation CRD	✓																																														
Chantier vert		✓																																													
Evaluer pertinence collecte bois ICI	✓																																														
Combien? (\$)	<table> <tr> <th></th><th>2016</th><th>2017</th><th>2018</th><th>2019</th><th>2020</th></tr> <tr> <td>Coûts (\$)</td><td>700 \$</td><td>10 000 \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td></tr> <tr> <td>Coûts ISÉ (\$)</td><td>- \$</td><td>1 000 \$</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Immo. (\$)</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td></tr> <tr> <td>Économie (\$)</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td></tr> <tr> <td>Financement (\$)</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td></tr> <tr> <td>Coût total</td><td>700 \$</td><td>11 000 \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td></tr> </table>						2016	2017	2018	2019	2020	Coûts (\$)	700 \$	10 000 \$	- \$	- \$	- \$	Coûts ISÉ (\$)	- \$	1 000 \$				Immo. (\$)	na	na	na	na	na	Économie (\$)	na	na	na	na	na	Financement (\$)	na	na	na	na	na	Coût total	700 \$	11 000 \$	- \$	- \$	- \$
	2016	2017	2018	2019	2020																																										
Coûts (\$)	700 \$	10 000 \$	- \$	- \$	- \$																																										
Coûts ISÉ (\$)	- \$	1 000 \$																																													
Immo. (\$)	na	na	na	na	na																																										
Économie (\$)	na	na	na	na	na																																										
Financement (\$)	na	na	na	na	na																																										
Coût total	700 \$	11 000 \$	- \$	- \$	- \$																																										

Fiche 24

Application : Lévis, SLDL
2016-2020

Informier et sensibiliser les citoyens et institutions, commerces et industries sur le tri des RDD et produits visés par le programme de REP ainsi que sur les points de dépôts et programmes existants

Mesures

- 24.1 Intégrer dans le guide du tri les informations sur les points de dépôts des RDD et produits visés par le Programme de Responsabilité élargie des producteurs ainsi que sur les programmes existants
- 24.2 Organiser et promouvoir la participation à des événements spéciaux de collecte des RDD et produits visés par le programme de Responsabilité élargie des producteurs
- 24.3 Intégrer les édifices municipaux aux programmes de récupération des RDD et produits visés par le Programme de Responsabilité élargie des producteurs
- 24.4 Informer les institutions, commerces et industries qui ont des pneus de vélo usagés du programme de récupération existant et les inciter à y adhérer
- 24.5 Informer et sensibiliser les institutions, commerces et industries à propos des programmes de certification existants en gestion des matières résiduelles

Quoi? (Bien livrable, description)	La Ville de Lévis intégrera les informations sur les points de dépôt des RDD et produits visés par le programme de REP dans le guide du tri de la mesure 2.2. Elle mettra l'accent sur l'existence de l'écocentre de Saint-Lambert-de-Lauzon pour le volet résidentiel du guide du tri. La Ville de Lévis va continuer d'organiser des événements spéciaux de ces matières résiduelles (et d'encourager les citoyens à y participer). Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon vont intégrer les édifices municipaux aux programmes de récupération des RDD et produits visés par la REP (ex : piles, fluos, etc.). Enfin, Lévis incitera les ICI qui ont des pneus de vélo usagés à adhérer au programme de récupération existant. Elle informera et sensibilisera également les ICI sur les programmes de certification de bonnes pratiques environnementales existants via un guide.																														
Qui est visé? (Générateurs)	<table><tr><th>Secteur d'activités visé /Mesure</th><th>Résidentiel</th><th>ICI</th><th>Corporatif</th><th>CRD</th></tr><tr><td>Intégrer informations RDD/REP au guide du tri</td><td>✓</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Organiser événements spéciaux de collecte</td><td>✓</td><td>✓</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Intégrer édifices municipaux aux programmes de récupération</td><td>✓</td><td></td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>Informier ICI pneus vélo</td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Informier ICI sur programmes de certification existants</td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr></table>	Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD	Intégrer informations RDD/REP au guide du tri	✓				Organiser événements spéciaux de collecte	✓	✓			Intégrer édifices municipaux aux programmes de récupération	✓		✓		Informier ICI pneus vélo		✓			Informier ICI sur programmes de certification existants		✓		
Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD																											
Intégrer informations RDD/REP au guide du tri	✓																														
Organiser événements spéciaux de collecte	✓	✓																													
Intégrer édifices municipaux aux programmes de récupération	✓		✓																												
Informier ICI pneus vélo		✓																													
Informier ICI sur programmes de certification existants		✓																													
Pourquoi? (Contexte et justification)	L'étude de caractérisation des déchets a montré que 2,7% des déchets sont des RDD et produits visés par la REP. La Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon veulent donc continuer d'encourager les citoyens et ICI à récupérer ces matières.																														

Comment? (Démarche et étapes)	Le guide du tri comprendra une section RDD et produits visés par la REP. L'organisation d'événements spéciaux de collecte de ces matières se fera en partenariat avec les organismes reconnus pour la gestion des produits sous la REP. La Ville de Lévis a déjà 7 années d'expérience dans l'organisation de journées spéciales de collecte de produits électroniques. Quant à l'intégration des édifices municipaux aux programmes de récupération des RDD et produits sous la REP, Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon en feront un volet de leur PGMR corporatif. Enfin, Lévis contactera les ICI qui ont des pneus de vélo usagés pour les inciter à adhérer au programme de récupération. Elle concevra également un guide pour informer les ICI des programmes de certification existants.																																														
Qui est responsable de la mise en oeuvre?	Responsable Service des matières résiduelles de la Ville de Lévis, Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon		Collaborateurs Organismes reconnus pour la gestion des produits sous la REP																																												
Défis	Défi technique pour revoir le mode de gestion des RDD et produits sous la REP dans les édifices municipaux																																														
ISÉ	Les mesures 24.1, 24.2 et 24.5 sont des mesures d'ISÉ.																																														
Résultats attendus et indicateurs de suivi	Les tonnages visés par ces mesures sont difficiles à estimer. Indicateurs de suivi : - Guide du tri avec un volet RDD et produits visés par la REP - Nombre d'événements spéciaux et tonnage recueilli - Nombre d'édifices municipaux intégrés aux programmes de récupération - Nombre d'ICI sensibilisés pour les pneus de vélo - Nombre d'ICI sensibilisés pour les programmes de certification																																														
Quand?	<table><tr><td></td><td>2016</td><td>2017</td><td>2018</td><td>2019</td><td>2020</td></tr><tr><td>Intégrer informations RDD/REP au guide du tri</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr><tr><td>Organiser événements spéciaux de collecte</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr><tr><td>Intégrer édifices municipaux aux programmes de récupération</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr><tr><td>Informar ICI pneus vélo</td><td></td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Informar ICI sur programmes de certification existants</td><td></td><td></td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr></table>						2016	2017	2018	2019	2020	Intégrer informations RDD/REP au guide du tri	✓	✓	✓	✓	✓	Organiser événements spéciaux de collecte	✓	✓	✓	✓	✓	Intégrer édifices municipaux aux programmes de récupération	✓	✓	✓	✓	✓	Informar ICI pneus vélo			✓			Informar ICI sur programmes de certification existants			✓	✓	✓						
	2016	2017	2018	2019	2020																																										
Intégrer informations RDD/REP au guide du tri	✓	✓	✓	✓	✓																																										
Organiser événements spéciaux de collecte	✓	✓	✓	✓	✓																																										
Intégrer édifices municipaux aux programmes de récupération	✓	✓	✓	✓	✓																																										
Informar ICI pneus vélo			✓																																												
Informar ICI sur programmes de certification existants			✓	✓	✓																																										
Combien? (\$)	<table><tr><td></td><td>2016</td><td>2017</td><td>2018</td><td>2019</td><td>2020</td></tr><tr><td>Coûts (\$)</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Coûts ISÉ (\$)</td><td>1 000 \$</td><td>1 000 \$</td><td>3 000 \$</td><td>2 500 \$</td><td>2 500 \$</td></tr><tr><td>Immo. (\$)</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td></tr><tr><td>Économie (\$)</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td></tr><tr><td>Financement (\$)</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td></tr><tr><td>Coût total</td><td>1 000 \$</td><td>1 000 \$</td><td>3 000 \$</td><td>2 500 \$</td><td>2 500 \$</td></tr></table>						2016	2017	2018	2019	2020	Coûts (\$)						Coûts ISÉ (\$)	1 000 \$	1 000 \$	3 000 \$	2 500 \$	2 500 \$	Immo. (\$)	na	na	na	na	na	Économie (\$)	na	na	na	na	na	Financement (\$)	na	na	na	na	na	Coût total	1 000 \$	1 000 \$	3 000 \$	2 500 \$	2 500 \$
	2016	2017	2018	2019	2020																																										
Coûts (\$)																																															
Coûts ISÉ (\$)	1 000 \$	1 000 \$	3 000 \$	2 500 \$	2 500 \$																																										
Immo. (\$)	na	na	na	na	na																																										
Économie (\$)	na	na	na	na	na																																										
Financement (\$)	na	na	na	na	na																																										
Coût total	1 000 \$	1 000 \$	3 000 \$	2 500 \$	2 500 \$																																										

Fiche 25

Faciliter l'accès à des points de dépôt autorisés aux citoyens pour disposer de leurs RDD et produits visés par le programme de REP

Application : Lévis, SLDL
2018-2020

Mesures

25.1 Inciter les organismes gérant les programmes de Responsabilité élargie des producteurs à ce que des points de dépôt supplémentaires soient mis en place

25.2 Encourager les institutions, commerces et industries à organiser des collectes spéciales ponctuelles de RDD sur les lieux de travail

Quoi? (Bien livrable, description)	La Ville de Lévis incitera les organismes gérant les programmes de REP à ce que des points de dépôt supplémentaires soient mis en place sur le territoire, afin que les citoyens et ICI soient tous bien desservis. De plus, Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon inciteront les ICI à organiser des collectes spéciales ponctuelles de RDD sur les lieux de travail (ex : collectes de piles)																						
Qui est visé? (Générateurs)	<table><tr><td>Secteur d'activités visé /Mesure</td><td>Résidentiel</td><td>ICI</td><td>Corporatif</td><td>CRD</td></tr><tr><td>Points de dépôt suppl.</td><td>✓</td><td>✓</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Collectes spéciales ponctuelles sur lieux de travail</td><td>✓</td><td></td><td></td><td></td></tr></table>					Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD	Points de dépôt suppl.	✓	✓			Collectes spéciales ponctuelles sur lieux de travail	✓						
Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD																			
Points de dépôt suppl.	✓	✓																					
Collectes spéciales ponctuelles sur lieux de travail	✓																						
Pourquoi? (Contexte et justification)	L'étude de caractérisation des déchets a montré que 2,7% des déchets sont des RDD et produits visés par la REP. La Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon veulent donc continuer d'encourager les citoyens et ICI à récupérer ces matières.																						
Comment? (Démarche et étapes)	La Ville de Lévis fera des représentations auprès des organismes gérant les programmes de REP. De plus, Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon contacteront les ICI sur leur territoire pour les encourager à organiser des collectes spéciales (téléphone, lettre).																						
Qui est responsable de la mise en oeuvre?	Responsable Service des matières résiduelles de la Ville de Lévis		Collaborateurs Organismes de gestion des produits visés par la REP, Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon																				
Défis	Défi technique car les organismes de gestion des programmes de REP ont déjà un plan de déploiement de leurs points de dépôt.																						
ISÉ	La Ville de Lévis expliquera aux ICI contactées pour la mesure 25.2 les programmes de récupération existants. Il s'agit donc d'ISÉ ciblée.																						
Résultats attendus et indicateurs de suivi	Les résultats attendus ne se mesureront pas en termes de tonnages. Indicateurs de suivi : Nombre d'ICI contactées pour organiser des collectes spéciales Nombre de collectes spéciales organisées																						
Quand?	<table><tr><td></td><td>2016</td><td>2017</td><td>2018</td><td>2019</td><td>2020</td></tr><tr><td>Points de dépôt suppl.</td><td></td><td></td><td></td><td>✓</td><td>✓</td></tr><tr><td>Collectes spéciales ponctuelles sur lieux de travail</td><td></td><td></td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr></table>						2016	2017	2018	2019	2020	Points de dépôt suppl.				✓	✓	Collectes spéciales ponctuelles sur lieux de travail			✓	✓	✓
	2016	2017	2018	2019	2020																		
Points de dépôt suppl.				✓	✓																		
Collectes spéciales ponctuelles sur lieux de travail			✓	✓	✓																		

Combien? (\$)

	2016	2017	2018	2019	2020
Coûts (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Coûts ISÉ (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Immo. (\$)	na	na	na	na	na
Économie (\$)	na	na	na	na	na
Financement (\$)	na	na	na	na	na
Coût total	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$

Les coûts pour la mesure 25.2 seront combinés à ceux des mesures 24.5 et 15.1

Fiche 26

Rendre la participation à la collecte des ordures moins facile qu'aux programmes de récupération pour les secteurs résidentiel et des institutions, commerces et industries

Application : Lévis, SLDL
2016-2017

Mesures

26.1 Revoir la fréquence de collecte des encombrants résidentielle tout en détournant les matières valorisables qui s'y retrouvent pour le secteur résidentiel

26.2 Revoir la grille de tarification des services offerts aux institutions, commerces et industries et le taux de taxation afin d'y inclure les coûts des programmes de collecte des matières recyclables et compostables

Quoi? (Bien livrable, description)	La Ville de Lévis va revoir à la baisse la fréquence de collecte des encombrants dans le secteur résidentiel afin d'implanter en alternance une collecte de bois. De plus, La Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon vont revoir la tarification des services offerts aux ICI afin d'y inclure les coûts des programmes de collecte des matières recyclables et compostables.																		
Qui est visé? (Générateurs)	<table><tr><td>Secteur d'activités visé /Mesure</td><td>Résidentiel</td><td>ICI</td><td>Corporatif</td><td>CRD</td></tr><tr><td>Revoir fréquence collecte encombrants</td><td>✓</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Revoir la grille de tarification ICI</td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr></table>				Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD	Revoir fréquence collecte encombrants	✓				Revoir la grille de tarification ICI		✓		
Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD															
Revoir fréquence collecte encombrants	✓																		
Revoir la grille de tarification ICI		✓																	
Pourquoi? (Contexte et justification)	En compilant les inscriptions reçues pour la collecte d'encombrants, la Ville de Lévis a constaté que 55% des inscriptions concernaient du bois. Dans un contexte où la Ville souhaite réglementer la mise aux ordures du bois en 2020, la collecte de bois viendra faciliter le quotidien des citoyens qui font des petites rénovations chez eux sans qu'ils aient obligatoirement à se rendre à l'écocentre. La mesure 26.1 est donc intrinsèquement liée à la mesure 22.1. De plus, Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon veulent revoir la tarification des services offerts aux ICI afin d'y inclure les coûts des programmes de collecte des matières recyclables (Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon) et des matières compostables (Lévis). En effet, afin de rendre la participation des ICI aux programmes de collecte des matières recyclables et compostables plus facile qu'à l'élimination des déchets, Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon pensent qu'il faut tarifer davantage les déchets que les programmes de récupération. Ainsi, les programmes de collecte des matières compostables et recyclables sont offerts "sans frais additionnels" aux ICI.																		
Comment? (Démarche et étapes)	La Ville de Lévis révisera son devis d'appel d'offres pour la collecte des encombrants et y ajoutera une option pour la collecte de bois. La révision de la tarification se fera en collaboration entre le Service des matières résiduelles et la Direction des finances.																		
Qui est responsable de la mise en oeuvre?	Responsable Service des matières résiduelles de la Ville de Lévis, Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon		Collaborateurs Service des finances de la Ville de Lévis																
Défis	Défi de communication à cause de la résistance au changement des habitudes de tri des citoyens Défi technique pour ajuster la tarification																		
ISÉ	La Ville accompagnera la nouvelle collecte de bois (et la réduction de la fréquence de la collecte d'encombrants) d'une campagne de communication pour le secteur résidentiel.																		

Résultats attendus et indicateurs de suivi

La Ville s'attend à ce que les tonnages d'encombrants diminuent.

Tonnage résidentiel CRD récupéré

Aug. 55%

Tonnage des encombrants détournés de l'enfouissement

Dim 45%

Tonnage des encombrants 2013

1646

Estimation du tonnage détourné	2016 (t.m.)	2017 (t.m.)	2018 (t.m.)	2019 (t.m.)	2020 (t.m.)
Matières recyc.	0	0	0	0	0
Matières comp.	0	0	0	0	0
Résidus CRD	0	0	0	0	0
Encombrants	0	905	923	942	961
Tonnage total	0	905	923	942	961

0

Non applicable

Indicateurs de suivi :

Tonnage d'encombrants

Tarification ajustée pour les ICI

Quand?

	2016	2017	2018	2019	2020
Revoir fréquence collecte encombrants	✓	✓			
Revoir la grille de tarification ICI	✓				

Combien? (\$)

	2016	2017	2018	2019	2020
Coûts (\$)*	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Coûts ISÉ (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Immo. (\$)	na	na	na	na	na
Économie (\$)	na	na	na	na	na
Financement (\$)	na	na	na	na	na
Coût total	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$

* Il est à noter que la Ville de Lévis estime que les coûts de la collecte de bois supplémentaire de la mesure 22.1 seront compensés par l'économie qui sera réalisée par la diminution des services de collecte d'encombrants car le nombre total de collectes d'encombrants sera réduit de moitié.

Fiche 27

Accompagner les citoyens et institutions, commerces et industries dans la réduction de leurs déchets et les inciter à participer aux programmes de valorisation

Application : Lévis
2016-2020

Mesures

27.1 Concevoir et déployer un service de consultation pour optimiser la gestion des matières résiduelles des institutions, commerces et industries selon les types

27.2 Mettre en place un projet-pilote avec un groupe de commerces qui banniraient les sacs de plastique de leurs opérations

27.3 Instaurer un programme de subvention à l'achat de couches lavables

Quoi? (Bien livrable, description)	La Ville de Lévis va concevoir et déployer un service de consultation pour optimiser la GMR des ICI selon les types d'ICI. Elle va également mettre en place un projet-pilote avec un groupe de commerces afin qu'ils bannissent les sacs de plastique de leurs opérations. Enfin, elle instaurera un programme de subvention à l'achat de couches lavables.																								
Qui est visé? (Générateurs)	<table><tr><th>Secteur d'activités visé /Mesure</th><th>Résidentiel</th><th>ICI</th><th>Corporatif</th><th>CRD</th></tr><tr><td>Service de consultation GMR pour ICI</td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Projet-pilote avec commerces bannissant sacs plastique</td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Couches lavables</td><td>✓</td><td></td><td></td><td></td></tr></table>					Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD	Service de consultation GMR pour ICI		✓			Projet-pilote avec commerces bannissant sacs plastique		✓			Couches lavables	✓			
Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD																					
Service de consultation GMR pour ICI		✓																							
Projet-pilote avec commerces bannissant sacs plastique		✓																							
Couches lavables	✓																								
Pourquoi? (Contexte et justification)	En vue des bannissements de l'élimination annoncés (papier-carton, bois, matières compostables), la Ville de Lévis souhaite accompagner les ICI de son territoire dans la gestion de leurs matières résiduelles. Par ailleurs, la Ville de Lévis aimerait montrer qu'il est possible de bannir les sacs de plastique dans un groupe de commerces sans affecter les ventes de ces derniers. Le projet-pilote pourrait être par la suite étendu sur le territoire. Il est également à noter que les sacs de plastique ne sont pas acceptés dans la collecte des matières recyclables. Ainsi, s'ils sont bannis, cela représenterait une diminution des déchets ainsi qu'une diminution de la contamination au centre de tri des matières recyclables. Enfin, le programme de subvention des couches lavables permettrait de réduire les déchets de plusieurs citoyens.																								
Comment? (Démarche et étapes)	L'équipe actuelle du Service des matières résiduelles possède une bonne expertise et peut accompagner les ICI dans la gestion de leurs matières résiduelles. C'est déjà le mandat des trois techniciens qui supportent la ligne Info-Collecte. Or, ce service n'est pas développé à sa pleine capacité (seuls les ICI appelant la ligne Info-collecte peuvent se faire accompagner). En ce qui concerne le projet pilote dans les commerces, la Ville approchera des commerces qui ont une préoccupation environnementale.																								
Qui est responsable de la mise en oeuvre?	Responsable Service des matières résiduelles de la Ville de Lévis		Collaborateurs Groupe de commerces																						
Défis	Défi au niveau de la gestion des ressources humaines internes pour l'accompagnement sur mesure Défi au niveau de l'engagement d'un groupe de commerces																								
ISÉ	La Ville de Lévis soutiendra le groupe de commerces qui voudra être le projet-pilote, notamment via des efforts de communication et un cahier spécial de reconnaissance dans les journaux.																								
Résultats attendus et indicateurs de suivi	Les tonnages détournés de l'élimination que ces mesures engendreront sont difficilement estimables. Indicateurs de suivi : Nombre d'ICI accompagnés par équipe dans leur GMR Projet-pilote mis en place Nombre de familles ayant bénéficié du programme de subvention à l'achat des couches lavables																								

Quand?		2016	2017	2018	2019	2020
	Service de consultation GMR pour ICI	✓	✓	✓	✓	✓
	Projet-pilote avec commerces bannissant sacs plastique			✓		
	Couches lavables		✓	✓	✓	✓
Combien? (\$)		2016	2017	2018	2019	2020
	Coûts (\$)	- \$	5 000 \$	20 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
	Coûts ISÉ (\$)	- \$	- \$	4 000 \$	- \$	- \$
	Immo. (\$)	na	na	na	na	na
	Économie (\$)	na	na	na	na	na
	Financement (\$)	na	na	na	na	na
	Coût total	- \$	5 000 \$	24 000 \$	5 000 \$	5 000 \$

Fiche 28

Faire preuve de leadership et montrer le bon exemple en gestion des matières résiduelles

Application : Lévis, SLDL
2016-2020

Mesures

- 28.1 Développer et mettre en œuvre un PGMR corporatif, tant au niveau des opérations qu'en tant que donneur d'ouvrages**
- 28.2 Mettre sur pied un comité de suivi interne à Lévis et mettre en place un système de suivi avec Saint-Lambert-de-Lauzon**
- 28.3 Harmoniser les services offerts par la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon**
- 28.4 Assurer une veille technologique, permettre aux employés du Service des matières résiduelles de participer activement à des formations et/ou à différents comités provinciaux sur des sujets répondant aux orientations stratégiques et maintenir nos adhésions aux organisations oeuvrant dans le domaine des matières résiduelles**

Quoi? (Bien livrable, description)	La Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon vont mettre en place un PGMR corporatif afin de montrer l'exemple en termes de bonne gestion des matières résiduelles. Ce PGMR corporatif sera suivi par un comité interne. Le mode de suivi reste à être déterminé pour Saint-Lambert-de-Lauzon. De plus, Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon vont harmoniser les services offerts sur le territoire. Enfin, la Ville de Lévis souhaite assurer une veille technologique sur des sujets répondant aux orientations stratégiques. Elle souhaite également maintenir son adhésion à des organisations qui oeuvrent dans le domaine des matières résiduelles comme l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR).																													
Qui est visé? (Générateurs)	<table><tr><th>Secteur d'activités visé /Mesure</th><th>Résidentiel</th><th>ICI</th><th>Corporatif</th><th>CRD</th></tr><tr><td>PGMR corporatif</td><td></td><td></td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>Comité de suivi</td><td></td><td></td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>Harmoniser services offerts Lévis et Saint-Lambert</td><td></td><td></td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>Veille technologique</td><td></td><td></td><td>✓</td><td></td></tr></table>					Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD	PGMR corporatif			✓		Comité de suivi			✓		Harmoniser services offerts Lévis et Saint-Lambert			✓		Veille technologique			✓	
Secteur d'activités visé /Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD																										
PGMR corporatif			✓																											
Comité de suivi			✓																											
Harmoniser services offerts Lévis et Saint-Lambert			✓																											
Veille technologique			✓																											
Pourquoi? (Contexte et justification)	La Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon souhaitent faire preuve de leadership et montrer le bon exemple aux citoyens et aux ICI de leur territoire. De plus, les citoyens de Lévis et de Saint-Lambert-de-Lauzon n'ont pas le même service pour toutes les filières de matières résiduelles. Elles souhaitent donc harmoniser les services afin de simplifier les outils de communication et les habitudes de tri des citoyens et ICI.																													
Comment? (Démarche et étapes)	Le Service des matières résiduelles pilotera la rédaction et la mise en œuvre du PGMR corporatif de Lévis avec l'appui du conseil municipal. Il rencontrera toutes les directions afin de les impliquer dans ce processus. C'est la Direction des travaux publics de Saint-Lambert-de-Lauzon qui pilotera le processus à SLDL. L'harmonisation des services entre Lévis et SLDL sera le sujet de rencontres intermunicipales.																													
Qui est responsable de la mise en oeuvre?	Responsable Service des matières résiduelles de la Ville de Lévis, Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon		Collaborateurs Direction générale																											
Défis	Défi au niveau de l'engagement de tous les employés (et des directions) de la Ville de Lévis et de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon Défi de communication continue afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi des actions																													
ISÉ	La Ville de Lévis planifie un volet d'ISÉ très ciblé pour les directions générant des matières résiduelles pouvant être valorisées (formations, dépliant, vidéo, etc.)																													

Résultats attendus et indicateurs de suivi	Les tonnages de matières qui seront détournées de l'élimination, suite à ces mesures, doivent actuellement être quantifiées. Cependant, ce sont des mesures qui permettront à Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon de se positionner comme des leaders au niveau de la gestion des matières résiduelles. Indicateurs de suivi : PGMR corporatif développé et mis en œuvre Nombre de rencontres du comité de suivi par année Services de Lévis et SLDL harmonisés Nombre de formations/conférences/participations à des comités																																														
Quand?	<table> <tr> <th></th><th>2016</th><th>2017</th><th>2018</th><th>2019</th><th>2020</th></tr> <tr> <td>PGMR corporatif</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr> <tr> <td>Comité de suivi</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr> <tr> <td>Harmoniser services offerts Lévis et Saint-Lambert</td><td></td><td></td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr> <tr> <td>Veille technologique</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr> </table>						2016	2017	2018	2019	2020	PGMR corporatif	✓	✓	✓	✓	✓	Comité de suivi	✓	✓	✓	✓	✓	Harmoniser services offerts Lévis et Saint-Lambert			✓	✓	✓	Veille technologique	✓	✓	✓	✓	✓												
	2016	2017	2018	2019	2020																																										
PGMR corporatif	✓	✓	✓	✓	✓																																										
Comité de suivi	✓	✓	✓	✓	✓																																										
Harmoniser services offerts Lévis et Saint-Lambert			✓	✓	✓																																										
Veille technologique	✓	✓	✓	✓	✓																																										
Combien? (\$)	<table> <tr> <th></th><th>2016</th><th>2017</th><th>2018</th><th>2019</th><th>2020</th></tr> <tr> <td>Coûts (\$)</td><td>6 000 \$</td><td>6 000 \$</td><td>6 000 \$</td><td>6 000 \$</td><td>6 000 \$</td></tr> <tr> <td>Coûts ISÉ (\$)</td><td>- \$</td><td>5 150 \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td></tr> <tr> <td>Immo. (\$)</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td></tr> <tr> <td>Économie (\$)</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td></tr> <tr> <td>Financement (\$)</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td><td>na</td></tr> <tr> <td>Coût total</td><td>6 000 \$</td><td>11 150 \$</td><td>6 000 \$</td><td>6 000 \$</td><td>6 000 \$</td></tr> </table>						2016	2017	2018	2019	2020	Coûts (\$)	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	Coûts ISÉ (\$)	- \$	5 150 \$	- \$	- \$	- \$	Immo. (\$)	na	na	na	na	na	Économie (\$)	na	na	na	na	na	Financement (\$)	na	na	na	na	na	Coût total	6 000 \$	11 150 \$	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$
	2016	2017	2018	2019	2020																																										
Coûts (\$)	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$																																										
Coûts ISÉ (\$)	- \$	5 150 \$	- \$	- \$	- \$																																										
Immo. (\$)	na	na	na	na	na																																										
Économie (\$)	na	na	na	na	na																																										
Financement (\$)	na	na	na	na	na																																										
Coût total	6 000 \$	11 150 \$	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$																																										

Application : Lévis, SLDL
2016-2020

Mesures

29.1 Adhérer au "National Zero Waste Council"

29.2 Élaborer un plan de communication pour présenter la vision "Zéro déchet" à atteindre en 2030 et encourager les citoyens et institutions, commerces et industries à y adhérer

Quoi? (Bien livrable, description)	La Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon veulent adhérer au "National Zero Waste Council". La Ville de Lévis élaborera un plan de communication pour présenter la vision "Zéro déchet" en 2030 (et "Zéro déchet compostable" en 2020). Ainsi, elle vise à encourager les citoyens et ICI sur le territoire à adhérer à cette vision "Zéro déchet" (ZD).					
Qui est visé? (Générateurs)	La Ville de Lévis va concevoir et déployer un	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD	
	Adhérer conseil national ZD			✓		
	Plan comm ZD	✓	✓	✓	✓	
Pourquoi? (Contexte et justification)	La Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon sont sur la bonne voie pour atteindre les objectifs provinciaux de récupération. Or, elles signifient par ces mesures qu'elles souhaitent les dépasser et ainsi devenir des municipalités zéro déchet.					
Comment? (Démarche et étapes)	L'adhésion au conseil national canadien zéro déchet est sans frais mais demande un engagement politique. La Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon s'engageront donc par voie de résolution à adhérer à la vision "Zéro déchet". Le plan de communication pour présenter la vision "Zéro déchet" aux citoyens et ICI sera élaboré conjointement par le Service des matières résiduelles et la Direction des communications de la Ville de Lévis. Le conseil national canadien "Zéro déchet" pourra également être mis à contribution. Il est à noter que toutes les campagnes de communication mises en ligne par le conseil peuvent être reprises sans frais par les municipalités membres.					
Qui est responsable de la mise en oeuvre?	Responsable Service des matières résiduelles de la Ville de Lévis, Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon		Collaborateurs Conseil national zéro déchet, Conseils municipaux de Lévis et de Saint-Lambert-de-Lauzon, Directions générales de Lévis et de Saint-Lambert-de-Lauzon			
Défis	Défi politique car adhérer à une vision zéro déchet entend de mettre en œuvre des actions pour y parvenir.					
ISÉ	La mesure 29.2 est une mesure d'ISÉ. Le plan de communication sera axé sur les changements de comportement.					
Résultats attendus et indicateurs de suivi	On peut difficilement estimer les retombées en termes de tonnage détourné de l'élimination. Indicateurs de suivi : Adhésion au conseil national zéro déchet Plan de communication zéro déchet réalisé					
Quand?		2016	2017	2018	2019	2020
	Adhérer conseil national ZD	✓	✓	✓	✓	✓
	Plan comm ZD		✓	✓	✓	✓
Combien? (\$)		2016	2017	2018	2019	2020
	Coûts (\$)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Coûts ISÉ (\$)	- \$	15 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
	Immo. (\$)	na	na	na	na	na
	Économie (\$)	na	na	na	na	na
	Financement (\$)	na	na	na	na	na
	Coût total	- \$	15 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$

Mettre en place un système de suivi et de reddition de compte pour les différents secteurs d'activités

Application : Lévis, SLDL
2016-2020

Mesures

- 30.1** Réaliser 3 études de caractérisation (à l'incinérateur et au site d'enfouissement notamment) pendant la durée du PGMR (une en début de mandat, une à mi-mandat et une en fin de mandat)
- 30.2** Réaliser un sondage auprès des citoyens et des institutions, commerces et industries qui ne participent pas aux programmes de valorisation (recyclage, compostage, etc.) afin de comprendre les freins et les obstacles
- 30.3** Faire deux présentations annuelles de suivi du PGMR à la commission consultative sur l'environnement de la Ville de Lévis et aux représentants du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon et continuer de publier les bilans annuels officiels
- 30.4** Mesurer la satisfaction des citoyens et institutions, commerces et industries par rapport aux services rendus et publier les résultats de ceux qui participent aux programmes de récupération (recyclage, compostage, écocentre, etc.)
- 30.5** Mettre en place un programme de gratification des institutions, commerces et industries qui participent aux programmes de valorisation (ex : affiches apposées sur la porte d'entrée)
- 30.6** Initier et soutenir la mise sur pied d'un événement qui reconnaîtrait les mérites citoyens et institutionnels, commerciaux et industriels de la région
- 30.7** Réaliser un sondage auprès des industries du territoire pour faire l'inventaire des matières résiduelles qu'elles génèrent

Quoi? (Bien livrable, description)

La Ville de Lévis mènera trois études de caractérisation des déchets notamment à l'incinérateur. Elle réalisera un sondage auprès des citoyens et ICI qui ne participent pas aux programmes de collecte des matières recyclables et compostables afin de connaître les freins et obstacles à leur participation. Elle rendra compte de l'avancement du PGMR à la Commission consultative sur l'environnement de la Ville de Lévis. Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon produiront des publications sur les résultats des citoyens et ICI participant aux programmes de récupération (recyclage, compostage, écocentre, etc.). Lévis mettra également en place un programme de gratification des ICI qui participent. Elle initiera la mise sur pied d'un gala de l'environnement qui reconnaîtra les mérites citoyens et ICI de la région. Enfin, elle réalisera un sondage auprès des industries du territoire pour faire l'inventaire des matières résiduelles qu'elles génèrent.

Qui est visé? (Générateurs)

Secteur d'activités visé / Mesure	Résidentiel	ICI	Corporatif	CRD
Études de caractérisation	✓	✓	✓	✓
Sondage citoyens et ICI	✓	✓		
Présentations CCE et Saint-Lambert			✓	
Publication résultats	✓	✓	✓	✓
Programme gratification ICI		✓		
Événement reconnaissance	✓	✓	✓	✓
Sondage industries		✓		

Pourquoi? (Contexte et justification)	La Ville de Lévis souhaite assurer un suivi des mesures qu'elle et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon mettent en place. Grâce aux études de caractérisation des déchets (mesure 30.1), elles pourront vérifier si les mesures mises en place ont un impact sur la quantité de matières valorisables éliminées. Cela permettra d'ajuster les mesures au cours des 5 prochaines années. La Ville de Lévis prévoit des redditions de compte, non seulement aux conseils municipaux des deux entités municipales, mais également au MDDELCC, aux citoyens et aux ICI participant aux programmes de récupération. D'ailleurs, ces derniers nous ont fait part, lors des ateliers de travail qui ont eu lieu en février 2015, du besoin d'être tenus au courant des résultats des programmes. Les mesures 30.3, 30.4, 30.5 et 30.6 vont en ce sens. Par ailleurs, la Ville de Lévis souhaite identifier les freins et obstacles à la participation aux programmes de récupération (mesure 30.2) afin d'améliorer ou d'ajuster son offre de services. Enfin, comme la Ville de Lévis a l'exclusivité des collectes des matières compostables, matières recyclables et des déchets des citoyens et des ICI de son territoire, elle peut suivre les résultats obtenus. Seules les industries ayant des déchets autres que ceux assimilables à un commerce ont à gérer leurs matières résiduelles de façon autonome. La Ville de Lévis mettra donc en place un système de surveillance de ces dernières (mesure 30.6).					
Comment? (Démarche et étapes)	Le Service des matières résiduelles de la Ville de Lévis pilotera les études et sondages des mesures 30.1, 30.2, 30.7. L'étude de caractérisation des déchets sera donnée à contrat. Le sondage de la mesure 30.2. sera également donné à contrat d'ici la fin de l'année 2015 ; les coûts ne sont donc pas inclus plus bas.					
Qui est responsable de la mise en oeuvre?	Responsable Service des matières résiduelles de la Ville de Lévis		Collaborateurs Direction des communications de la Ville de Lévis, Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, Firmes de consultants, Intervenants industriels			
Défis	Défi au niveau de la collaboration du secteur industriel pour obtenir des données Défi technique pour arrimer les études à des fins de comparaison entre les années					
ISÉ	Les mesures 30.3, 30.4, 30.5 et 30.6 sont des mesures d'ISÉ.					
Résultats attendus et indicateurs de suivi	Ces mesures ne se reflèteront pas sur les tonnages détournés de l'élimination. Indicateurs de suivi : Nombre d'études de caractérisation Sondage réalisé - freins et obstacles à la participation Sondage réalisé - industries Nombre de présentation de suivi du PGMR Nombre de publication sur les résultats Programme de gratification des ICI mis en place Événements de reconnaissance mis sur pied et/ou soutenu					
Quand?		2016	2017	2018	2019	2020
	Études de caractérisation	✓		✓		✓
	Sondage citoyens et ICI	✓				
	Présentations CCE et Saint-Lambert	✓	✓	✓	✓	✓
	Publication résultats	✓	✓	✓	✓	✓
	Programme gratification ICI				✓	✓
	Événement reconnaissance				✓	✓
	Sondage industries			✓	Planification	1ère édition
Combien? (\$)		2016	2017	2018	2019	2020
	Coûts (\$)	20 000 \$	- \$	21 300 \$	- \$	30 500 \$
	Coûts ISÉ (\$)	- \$		- \$	2 000 \$	- \$
	Immo. (\$)	na	na	na	na	na
	Économie (\$)	na	na	na	na	na
	Financement (\$)	na	na	na	na	na
	Coût total	20 000 \$	- \$	21 300 \$	2 000 \$	30 500 \$